

LE LIVRE DE JUDITH



PRÉFACE



I

ANALYSE DU LIVRE.

Le livre de Judith est ainsi appelé, parce qu'il contient l'histoire de la délivrance de la ville de Béthulie, par le courage et l'héroïsme d'une sainte veuve, nommée Judith.

Arphaxad, roi des Mèdes, ayant vaincu plusieurs nations et fortifié Ecbatane, sa capitale, et se croyant invincible, est attaqué par Nabuchodonosor, roi d'Assyrie. Ce dernier, qui comptait parmi ses alliés les peuples habitant les bords du Tigre et de l'Euphrate, envoie des ambassadeurs aux habitants de la Cilicie, à Damas, au Liban, aux habitants de la Galilée, de la Samarie, jusqu'aux confins de l'Ethiopie, et tous ces peuples refusent de recevoir les envoyés du roi d'Assyrie et les chassent honteusement. Malgré ces défections, Arphaxad succombe et Ecbatane est détruite. Alors Nabuchodonosor jure de se venger des peuples d'Occident qui avaient insulté à sa gloire, ch. I. Il assemble son conseil et lui communique le projet qu'il a conçu de s'assujettir toute la terre. Il nomme Holopherne général en chef de ses troupes et lui confie une armée formidable, avec ordre de le précéder vers les peuples insoumis de l'Occident, de les réduire à l'obéissance, se proposant de venir lui-même tirer d'eux une éclatante vengeance. On accordera la vie sauve aux peuplades qui feront volontairement leur soumission, et elles seront réservées pour un châtiment exemplaire. Quant à celles qui essaieront de résister, elles devront être massacrées sans merci. Holopherne assemble son armée, y rallie les troupes auxiliaires des peuples alliés, réunit des provisions sans nombre et des sommes immenses. Il traverse la frontière, détruit la ville de Mélothe, retourne sur ses pas, repasse l'Euphrate, reprend sa marche en avant, s'assujettit la Mésopotamie, pille les richesses de Madian, ruine la Syrie, et répand partout la terreur de ses armes, ch. II.

Tous les rois et tous les princes de la Syrie, de la Lybie et de la Cilicie, se soumettent à Holopherne et tâchent, mais inutilement, d'adoucir sa

férocity. Il détruit leurs villes, ruine les bois consacrés à leurs idoles, car Nabuchodonosor a déclaré qu'il ne veut pas que ces peuples reconnaissent d'autres dieux que lui. Holopherne traverse la Syrie, l'Apamée, arrive chez les Iduméens, s'empare de leurs villes et fait une halte de trente jours pour concentrer son armée et ses bagages, ch. III.

L'approche d'Holopherne remplit d'effroi les Israélites. Ils se préparent néanmoins à la résistance. Le grand-prêtre Eliacim parcourt tout le pays, stimule le zèle des populations et tous crient vers le Seigneur dans le jeûne et dans la prière, ch. IV.

Holopherne apprend que les Israélites osent penser à lui résister. Il entre en fureur, convoque les chefs des Moabites et des Ammonites, et s'informe des forces dont peuvent disposer les enfants d'Israël. Achior, le chef des fils d'Ammon, fait un récit succinct de l'origine des Juifs et des merveilles que Dieu a opérées en leur faveur. Il déclare que s'ils n'ont point offensé Dieu, ils seront invincibles, et que les attaquer serait courir à une défaite certaine. Tous les chefs de l'armée d'Holopherne, transportés de colère en entendant ces paroles, veulent le massacrer, ch. V.

Lorsque le calme est rétabli, Holopherne prend la parole. Il déclare que Nabuchodonosor est le seul Dieu auquel les Juifs ne pourront pas résister. Et, pour punir Achior de ses audacieuses paroles, il ordonne qu'il soit envoyé à Béthulie qu'il allait assiéger, afin d'être passé au fil de l'épée avec tous les habitants après la capitulation de la ville. Les Assyriens, ne pouvant approcher de la citadelle, lient Achior à un arbre et l'abandonnent. Les Israélites, sortis de Béthulie, le trouvent, le délient, et le conduisent dans la ville où il raconte ce qu'il a dit à Holopherne et quel traitement celui-ci lui a fait subir. Les Israélites consolent Achior et ils implorent le secours de Dieu avec une nouvelle ferveur, ch. VI.

Le lendemain, Holopherne, avec une armée immense, commence le siège de la ville; les Israélites terrifiés implorent la miséricorde de Dieu. Le troisième jour, le général assyrien veut donner l'assaut, mais on lui représente la situation fortifiée de Béthulie au milieu des montagnes, les difficultés d'aborder la citadelle, on lui conseille de faire garder la source qui alimente la ville et de prendre celle-ci par la soif. Après trente-quatre jours de siège, Béthulie est réduite à la dernière extrémité. Les malheureux habitants supplient Ozias, leur chef, de livrer la ville à Holopherne; la mort, disent-ils, les délivrera des épouvantables tortures de la soif, Ozias promet de capituler, si Dieu ne les secourt pas dans l'espace de cinq jours, ch. VII.

Judith, veuve, illustre plus encore par sa piété que par ses richesses et par sa beauté, apprend l'engagement que vient de prendre Ozias; elle fait venir les anciens de la ville, elle leur reproche d'avoir manqué de confiance en Dieu, d'avoir prescrit un terme à sa miséricorde, elle les exhorte à faire pénitence et à attendre avec patience le secours du Seigneur. Ozias et les anciens du peuple reconnaissent la vérité des paroles de Judith et se recommandent à ses prières. Judith déclare qu'elle vient de prendre une grande résolution; elle sortira, dit-elle, la nuit suivante avec sa servante, et dans cinq jours, Dieu sauvera Israël. Mais elle défend de scruter sa conduite et elle demande de prier pour elle, ch. VIII.

Puis, après que tous se sont retirés, elle se prosterne devant le Seigneur et lui demande de la fortifier dans son entreprise. Elle implore le

Dieu de Siméon, son aïeul, le Dieu tout-puissant à qui rien ne résiste, elle le supplie de tirer vengeance des orgueilleux étrangers qui méditent la ruine d'Israël, ch. ix.

Puis, elle se met à l'œuvre. Elle se pare de ses plus beaux habits, et de ses plus riches ornements, et Dieu relève sa beauté par un nouvel éclat. Elle donne à sa suivante les vivres nécessaires pour soutenir ses forces sans se souiller par les aliments des infidèles et elle sort de Béthulie. Les anciens du peuple lui ouvrent les portes, en lui souhaitant que la grâce du Seigneur l'accompagne. Bientôt Judith est rencontrée dans la campagne par les patrouilles assyriennes; elle leur dit qu'elle s'est enfuie de Béthulie, parce qu'elle sait que la ville est vouée à une ruine certaine et qu'elle est venue pour indiquer au général ennemi le moyen de s'emparer sans coup férir de la ville assiégée. Les soldats la rassurent, la conduisent à Holopherne qui la reçoit avec bonté, car dès le premier instant il est épris de la beauté de la jeune captive, ch. x.

Le général assyrien console Judith, lui assure qu'elle n'a rien à craindre, et Judith lui répond par des paroles flatteuses; elle affirme qu'elle va dire la vérité, et que, s'il veut suivre ses indications, il assujettira Israël au grand roi Nabuchodonosor. Elle ajoute que c'est pour échapper à la ruine qu'elle est sortie de Béthulie, qu'elle se propose de rester dans le camp des assyriens; seulement elle implore comme une grâce la faculté de sortir la nuit du camp, pour descendre dans la vallée et y prier son Dieu et pour connaître de lui le jour où il livrera Israël en punition de ses crimes. Holopherne, sous le charme de cette parole, accorde tout ce que Judith lui a demandé, il promet même d'adorer son dieu et il s'engage à la faire grande et illustre dans le palais de Nabuchodonosor, ch. xi.

En attendant, il l'invite à se reposer et à prendre quelque nourriture; mais Judith lui fait observer que ce serait pour elle une souillure de prendre des mets étrangers; que, si ses projets doivent réussir, il est nécessaire qu'elle préserve son âme de tout péché; elle se contentera donc de la nourriture qu'elle a apportée avec elle. Et Holopherne demande où elle prendra des vivres, dans les conditions légales, lorsque les maigres provisions qu'elle a prises avec elle, seront épuisées. Judith le rassure; car elle promet que Béthulie aura capitulé auparavant. Puis elle se retire dans la tente qu'Holopherne lui a assignée; elle dort jusqu'au milieu de la nuit et sort du camp, comme il a été convenu, pour vaquer à ses exercices de piété. Le quatrième jour, Holopherne fait un grand festin et, subjugué par la passion coupable qu'il avait conçue pour la jeune juive dès son apparition, il convie Judith au repas. Elle accepte, et Holopherne, ravi de la voir toute rayonnante de grâces et de beauté, se livre à la joie et boit avec excès, ch. xii.

Après le repas, les invités se retirent, l'eunuque Bagaos ferme la porte de la tente, et Judith se trouve seule avec Holopherne assoupi par l'ivresse. Elle invoque le Seigneur, décroche le glaive du général ennemi de la colonne où il était suspendu, saisit la tête de la main gauche par les cheveux, frappe de la main droite deux coups vigoureux, sépare la tête du tronc, puis elle pousse par terre le tronc décapité, arrache un des rideaux du lit, y enveloppe la tête, appelle sa suivante qu'elle avait fait placer en dehors de la tente, devant la porte, comme pour aller avec elle

à leurs prières habituelles, elle lui fait mettre cette tête sanglante dans le sac aux provisions, toutes deux traversent le camp et arrivent à la porte de Béthulie. Et Judith appelle de loin les gardiens de la cité; on ouvre les portes, le peuple s'assemble, et l'héroïne raconte ce que Dieu a fait par sa main et elle montre comme une preuve et comme un trophée la tête du général assyrien. Tous adorent le Seigneur et bénissent Judith. Ozias lui donne de grandes louanges auxquelles tout le peuple applaudit. On appelle Achior qui s'évanouit en reconnaissant la tête sanglante; il se jette aux pieds de Judith et proclame que Dieu sera à jamais glorifié en elle, ch. XIII.

Judith prend la parole. Elle conseille de suspendre la tête d'Holopherne aux murs de la citadelle, de prendre les armes le lendemain dès l'aurore et de faire une sortie en masse contre les Assyriens. Elle prévoit qu'ils courront à la tente d'Holopherne pour le réveiller, et que, le trouvant décapité, ils prendront la fuite, saisis d'une frayeur extrême. Achior se fait circoncire et embrasse le judaïsme. Le lendemain matin, les choses se passèrent comme Judith l'avait prévu. La mort d'Holopherne remplit de frayeur les Assyriens, qui firent retentir tout le camp de cris effroyables et prirent la fuite, ch. XIV.

Les Israélites de toutes les villes se lèvent, poursuivent les fuyards jusqu'à la frontière, les massacrent sans pitié et s'enrichissent de leurs dépouilles. Le grand-prêtre, accompagné du grand conseil, vient ensuite de Jérusalem à Béthulie, pour se rendre compte des événements et pour voir Judith. Il la loue, la bénit et tout le peuple applaudit. Les Béthuliens pillent pendant trente jours le camp des ennemis. Le grand-prêtre donne à Judith tous les objets qui avaient appartenu à Holopherne et on célèbre une grande fête, ch. xv.

Judith chante au Seigneur un cantique d'actions de grâces. Elle consacre à Dieu toutes les dépouilles d'Holopherne; les Juifs célèbrent cette victoire par trois mois de réjouissances et ils établissent une fête perpétuelle. — Judith mourut âgée de cent cinq ans, et elle fut pleurée par tout le peuple pendant sept jours. Tant qu'elle vécut et encore longtemps après sa mort, Israël fut en paix.

II

VÉRACITÉ

Jusqu'au XVI^e siècle, la véracité du livre de Judith rencontra fort peu d'adversaires. Les premiers furent les protestants et les luthériens. Luther regarde ce livre « comme un charmant poème, plein d'esprit, écrit par un saint et spirituel auteur, qui a voulu peindre et retracer la félicité du peuple juif et les victoires que Dieu lui accordait en tous temps sur tous ses ennemis ». Grotius dit que c'est « un écrit allégorique pour la consolation et l'encouragement des Juifs, lors de l'invasion d'Antiochus Epiphane en Palestine ». Buddeus le nomme « un drame sacré ». J. G. Artopoulos (1)

(1) Meletoma hist., quod narratio de Judith et Holoeph., non historia sit, sed epopœia. Argent. 1694, in-4^o.

et M. de Niebuhr l'appellent « un poème épique »; J. Babor (1) « une apologie »; Bauer (2) « une fiction morale ». « C'est une histoire prophétique et un poème », dit Ewald (3), « un mélange sans ordre de poésie et d'histoire ». « C'est une légende », dit Movers. Aux protestants se sont joints les rationalistes, qui se sont donné plus de liberté encore. « Il faut bien dire qu'ils trouvaient quelques auxiliaires parmi les commentateurs chrétiens. S. Jérôme ne semble pas persuadé de la réalité historique de Judith (4). Au xvii^e siècle, R. Simon ne voit dans ce livre qu'un récit allégorique dont les noms contiennent des fictions aussi bien que les choses elles-mêmes (5), et Jahn « un poème didactique ». Le protestant rationaliste M. Albert Réville en fait un roman pieux, écrit vers le temps d'Adrien (117-138). « Chacun, dit-il, connaît cette histoire, évidemment apocryphe, mais à chaque instant on en parle comme si elle faisait partie de l'Ancien Testament, ce qui n'est pas (6). Ce livre a pour but de ranimer le patriotisme et le courage des Juifs, en leur montrant, sous le voile d'une fiction romanesque, comment il ne faut jamais désespérer de la patrie juive, puisqu'une simple femme, scrupuleuse observatrice, il est vrai, des prescriptions rabbiniques, a pu sauver son peuple, au temps des guerres contre l'Assyrie (7) ». M. Munk avait déjà dit à peu près la même chose, tout en ne fixant pas la date de composition d'un livre qu'il traitait de « récit édifiant, mais fabuleux, composé par un auteur très-peu versé dans l'histoire et la géographie (8) ». Hilgenfeld, moins radical que M. Réville, reporte aux temps d'Antiochus III le Grand la composition du livre de Judith. M. Derembourg ne se prononce pas sur ce point, tout en penchant vers l'opinion « des savants allemands (9) ». Quant à M. Noldeke (10), inutile de dire qu'il ne voit dans Judith qu'une allégorie morale, une sorte de roman pieux (11) ». Louis Capellus (12) traite le livre de Judith de « fable absurde » et J. C. Eichhorn (13), surenchérisant encore sur cette opinion, dit : « qu'un Juif ignorant transcrivit dans ce livre une vieille légende, concernant une certaine ville préservée de la capitulation par la ruse d'une prostituée ».

(1) Allg. Einleit. in die Schriften des A. T. Vienne, 1794, in-8° p. 270.

(2) Theologi des A. T. Leip., 1796, p. 349.

(3) Geschichte des Volkes Israël, III, 2. p. 544.

(4) *Præf. in librum Judith.*

(5) *Histoire critique du Vieux Testament*, 1685, in-4, p. 58.

(6) Nous rappellerons que le livre de Judith fait, quoi qu'en dise M. Réville, partie de l'Ancien Testament; seulement on le classe parmi les Deutéro-canoniques.

(7) *Le peuple juif et le judaïsme au temps de la formation du Talmud*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} novembre 1867, p. 409, note.

(8) *Palestine*, p. 340.

(9) *Histoire de la Palestine depuis Cyrus jusqu'à Adrien*. Paris, 1867, gr. in-8, pp. 408 et 409.

(10) *Histoire littéraire de l'ancien Testament*, p. 433.

(11) *Histoire universelle de l'Eglise*, nouvelle éd. Paris, Palmé 1878, t. I p. 556.

(12) *Comment. et notæ crit. in V. T.* Amstel, 1689 p. 575 appelle Judith : « insulsissima fabula ab imperitissimo ac imprudentissimo adeoque impudentissimo, aliquo hellenista nugacissimo conficta in hunc finem, ut ea commendet mendacia alia, quæ dicuntur officiosa et pias fraudes Judithæ factæ atque exemplo comprobet. »

(13) *Einleitung in d. apokr. Schriften d. A. T.* Leip., 1795, p. 314 : « Ein höchst unwissender Jude schrieb alte Sagen von einer einst durch die List einer Buhlerin abgewendeten Eroberung einer Stadt. »

Appuyé sur les meilleures autorités, nous soutenons la réalité historique de ce livre.

« Nous allons essayer, dit l'abbé Daniel (1), de résoudre l'importante question du caractère historique du livre de Judith au moyen des documents indigènes de l'Assyrie et à l'aide des divers travaux qui leur ont été consacrés, spécialement du mémoire lu par M. Robiou, professeur d'histoire à la faculté de Rennes, devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et publié en 1875 dans la *Revue archéologique* sous ce titre : *Deux questions de chronologie et d'histoire éclaircies par les annales d'Assurbanipal* (2).

« Les exégètes, — autres que les critiques fantaisistes dont nous avons eu déjà occasion de parler, — ceux qui voient avec raison un récit historique dans le livre de Judith, se partagent en deux classes principales, si l'on ne tient pas compte des différences de détail, quand il s'agit de déterminer l'époque où se sont passés les événements racontés par l'auteur sacré : les uns les placent après la captivité de Babylone, les autres, et c'est le plus grand nombre, avant cette captivité.

« La première opinion a été soutenue par Eusèbe, S. Augustin, Sulpice Sévère, George le Syncelle, Estius, Cornélius à Lapede, Wouters; mais elle ne peut être acceptée, parce que Ninive, qui est décrite dans *Judith* comme une ville florissante, était complètement ruinée à l'époque de la domination des Perses à Babylone, du temps de la captivité, et même du temps de Nabuchodonosor, le vainqueur de Jérusalem, sous lequel Générard, MM. Nickes et Danko ont voulu placer l'expédition d'Holopherne.

« Nous n'avons donc à nous arrêter qu'à la seconde opinion et à examiner à quelle époque, antérieure à la captivité, nous pouvons placer avec le plus de vraisemblance l'invasion d'Holopherne. Gumpach, Reusch, O. Wolff, la placent du temps de la minorité du roi Josias, vers 641; Belarmin, Monfaucon, Usser, dom Calmet, Houbigaut, Dereser, Janssens, Welte, Marchini, Goldhagen, Haneberg, Scholz, Ghiringello, du temps de Manassès, pendant son enfance ou sa captivité à Babylone. Scholz, de Gumpach, Wolff, ont supposé que le Nabuchodonosor de Judith était le Kiniladan du canon de Ptolémée. Les documents indigènes leur donnent raison, car le *Kiniladan de Ptolémée* est l'Assurbanipal des inscriptions assyriennes (3), et, de tous les rois d'Assyrie connus, Assurbanipal est celui dont l'histoire concorde le mieux avec les renseignements fournis par le livre de Judith, comme nous allons le montrer.

« Le premier chapitre du livre de Judith nous fait connaître les causes qui amenèrent l'expédition d'Holopherne contre l'Asie occidentale. Le roi d'Assyrie demanda le paiement du tribut à la Cilicie, à Damas et au Liban, aux habitants de la Galilée et de la Samarie, et enfin à l'Égypte,

(1) L'abbé Daniel : *Le livre de Judith*, dans le journal *l'Univers* du 25 mars 1878.

(2) Nous devons prévenir le lecteur que M. Oppert, *Le livre de Judith*, dans *l'Annuaire de la Société d'Ethnographie*, pour 1865, et M. F. Lenormant, *Lettres assyriologiques*, t. I, p. 72, s'appuyant sur les découvertes assyriologiques, nient tout caractère historique au livre de Judith.

(3) Schrader prouve péremptoirement (die assyrisch-babylonischen Keilinschriften, kristische Untersuchung der Grundlagen ihrer Entzifferung Leipzig, 1872, p. 166, n. 13) que le Kiniladan du canon de Ptolémée est identique avec Assurbanipal des monuments assyriens et avec Sardanapal (ibid. p. 121).

dont le texte grec énumère les principales villes : Taphné, Ramsès, Tunis, Memphis. Les annales des rois d'Assyrie nous apprennent que tous ces pays étaient en effet tributaires de Ninive, du temps du roi Assourbanipal. La Cilicie, Damas et le Liban avaient été soumis par Sargon, le chef de la dynastie à laquelle appartient Assourbanipal. Le Carmel, Galilad, la Galilée supérieure, la plaine d'Esdreton, c'est-à-dire l'ancien royaume d'Israël, avaient été colonisés par Assarhaddon, le père d'Assourbanipal. Enfin l'Égypte, qui était alors très-morcelée, comme l'insinue l'énumération du texte grec, dépendait aussi du roi d'Assyrie.

« Un texte, malheureusement très-mutilé, le cylindre nommé le cylindre C, nous apprend qu'au commencement de son règne (1) Assourbanipal comptait parmi ses tributaires vingt-deux rois des bords de la mer Méditerranée et du milieu de la mer, parmi lesquels on peut lire encore « le roi du pays de Suri (Tyr), le roi du pays de Yandi (Juda), le roi du pays d'Udumi (Idumée), le roi du pays de Maab (Moab), le roi du pays de Khaziti (Gaza), le roi du pays d'Iskaluna (Ascalon), le roi du pays d'Amyarruna (Accaron), le roi du pays de Gubli (Gebal, Byblos), le roi du pays d'Arnadi (Aradus).

« Le roi de Cilicie est aussi mentionné parmi les tributaires d'Assourbanipal, dans les cylindres de Koyoundjik : « Sanda sarmi, du pays de Khilakku (Cilicie), qui n'avait pas été soumis aux rois mes pères, lisons-nous dans ce document, m'envoya à Ninua (Ninive) sa fille, avec de nombreux présents, pour en faire une des femmes de mon palais, et il embrassa mes genoux.

« Quant à l'asservissement de l'Égypte à l'Assyrie, dans les premières années du règne d'Assourbanipal, il est raconté tout au long dans les inscriptions de ce roi.

« D'après le texte grec du livre de Judith, dont le premier chapitre est plus développé que celui de la Vulgate, lorsque le roi de Ninive, la douzième année de son règne, envoya des messagers à tous les peuples tributaires pour lever les impôts et peut-être aussi un contingent de troupes, il se préparait à entreprendre la guerre contre les Mèdes. Cette guerre, d'après les Septante, dura l'espace de cinq ans; un an seulement d'après la Vulgate.

« La circonstance de l'entreprise de la guerre contre les Mèdes est digne de remarque. Le joug assyrien était lourd à porter. Les peuples tributaires, voyant le roi ninivite occupé au loin, jugèrent l'occasion favorable pour le secouer.

« Ils refusèrent, dit le texte sacré, ce qui leur était demandé et renvoyèrent les mains vides les officiers chargés de lever les impôts.

« Nous retrouvons dans les textes assyriens les traces de cette révolte. Elle prit son origine en Égypte. Ce pays, autrefois si puissant, ne pouvait se résigner à subir une domination étrangère. Assourbanipal, dans les

(1) D'après les calculs les plus modernes, basés sur les découvertes assyriologiques, Assourbanipal régna de 667 à 626 avant Jésus-Christ, indication absolument conforme au canon de Ptolémée, qui fait succéder Nabopolassar à Kinaladan (Assourbanipal) après une domination de 22 années sur Babylone. Schrader (Die Keilinschriften und das alte Testament. Giessen, in-8°, 1872, p. 233) qui établit cette preuve, constate aussi que cette indication est conforme à une chronologie d'Alexandre Polyhistor, citée par Eusèbe.

premières années de son règne, avait été obligé d'y porter deux fois les armes en personne, pour y maintenir son pouvoir. La prise de Memphis et la soumission des principales villes égyptiennes au tribut, jusqu'aux confins de l'Éthiopie, exactement comme le dit le texte sacré, sont mentionnées en termes formels dans les documents de son règne. Mais l'Égypte n'attendait que le moment propice pour tenter un nouvel effort en faveur de son indépendance. Elle se hâta de profiter de l'embarras causé à Assourbanipal par sa guerre contre les Mèdes, et non seulement elle se révolta elle-même, mais, pour mieux assurer le succès de sa tentative, elle réussit à souffler aux peuples des côtes de la Méditerranée et jusqu'à l'Asie Mineure l'esprit de révolte dont nous parle le premier chapitre de *Judith*. »

La douzième année de son règne, selon la Vulgate (1), le roi d'Assyrie fit la guerre au roi des Mèdes Arphaxad et sortit vainqueur du combat. Cet « Arphaxad (2), du livre de Judith, a longtemps été considéré comme un personnage sans aucune valeur historique. Une identification proposée autrefois par la Bible de Vence (3), et, de nos jours, reprise par le célèbre assyriologue anglais Rawlinson (4), peut faire revenir de cette opinion. Hérodote nous fait connaître un Phraortes, roi mède, défait par les Assyriens peu de temps avant la chute de Ninive. Ce serait non pas Phraortes, fils de Déiokès, mais Déiokès lui-même. Son nom patronymique Phraazad aurait été traduit dans Hérodote par Phraortes, φραόρτης, et par Arphaxad, ארפכשד, dans le livre chaldéen de Judith. »

D'après Maspero (5), Déjocès régna de 708 à 655 avant Jésus-Christ. Cette dernière date correspond exactement à la douzième année du règne d'Assourbanipal qui, d'après les documents assyriologiques, monta sur le trône de Ninive en 667. C'est la douzième année de son règne, c'est-à-dire en 655, qu'il battit, dans la plaine de Ragau, le roi des Mèdes, qui, d'après les Septante, perdit la vie dans le combat (6). Si, comme Wolff, Fritzsche, etc., nous prenons Arphaxad pour Phraortes, le fils de Déjocès qui régna (7) de 655 à 633, il est impossible de rattacher à ce règne la chronologie d'Assourbanipal et ses expéditions.

Après la défaite du roi des Mèdes, la treizième année de son règne, suivant la Vulgate, c'est-à-dire en 654 avant Jésus-Christ, le roi de Ninive nommé Holopherne général en chef de ses troupes et lui ordonne de marcher contre les peuples tributaires qui lui avaient refusé l'obéissance, d'exiger une soumission absolue et de tirer d'eux une éclatante vengeance (8). L'expédition d'Holopherne rapportée aux chapitres II et III de Judith se compose de quatre campagnes que nous allons étudier, d'après le texte sacré et d'après les monuments assyriologiques (9). Cette étude confirmera la vérité historique du livre saint.

(1) Judith, I, 5 et 6.

(2) *Histoire universelle de l'Église*, éd. Palmé, I. c.

(3) T. VI, p. 144.

(4) Journal of the royal Geographical society of London, 1844, t. X, pp. 141-142.

(5) Maspero, *Histoire ancienne des peuples d'Orient*, 2^e édit., p. 459.

(6) Καὶ κατηκόντισεν αὐτὸν ἐν ταῖς ζιβύναις αὐτοῦ, καὶ ἐξωλόθρευσεν αὐτὸν ἕως τῆς ἡμέρας ἐκεῖνης.

(7) Maspero, I. c.

(8) Judith, II, 6.

(9) L'abbé Daniel, I. c.

Dans la première campagne, Holopherne s'avança dans la Cappadoce, détruisit la ville de Mélothé ou de Méliothène, ravagea, d'après les Septante, « Phud et Lud » c'est-à-dire la Pisidie et la Lydie, puis, retournant sur ses pas, il revint en Cilicie où il pilla la ville de Tarse et les enfants d'Ismaël, qui étaient les Bédouins arabes campant dans le désert du côté de l'Euphrate (1).

Cette première campagne fut moins une conquête qu'une razzia, dit M. l'abbé Daniel (2), et les annales d'Assourbanipal ne la mentionnent pas d'une manière expresse : cependant une inscription assyrienne, transcrite par M. Ménant (3), semble se rapporter à ce fait, quand elle mentionne la révolte de Gygès, roi de Lydie, qui fut réprimée par Assourbanipal.

La seconde campagne d'Holopherne fut une expédition à l'Est de l'Euphrate en Mésopotamie, dont il força toutes les grandes villes, depuis le torrent de Membré jusqu'à la mer (4).

« Nous arrivons », dit M. Robiou (5) « à l'un des passages du livre de Judith qui ont paru le plus répugner à son caractère historique, et pourtant c'est ce passage qui, une fois la lumière projetée sur ce récit par la découverte des annales d'Assourbanipal, va, au contraire, nous fournir un des points de repère les plus assurés dans l'ordre des faits historiques et chronologiques. Après avoir pénétré jusqu'au désert des Ismaélites, l'armée longe, puis passe l'Euphrate, va dévaster la Mésopotamie et s'avance jusqu'à la mer qui ne peut ici être que le golfe Persique... Cette expédition au-delà de l'Euphrate n'est nullement prévue du lecteur, à en juger d'après le récit des causes de la guerre; j'ajoute qu'elle ne l'était ni du roi, ni de l'armée, lors du départ de celle-ci, et qu'elle interrompit très-péniblement les plans d'Assourbanipal. Nous savons aujourd'hui comment et pourquoi, car il a bien voulu nous en instruire en détail. »

Et M. Smith (6) nous explique de la manière suivante le motif de cette expédition contre Babylone : « En ce temps-là, Saulmugina, frère d'Assourbanipal, était roi de Babylone. Mais, quoique roi, il était tributaire et sujet de son frère aîné, Babylone dépendant alors de Ninive (7). Saulmugina se fatigua de sa situation subordonnée. Un mécontentement général s'était étendu en Chaldée, en Arabie, en Syrie et en Palestine. Le moment semblait propice pour une révolte générale. Le roi d'Assyrie, prévoyant des troubles prochains, adressa une proclamation aux Babylo-

(1) Judith, II, 42 et 43.

(2) L'abbé Daniel, l. c.

(3) Ménant, *Annales des rois d'Assyrie*, p. 259.

(4) Judith, II, 44.

(5) Robiou, l. c.

(6) Smith, *Histoire de Babylone*, pp. 142 et suiv.

(7) Schrader, *die Keilinschriften und das alte Testament*, p. 240, nous rapporte une inscription complète d'un monument assyrien sur table de brique où nous lisons : « 4 Ana-ku Asur-ah-iddin sarru rabu 2. sarru dannu sar Kissâti sar mat Assur, sakkanakku, 3. Babilu, sar nat Sumiri u Akkadi, sar sarri mat Musur, 5. mat Pa-tu-... si, mat Ku-si; 6. mat sa ki-rib ir Tar-bi-si 7. a-na mu-sab Asur-bâni-habal 8 habal sarri rabi sa-bit us... ti 9. hablu si-it lib-bi-ya 10, ar-sip u-sak-lil ». Je traduis : « 1. Moi, Asarhaddon, le grand roi, 2. le roi puissant, le roi des nations, le roi du pays d'Assur; suzerain 3. de Babylone, roi de Sumir et d'Akkad, roi des rois de l'Égypte, 5 de Patu-... de l'Éthiopie, 6. je bâlis le palais de Tarbiz 7. résidence d'Assurbanipal 8. fils du grand roi, du porteur du sceptre-... 9. du fils du rejeton de mon corps, 10 et je le terminai. »

niens, datée du 23 du mois d'Iygar de l'éponymie d'Aassar-dur-uzur vers l'an 650 avant Jésus-Christ. Dans ce document, il leur rappelle ses bienfaits et la fraternité étroite qui unit l'Assyrie et la Babylonie. »

Le roi d'Elam et les gouverneurs de la Chaldée promirent leur concours à Saulmugina. « Vahta, (1) roi d'Arabie, ayant appris que les Babyloniens et les Elamites étaient sur le point de se révolter, fit alliance avec eux, espérant que, si leur entreprise réussissait, il pourrait s'emparer lui-même de la Palestine et de la Syrie. Vahta leva deux corps d'armée. Il conduisit l'un d'entre eux en Palestine, en passant par l'Idumée, Moab, le Hauran et Hamath, où sa marche fut arrêtée par les généraux assyriens, qui le battirent et le refoulèrent dans son pays. Il avait placé l'autre armée sous le commandement de deux chefs, Aimu et Abiyaleh et les avait envoyés à Babylone pour détourner de lui l'attention des Assyriens et donner aide à Saulmugina à Babylone.

« Assourbanipal... apprit soudain que la révolte avait éclaté, qu'Elam, la Babylonie et l'Arabie avaient de concert secoué le joug assyrien. » Il se mit aussitôt en mesure de réprimer l'insurrection. « Après diverses péripéties, » dit l'abbé Daniel (2), « ses troupes, sous la conduite d'un général nommé Bel-Ibni, défirent les confédérés. En 648, Babylone fut prise, après que les divers généraux assyriens eurent battu les révoltés partout où ils s'étaient réfugiés à la suite de leur première défaite. Saulmugina, voyant sa capitale au pouvoir de son frère, mit le feu à son palais et périt dans les flammes.

« Les détails que nous fournissent ici les documents assyriens nous expliquent très-bien la conduite et la marche d'Holopherne. Nous l'avons vu à la fin de sa première campagne combattant contre les Arabes (3), qui n'avaient pas été mentionnés parmi les révoltés dans le chap. I, de Judith (4). C'est que leur révolte fut postérieure à celle des peuples des bords de la Méditerranée, et n'eut lieu, comme nous venons de le voir, qu'à l'époque de l'insurrection de la Babylonie.

« Cette insurrection imprévue de la Babylonie obligea Holopherne à modifier ses plans. La nécessité de la réprimer le fit appeler par Assourbanipal sur le théâtre de cette nouvelle guerre... Les annales d'Assourbanipal expliquent donc et confirment cette seconde campagne d'Holopherne, racontée sommairement dans le livre de Judith. Holopherne est un de ces généraux assyriens dont parlent les textes indigènes, qui réprimèrent la révolte de la Babylonie et de la Chaldée. »

Après la soumission de Saulmugina, vice-roi de Babylone, Assourbanipal poursuit les alliés de ce prince qui avaient pris part à sa révolte. Nous avons vu que parmi ces derniers se trouvaient « les Arabes (5), lesquels avaient été divisés par leur roi en deux corps d'armée, dont l'un avait été chargé d'attaquer l'Idumée, Moab, le Hauran et Hamath. Ces deux corps d'armée furent vaincus par les Assyriens. Si nous ne nous trompons, ce fut Holopherne qui fut un de leurs vainqueurs, dans sa troi-

(1) Smith, l. c.

(2) L'abbé Daniel, l. c.

(3) « Les enfants d'Ismaël » Judith, II, 43.

(4) Judith, I, 7-9.

(5) L'abbé Daniel l. c.

sième campagne, après avoir infligé des pertes à une partie d'entre eux à la fin de la première. Il nous paraît impossible, en effet, de ne pas être frappé de la grande ressemblance qu'offre le récit de cette campagne dans le livre de Judith avec le récit d'Assourbanipal.

« Voici le récit du livre de Judith, d'après la Vulgate : Il se rendit maître du pays depuis la Cilicie jusqu'aux confins de Japheth, qui sont au midi. Il emmena avec lui tous les enfants de Madian, pillà toutes leurs richesses et fit passer au fil de l'épée tous ceux qui lui résistaient. Il descendit ensuite dans les champs de Damas, au temps de la moisson, il brûla tous les blés et fit couper tous les arbres et toutes les vignes. » (Judith II, 15-17.) Les termes dans lesquels le texte grec mentionne le traitement infligé aux Madianites méritent d'être rapportés ici : « Il enveloppa tous les fils de Madian, et il brûla toutes leurs tentes, et il pillà tous les parcs où ils avaient leur bétail. » Les Madianites dont il est ici question sont certainement des Bédouins nomades, des Arabes.

« Voici maintenant le récit d'Assourbanipal : Vahta « souleva avec lui les hommes d'Aribi (Arabie) et il oublia la victoire qu'Assur et Istar, les grands dieux, m'avaient donnée sur ces peuples, la royauté que j'avais établie et qu'ils avaient mise dans mes mains. D'après la volonté d'Assur et d'Istar, j'ai fait entrer mon armée dans les provinces du pays d'Azaran, de Hiratakasa, d'Ildunu (l'Idumée), dans les environs de la ville de Yabruda, dans la ville de Bit-Amman, dans les provinces du pays de Haurimu (le Hauran), dans le pays de Muhaba (Moab), de Saharri et de Subiti. J'ai combattu ses troupes innombrables et je les ai mises en déroute. J'ai détruit par les armes les hommes du pays d'Aribi qui étaient venus avec lui, et lui-même s'enfuit devant les armes invincibles d'Assur et gagna les pays lointains. J'ai livré aux flammes ses tentes, ses demeures, ses habitations.

« On voit, par ces derniers mots, que le traitement infligé aux Bédouins est exprimé en termes presque identiques dans le texte grec de Judith et dans l'inscription des cylindres de Koyoundjik. Assourbanipal « ne parle pas, il est vrai, dit M. Robiou (1), des frontières de Cilicie, que l'armée, d'après le récit de Judith, longea probablement après avoir repassé l'Euphrate à l'un des passages ordinaires de Thaprac ou de Carchémis : l'ordre ethnographique le conduisait à supprimer cette circonstance.

« Cette troisième campagne d'Holopherne remplit de terreur tous les habitants... de la Syrie, de la Mésopotamie, de Soba, de la Lydie et de la Cilicie ». Tous ces peuples firent leur soumission, et malgré cela « Holopherne (2) voulut punir leur révolte : il prit les hommes les plus forts pour les incorporer à ses troupes ; il détruisit tout sur leur territoire, arracha les bois sacrés et s'empara de leurs idoles. Les monuments nous attestent que c'était la manière de faire la guerre des Assyriens et, en particulier, d'Assourbanipal. Ce dernier, racontant son expédition contre le roi des Arabes, dit en termes analogues à ceux de Judith : *Je me suis emparé de ses dieux...*, des gens de son pays, des bêtes de somme, chameaux et moutons ; je les ai consacrés au service d'Assur et d'Istar, mes seigneurs. »

(1) M. Robiou. l. c.

(2) L'abbé Daniel, l. c.

Un peu plus loin, nous lisons encore : « J'ai tué les habitants de la ville d'Usu qui n'obéissaient pas à leur gouverneur et *qui ne payaient pas leur tribut, la redevance de leur contrée. J'ai infligé un châtement sévère à ce peuple insoumis. J'ai emporté leurs dieux...*, j'ai emmené le reste des habitants au pays d'Assur, je les ai distribués au milieu de mon armée nombreuse, dont Assur fait la force.

« Peut-on désirer une concordance plus parfaite entre le récit du livre de Judith et le récit analogue d'Assourbanipal ? »

La quatrième campagne d'Holopherne fut son expédition en Judée, pendant laquelle eurent lieu le siège de Béthulie, la mort du général assyrien et la déroute de son armée. Les annales d'Assourbanipal ne font pas mention de l'expédition de Judée, dit M. Robiou (1). La raison en est fort simple, c'est qu'elles ne faisaient connaître que les victoires, elles ne mentionnaient jamais les défaites. « Nous pouvons affirmer cependant, » dit M. l'abbé Daniel (2), « qu'elles confirment indirectement le récit sacré, parce que leur silence sur l'Égypte, après la révolte de Psammétique, prouve que la révolte du monarque égyptien ne fut pas châtiée. Nous avons vu, par les premiers chapitres du livre de Judith, que la soumission de l'Égypte devait être le terme final de l'expédition d'Holopherne. Béthulie, qui l'arrêta, était sur la route de Syrie en Égypte. Il serait inconcevable, en effet, que le roi d'Assyrie n'eût pas fait quelque tentative pour conserver en son pouvoir ce riche pays, dont il nous apprend l'insubordination à propos de Gygès. Le texte sacré nous indique que cette tentative eut lieu, mais qu'elle échoua par suite de la mort du général en chef, devant les murs de Béthulie.

« Il nous semble que ce que l'on vient de lire est bien propre à établir que les faits historiques racontés dans le livre de Judith sont les mêmes que ceux que nous raconte Assourbanipal dans ses annales : ce sont les mêmes événements, les mêmes peuples, des détails analogues. Il ne manque aux documents assyriens que le nom d'Holopherne. »

Outre ces preuves, tirées des documents assyriologiques en faveur de la vérité historique du texte sacré de Judith, on peut en établir d'autres, en suivant l'itinéraire du message envoyé par Nabuchodonosor-Assourbanipal à ses vassaux (3), itinéraire qui témoigne d'une grande exactitude géographique.

« Laissons de côté la Perse (4) que nous ne trouvons que dans les Septante et que la Vulgate néglige avec raison. Ce qui regarde l'Égypte est parfaitement conforme aux prismes sur lesquels Assourbanipal raconte sa guerre contre Tearco, le Tirhaka du IV^e livre des Rois (5). Le ψ. 10 des Septante : *ἕως τοῦ Ἰθουίεν ἐπὶ τὰ ὄρη τῆς Αἰθιοπίας*, concorde parfaitement avec ce que l'histoire nous rapporte. « Les rois assyriens, dit M. Robiou (6), se faisaient les protecteurs, tantôt de gré, tantôt de force, de ces petits États (entre lesquels l'Égypte était morcelée alors), contre la dynastie éthio-

(1) Robiou, p. 87.

(2) L'abbé Daniel, l. c.

(3) Judith, I, 7 et suiv.

(4) *Hist. Univ. de l'Église*, éd. Palmé.

(5) IV Rois, XIX, 9. Isafe, xxxvii, 9. — Robiou, p. 33, Maspéro, *Hist. Ancienne des peuples*

(6) Robiou, p. 33, Maspéro, *Hist. Ancienne des peuples d'Orient*, 2^e édit. p. 428 et suiv.

pienne qui régnait habituellement à Thèbes; mais ils n'ont jamais dépassé les limites de l'Éthiopie proprement dite; et c'est ce qu'exprime très-exactement le livre de Judith en arrêtant aux frontières de ce royaume le roi d'Assyrie (1). » C'est donc à bon droit que nous soutenons la vérité historique de Judith.

« On avait fait remarquer » dit l'auteur que nous venons de mentionner (2), « que le pape S. Clément, qui, au témoignage des rationalistes eux-mêmes, est mort au plus tard en 153, c'est-à-dire quinze ans après la mort de l'empereur Adrien (3), cite, dans son épître aux Corinthiens, l'exemple de la bienheureuse Judith, *Ἰουδῆ ἡ μακάρα*, et analyse évidemment l'ouvrage qui porte ce nom (4). On avait rappelé qu'une fort ancienne version grecque et la *Vetus Italica*, qui remonte peut-être à la fin du second siècle de notre ère, contenaient le livre de Judith et qu'il était difficile de comprendre comment dans une soixantaine d'années on avait pu traduire ce livre du chaldaïque en grec et du grec en latin (5). Tout cela n'empêchait pas les rationalistes de se refuser à voir dans ce livre un récit vraiment historique. »

Appuyé sur un critique protestant moderne (6), nous allons indiquer et réfuter les principales objections dirigées par les rationalistes contre la réalité historique du livre qui nous occupe.

Première objection. Il est impossible de faire rentrer les faits historiques qu'on trouve dans Judith dans le cadre de l'histoire assyrienne. Ce livre parle d'une défaite infligée au roi des Mèdes par le roi d'Assyrie (7), tandis qu'Hérodote (8) parle de Phraortes comme d'un monarque puissant qui s'est assujéti les Perses. Mais il faut remarquer qu'Hérodote abrège les faits, tandis que Judith les développe. Judith (9) parle dans son cantique de la frayeur des Perses et de l'admiration des Mèdes, en entendant raconter son héroïque action. Judith savait donc que les Assyriens étaient les vainqueurs des Perses et des Mèdes. Puisque les événements détaillés dans le livre saint s'accordent avec le commencement et la fin du récit d'Hérodote, il faut en conclure que les faits contenus dans Judith ont dû s'accomplir immédiatement après la défaite par les Assyriens de Phraortes, dont nous avons plus haut, p. 74, établi la personnalité. Ce n'est pas de

(1) Robiou, p. 33.

(2) *Hist. univ de l'Eglise*, éd. Palmé.

(3) Cette date est d'après une chronologie purement rationaliste; car S. Clément mourut en 400 ou 404.

(4) I. Epître aux Corinthiens, chap. xv. « L'authenticité de cette épître est incontestable. Elle est acceptée même par des rationalistes comme Bunsen (*Hefelé, Patrum apostolicorum opera, proleg.* p. 321) » note de l'*Hist. univ. de l'Eglise*, éd. Palmé.

(5) Lamy. *Introductio in sacram Scripturam pars 2^a*, Mechliniæ, 1867, in-8^o, p. 83.

(6) O Wolf. *Das Buch Judith als geschichtliche Urkunde vertheidigt und erklärt*, Leipzig, n-8^o p. 45 et suiv.

(7) Judith, I, 5.

(8) Hérodote, I, 402. Voici ce qu'il dit : « Ensuite, après que Phraortes se fût assujéti les Mèdes et les Perses, tous deux également puissants, il soumit l'Asie, passant d'un peuple à un autre, jusqu'à ce qu'il guerroya enfin contre les Assyriens, c'est-à-dire, contre les Assyriens qui possédaient Ninive, qui régnaient auparavant sur tous les peuples, et qui, actuellement, abandonnés par leurs tributaires, se trouvaient néanmoins en bon état. Phraortes les combattit donc, et, après un règne de 22 années, il fut tué et une grande partie de son armée avec lui.

(9) Judith, xvi, 40.

Phraortès, le fils de Déiokès, mais de Deïokès lui-même que parle ici Hérodote.

Deuxième objection. Ce que l'on regarde comme historique paraît un mélange de faits appartenant à des époques absolument différentes. Le livre, par exemple, fait allusion à une époque où l'Assyrie avait la suprématie sur l'Asie occidentale, par conséquent, vers le milieu du VII^e siècle avant Jésus-Christ. Mais ces données sont absolument conformes à notre chronologie, puisque nous plaçons en 655 avant Jésus-Christ, la victoire d'Assourbanipal sur le roi Deïokès.

Troisième objection. Des indications tirées de Judith, iv, 3, et v, 18-19 des LXX, Vulg. v, 22 et 23, font allusion à une époque immédiatement postérieure à la captivité de Babylone, par conséquent, au premier quart du VI^e siècle avant Jésus-Christ. On peut répondre que les passages incriminés n'ont aucune valeur critique, parce qu'ils ne se trouvaient ni dans le texte primitif ni dans la Vulgate, qu'ils ont été probablement introduits par un copiste inhabile dans les LXX; que, d'ailleurs, ces passages non-seulement entravent la suite du récit, mais qu'ils se contredisent entre eux, ou qu'au moins ils ne peuvent avoir le sens qu'on leur prête, ni vouloir dire ce qu'on leur fait dire.

Quatrième objection. La mention d'un sanhédrin (1) existant à côté d'un grand-prêtre (2), comme gouvernant le peuple d'Israël, sans qu'il soit question d'un roi, l'indication des jours des nouvelles lunes (3), sont des preuves incontestables que le livre a été rédigé dans un temps postérieur au III^e siècle avant Jésus-Christ.

Il faudrait, selon nous, tout au plus en conclure que l'auteur était du III^e siècle, mais non pas les faits eux-mêmes qu'il rapporte. D'ailleurs, la suscription du psaume xciii^e, d'après le texte du Vatican des LXX, et d'après la Vulgate (4), parle des *πρωτόβητα*. Faut-il en conclure que ce psaume date du III^e siècle? Mais entrons dans le détail. La mention du sanhédrin a-t-elle la portée que nos contradicteurs lui attribuent? « Il est vrai », dit l'abbé Daniel (5), « que l'institution du sanhédrin ne remonte qu'au deuxième ou troisième siècle avant Jésus-Christ, et est, par conséquent, postérieure à l'époque de Judith. Il est vrai aussi que le mot *gerousia* est un des noms du sanhédrin chez les juifs hellénistes; mais il est faux que *gerousia* désigne toujours le conseil des soixante-dix: ils n'a pas ce sens dans la version grecque, et M. Renan a eu tort de s'en servir pour défendre son opinion. Cette expression est employée par les Septante pour désigner non le sanhédrin mais les anciens d'Israël (Lévitique, ch. ix, 1, 3; Exode, ch. iii, 16, 18; iv, 29; xii, 21; Deutéronome, ch. v, 23, et dans quinze autres passages). Le conseil des soixante-dix vieillards, institué par Moïse (Nombres, ch. xi, 16, 17, 24, 25) ne porte pas ce nom. En revanche, les anciens, les scheïks, comme on les appelle aujourd'hui, de Madian (Nombres, ch. xxii, 4) et ceux de Moab (ib. xxii, 7) sont appelés par les Septante

(1) Judith, iv, 8, xv, 8, des LXX

(2) Ibid, iv, 6, 8, 14; xv, 8.

(3) Judith, viii, 6.

(4) Ps. xciii, III. « Ante Sabbatum. »

(5) Journal l'Univers du 20 avril 1878.

gerousia, de même que les anciens des diverses villes (Deutéronome, ch. XIX, 12; XXI, 3, 4, 6, 19; XXII, 18; XXV, 8; Cfr. Actes, ch. V, 25).

« Le mot *gerousia*, dans la version grecque de Judith, signifie donc simplement les *zagné Israel*, « les scheiks ou les anciens d'Israël », comme dans les autres livres grecs de l'Ancien Testament. C'est ce que confirme la traduction de S. Jérôme, qui porta, ch. XV, 9 : « Joacim venit... cum universis presbyteris suis. » Elle ne rend pas *gerousia* dans les autres passages. »

Quant aux *προσάββατα* et *προνουμηνίαι*, nous répondrons avec le même auteur (1) : « Les pieux Israélites ne commencèrent qu'assez tard à compter comme des fêtes les vigiles du sabbat et les néoméniés. En réalité, nous ignorons à quelle époque commença l'usage de ces vigiles; par conséquent, il ne peut servir à fixer la date de l'époque de Judith. De plus, nous avons lieu de croire que le texte original ne parlait pas des vigiles du sabbat et des néoméniés, puisque la Vulgate ne les mentionne pas. Jud. ch. VIII, 6. »

Cinquième objection. Les principaux personnages du livre, Nabuchodonosor, Arphaxad, Holopherne, Jehojakim ou Eliakim, Judith, etc., ne peuvent être, ni par leurs noms, ni par leurs rapports historiques, des personnages de l'histoire.

Nous avons montré plus haut l'époque de l'histoire à laquelle il faut placer les événements du livre de Judith; nous avons établi que Nabuchodonosor est l'Assourbanipal des monuments assyriologiques. La diversité des noms ne peut rendre douteuse l'identité des personnes. Bunsen (2), Niebuhr (3) ont prouvé que les rois égyptiens, assyriens, babyloniens et mèdes, avaient différents noms. Ils avaient des noms personnels qui étaient leurs noms propres, et aussi des noms qu'ils prenaient à leur couronnement. Ils avaient aussi des surnoms. Il y avait encore des noms de dynasties, par ex. Phe-uro, פרוה, Φερύω, chez les Egyptiens; Agis-Dahaka, chez les Mèdes. Certains rois portaient différents noms chez différents peuples. Les Hébreux, par exemple, nommaient Schalmanasar un roi assyrien dont le vrai nom était Sargina ou Sargon. Quelquefois encore il y avait des corruptions, le *Schebak* des Egyptiens était devenu le *So* des Hébreux; *Khurush* était devenu *Kūros* chez les Grecs. *Arphaxad* est une forme medico-persique de *Phraortes*, d'après la *Godarz*, inscription grecque déchiffrée par Rawlinson, et d'après l'inscription cunéiforme du rocher de Behistun ou Bisutun (4). D'un autre côté, nous avons indiqué plus haut, p. 74 que *Phraortes* avait été écrit par Hérodote pour le nom patronymique *Phraazad*, et que ce Phraortes de l'historien grec était le roi *Deiokès*.

Sixième objection. Keerl (5) tire une objection contre la valeur historique de Judith, de ce que ni Amos, ni Jonas, ni Ozée ne parlent de l'héroïne de Béthulie, comme s'il fallait douter d'un personnage historique par la raison que des auteurs contemporains n'en font pas mention. D'ailleurs,

(1) Ibidem.

(2) Bunsen, *Ægyptens Stelle* II, 9, 4.

(3) Niebuhr, *Gesch. Assur's und Babel's* p. 29 et suiv.

(4) Ritter, *Asien*, IX, p. 355 et suiv.

(5) Keerl, *die Apokryphen des A. T.* Leipzig, 1852, p. 3.

ces trois prophètes n'étaient nullement les contemporains de Judith. Jonas vivait au temps de Jéroboam II (1), c'est-à-dire vers l'an 800 avant Jésus-Christ, Amos et Ozée étaient de la même époque, ou peu s'en faut, en sorte que tous trois ont vécu un siècle avant Judith, et que, par conséquent, il leur eût été fort difficile de parler du siège de Béthulie.

Nous croyons avoir suffisamment prouvé le caractère historique et la véracité du livre de Judith : il est un document incontestable qui remplit une lacune existant dans l'histoire et qui éclaire sur une foule de points qui, sans lui, demeureraient inintelligibles.

III

DIFFÉRENTS TEXTES

Il est certain que le texte primitif du livre de Judith n'existe plus. Les deux plus anciennes sources où il nous soit possible de puiser à ce sujet, sont 1° la version des LXX, d'où fut tirée la traduction de l'ancienne Itala, et 2° la Vulgate. S. Jérôme nous affirme lui-même (2) qu'il a traduit d'après un manuscrit chaldéen. O. Wolff, que nous suivrons principalement dans les développements de ce chapitre, pose la question de savoir en quelle langue fut écrit le texte original (3). Louis Capellus, mort en 1586, a prétendu le premier que le texte des LXX était le texte original. J. A. Fabricius (4), Eichhorn (5), Jahn (6), Daehne (7) et de Coëlln (8) partagèrent son opinion. F. C. Movers (9) et Fritzsche (10) démontrent victorieusement que le grec ne peut pas être le texte original ; partout les expressions, les constructions des phrases indiquent qu'il ne peut être qu'une traduction faite sur un texte hébreu ou sur un original chaldéen. Ainsi σφόδρα σφόδρα, IV 2, כַּד כַּד, que l'on rencontre près de trente fois dans le courant des seize chapitres, les expressions κληρονομεῖν, V, 15, διέθετο, V, 18, ἔβαλον ἐν λίθοις, VI, 12, כִּינִי בַּיָּדַי ; ἐν ταῖς ἡμέραις qui se retrouve dix fois dans le texte ; l'usage habituel de καὶ (7) au commencement des propositions, VI, 1 ; XI, 11 ; XIV, 11 ; XV, 3, ou au lieu des autres particules grecques que l'on ne rencontre pas dans le livre ; l'infinitif dans les propositions incidentes correspondant à l'infinitif hébraïque avec le ה, par exemple, XV, 8, ἦλθον τοῦ θεάσασθαι, הָיָה לְרִאשׁוֹן, ce qui constitue un hé-

(1) Cfr. II Rois, xiv, 25.

(2) S. Hier. præf. in lib. Jud. : « Ea, quæ intelligentia in verbis Chaldæis invenire potui, Latinis expressi. »

(3) O. Wolff. Das Buch Judith, p. 5.

(4) J. A. Fabricius. lib. Tobie, Judith, etc., ed. 1691, p. 108.

(5) Eichhorn, Einl. p. 322, affirme qu'il n'a trouvé aucune trace dans le texte des LXX qui indique une traduction ; il y a découvert les expressions de τιτάνων et de γίγαντες. XVI. 7 et la construction de λύειν μίτραν IX, 2, et c'est sur cette pointe d'aiguille qu'il échafaude ses preuves en faveur d'un original grec.

(6) Jahn, Einl. p. 923.

(7) Daehne, Geschichtliche Darstellung der jüdischen alex. Religionsphilos, II, 114.

(8) De Coëlln. Bibl. Theolog. I, p. 114.

(9) F. C. Movers, Bonner Zeitung für Philosophie und catholische Theologie, 43^e fascicule.

(10) Fritzsche, l. c. p. 116.

braïsme indéniable; enfin l'emploi du relatif de la façon suivante : ὁ δὲ διεσπάρησαν ἰκεῖ, V, 19, שָׁר נִכְחֵד־שׁוֹם; ἐν τοῖς αὐτοῦ ἰνοικοῦσιν ἐν αὐτοῖς, VII, 10 שָׁר נִכְחֵד יִשְׁבּוּ. Il y a des fautes de traduction, telles que celles-ci : καὶ πέραν τοῦ Ἰορδάνου ἕως Ἱερουσαλήμ, I, 10, désigne la contrée en deçà du Jourdain, ce qui est contraire à sa signification véritable, mais répond à la signification exacte de l'hébreu עֲבֹר הַיַּרְדֵּי; ou bien ἦλθεν ἐν μυριάσι δυνάμεως αὐτοῦ, XVI, 3, que S. Jérôme traduit par : « in multitudine fortitudinis suæ » : preuve que le traducteur a pris רָכָו pour רַב qu'il traduit par μυριάσι. On rencontre en outre des noms de lieu qui paraissent vraisemblablement mutilés et représentent des noms hébreux défigurés, comme Βετάνε pour בֵּית עֲנֹת, χελλούς (1) pour חֶלְחֹל (2).

De cet exposé il ressort évidemment que le grec ne peut pas être la langue originale du livre de Judith. Le texte des LXX porte partout l'empreinte d'une traduction faite sur une langue sémitique qui ne peut être que l'hébreu ou le chaldéen.

Origène, qui vivait au III^e siècle après Jésus-Christ, au milieu des Juifs d'Alexandrie et de Palestine, affirme qu'il n'existait pas de texte hébreu du livre de Judith (3). On ne comprend pas, après cette affirmation si claire du savant Origène, comment Fritzsche (4) peut soutenir que l'hébreu fut le texte original de notre livre. S. Jérôme (5) nous apprend qu'il a traduit la Vulgate sur un texte chaldéen. C'est à tort, à notre avis, que Eichhorn (6) et de Wette (7) voient une contradiction flagrante entre le texte de S. Jérôme et celui d'Origène. Ce dernier affirme qu'il n'existait de son temps aucun texte hébreu de Judith; S. Jérôme nous apprend qu'il a fait sa traduction sur un texte chaldéen. Quoiqu'en dise Fritzsche, qui traite l'indication de S. Jérôme de « notice sans valeur » (unbrauchbare Notiz) (8), sans donner aucune preuve de cette étrange qualification, il faut, au contraire, déduire des paroles du saint Docteur rapprochées de celles d'Origène, que le texte original de Judith ne fut pas un texte hébreu, mais un texte chaldéen (9). Jean Malabas, auteur du IX^e siècle, écrit (10) : Ταῦτα δὲ ἐν ταῖς Ἑβραϊκαῖς ἐμφερέται γραφαῖς, d'où Eichhorn (11) déduit une objection contre l'assertion de S. Jérôme. Mais il est avéré que Malabas ne connaissait ni l'hébreu ni le chaldéen, tandis que S. Jérôme connaissait l'un et l'autre. Malabas a seulement voulu affirmer que le texte grec qu'il possédait était une traduction d'un original écrit en caractères hébraïques qu'il crut être de l'hébreu, et qui pouvait parfaitement être du chaldéen.

Le texte original n'ayant pas été conservé, les deux plus anciennes ver-

(1) Cfr. Josue, xv, 58 s. s.

(2) Wette dans le Dict. Encyclop. de Gœschler, t. XII. p. 402.

(3) Orig. Ep. ad Africanum : Ἑβραῖοι τῷ Τωβίτῃ οὐ χρῶνται οὐδὲ τῆ Ἰουδαίᾳ, οὐδὲ γὰρ ἔχουσι αὐτὰ καὶ ἐν Ἀποκρύφοις Ἑβραϊστὶ, ὡς ἀπ' αὐτῶν μαθόντες ἐγνώκαμεν.

(4) Fritzsche, Einl. p. 116.

(5) Hier. Præf. in lib. Judith : « Chaldæo tamen sermone conscriptus inter historias (hic liber) computatur. »

(6) Eichhorn, l. c. p. 230.

(7) De Wette, Einleit in das Alt. Test. p. 434.

(8) Fritzsche, l. c. p. 115.

(9) Cfr. Wette. Einl. p. 409.

(10) Joannes Malabas : Chronographia.

(11) Eichhorn l. c. p. 336.

sions que nous possédions du livre de Judith sont le grec des Septante et le latin de la Vulgate, et ces deux textes diffèrent tellement l'un de l'autre, qu'il est important de savoir auquel des deux il faut donner la préférence. Le texte grec est très-ancien. Les uns l'attribuent à Théodotion, qui vivait sous Commode (180-192 après Jésus-Christ). Mais il remonte à une époque bien plus reculée. S. Clément de Rome en fait mention (1). D'un autre côté, il est certain que le texte grec a subi bien des altérations. Origène (2) et S. Jérôme (3) s'en plaignaient déjà de leur temps. Ce fut précisément pour apporter remède à ces falsifications qu'Origène écrivit son grand ouvrage sur la Bible et le livre de Judith ne nous a malheureusement pas été conservé dans les *Hexaples* d'Origène, circonstance qui constitue une garantie de moins en sa faveur. Nous trouvons, d'ailleurs, d'anciennes citations grecques faites par les Pères, dont les unes s'accordent absolument avec le texte de S. Jérôme et dont les autres ne se retrouvent plus dans le texte grec actuel de Judith (4).

Quant à la Vulgate, nous n'hésitons pas à la considérer comme l'expression la plus fidèle du texte original. S. Jérôme l'écrivit sur les instances de saintes femmes (5) qu'il ne nomme pas dans sa préface, mais qu'on croit être Ste Paule et Ste Eustochium. Il dit expressément que le livre était écrit en chaldéen, qu'accablé d'occupations urgentes, il a employé le temps d'une nuit pour faire ce travail, qu'il s'est attaché plutôt à reproduire le sens des phrases qu'à donner une traduction littérale des mots. Il constate les divergences défectueuses de beaucoup de manuscrits. Il a dû, dit-il, « se borner à reproduire en latin ce qu'il a trouvé d'intelligible d'après le texte chaldéen » (6). Eichhorn et Fritzsche (7) prétendent, d'après ces paroles, que S. Jérôme n'a fait, à l'aide d'un texte chaldéen, qu'une correction et non une traduction du livre. Eichhorn va plus loin encore : il conteste (8) à S. Jérôme la science nécessaire pour traduire un manuscrit chaldéen. Veut-on connaître la raison qu'il en donne ? Il renvoie à la préface du livre de Tobie où le saint Docteur écrit (9) que, pour terminer cette traduction en un jour, il s'est associé pour ce travail un homme versé dans la connaissance de l'hébreu et du chaldéen. Fritzsche pense même (10) que S. Jérôme n'a pas possédé de manuscrit chaldéen, ou au moins qu'il ne s'en est pas servi pour sa traduction. Il est inutile, ce nous semble, de nous arrêter à ces assertions. A notre avis, les paroles du saint Docteur, dans sa préface de Judith, signifient qu'il compara sur un manuscrit chaldéen les variantes des manuscrits qu'il possédait, il élimina de sa traduction tout ce qui lui parut

(1) Ep. 1, ad Corinth. écrite l'an 94 après J.C.

(2) Orig. Epist. ad Africanum et Comment. in Matth.

(3) S. Hier. Proœm. in l. XIV comm. in Jesaiam, Epist. ad Sunniam et Frelelam.

(4) Gœschler, l. c.

(5) Hier. Præf. in lib. Judith : « Acquievi postulationi vestræ, imo exactioni. »

(6) Ibid. : « Sepositis occupationibus, quibus vehementer arctabar, huic unam lucubrationem dedi, magis sensum e sensu, quam ex verbo verbum transferens. Multorum codicum varietatem vitiosissimam amputavi : sola ea, quæ intelligentia integra in verbis Chaldæis invenire potui, Latinis expressi. »

(7) Eichhorn et Fritzsche, l. c.

(8) Eichhorn, l. c. p. 326.

(9) Hier. Præf. in Tobiam.

(10) Fritzsche, Einl. p. 124.

vicieux, non pas dans le texte chaldéen, mais dans les traductions qu'il avait sous les yeux, et il ne conserva que ce qu'il trouva « intelligible d'après le texte chaldéen ». Mais ce travail ne fut pas une simple correction de l'ancienne Vulgate. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à comparer les deux textes (1).

Le texte de S. Jérôme offre donc des garanties que ne peut posséder le texte des Septante avec ses nombreuses interpollations. Néanmoins nous aurons soin dans notre commentaire de citer les principales variantes du texte grec. Tout en ne leur accordant pas plus de valeur qu'elles n'en méritent, nous y puiserons certains détails qui pourront nous être utiles pour l'explication du texte sacré.

Outre le grec des Septante et la Vulgate, nous possédons du livre de Judith, l'ancienne Vulgate latine, l'*Itala* qui n'est qu'une traduction assez défectueuse de textes grecs, écrite au II^e siècle de l'ère chrétienne (2). Il existe aussi de la même époque une version syriaque faite également sur le texte grec et que Walton a publiée à Londres en 1657 (3).

IV

AUTHENTICITÉ, INTÉGRITÉ ET CANONICITÉ

L'auteur du livre de Judith est inconnu. S. Jérôme (4) semble croire que Judith l'écrivit elle-même, mais il ne donne aucune preuve de cette assertion, qui nous paraît d'autant moins fondée qu'il semble assez improbable que Judith ait écrit elle-même son propre panégyrique. D'autres commentateurs veulent que le grand-prêtre *Joachim* ou *Eliachim* dont il est parlé dans ce livre (5) en soit l'auteur. Ils fondent leur opinion sur l'historien Josèphe qui nous apprend (6), sans aucune preuve à l'appui, que les grands-prêtres étaient les écrivains publics et les chroniqueurs de l'histoire de leur temps. D'ailleurs, si Joachim avait rédigé le livre, il eût au moins, ce semble, fait mention de Judith dans le livre des Paralipomènes. Ceux qui, comme D. Calmet (7) et Huet (8), identifient Nabuchodonosor avec Cambyse, placent l'histoire de Judith après la captivité de Babylone, conjecturent que l'auteur fut *Josué*, fils de Josédech (9), grand-prêtre en ce temps-là. Un rapprochement de dates suffit pour détruire cette opinion. Comment Josué, vivant sous Cambyse, 527-520 avant Jésus-Christ, aurait-il pu parler comme le fait le livre de Judith du temple

(1) La Vulgate par ex. place ch. XIII, le passage ch. XIV, 5-10 de l'*Itala*; on trouve, dans la traduction de S. Jérôme comparée à l'ancienne Vulgate, une foule d'abréviations et d'omissions, par ex. I, 43-46; des additions, IV, 41, XIV 8 et XVI, 31, etc. (Fritzsche l. c. p. 424 et O Wolf, page 43.

(2) Cfr. Bible de P. Sabatier, Reims, 1743.

(3) Walton, Polyglotte, tom. IV.

(4) Hier. in Hagg. I, 6.

(5) Judith, IV, 5 et 7; XV, 9.

(6) Joseph. c. Apion, I, 6.

(7) D. Calmet, dissert. prælim.

(8) Huetius, in præpar. evang.

(9) Hier. in Hagg. I, 4.

de Jérusalem, le représenter comme le sanctuaire vénéré et reconnu de tout le peuple de la Palestine? N'est-il pas constant que la reconstruction du temple, à peine sorti de ses ruines, fut absolument interrompue sous le règne de Cambyse par suite des intrigues haineuses des Samaritains (1)? Fritzsche (2) nous apprend que « *naturellement* l'auteur fut un Juif de la Palestine », qui écrivit au commencement du II^e siècle avant Jésus-Christ, peu de temps avant la rédaction de la version grecque des Septante. Comme si les Juifs d'Alexandrie eussent jamais consenti à classer parmi les livres de l'Écriture Sainte un ouvrage tout récent, rédigé par un auteur inconnu ! Bertholdt (3) place la rédaction du livre au I^{er} siècle après Jésus-Christ, Eichhorn (4) prétend que l'auteur fut « un Juif absolument ignorant » et il soutient que le livre n'a pas existé avant le II^e siècle de notre ère. Et deux pages plus loin, par une impardonnable contradiction, il nous apprend que S. Clément en fait mention dans sa première épître aux Corinthiens (5) écrite en 94 après Jésus-Christ et qu'il en est question dans les Constitutions apostoliques (6). Nous ne nous arrêterons pas à réfuter le reproche d'ignorance fait à l'auteur du livre par le commentateur rationaliste. Il suffit de lire Judith pour se convaincre que l'auteur était au contraire très-versé dans les questions d'histoire, de géographie, de topographie et de coutumes locales.

D'après Nickes (7) et Danko (8), le livre de Judith a dû être composé pendant l'exil de Babylone; un très-grand nombre d'interprètes en placent la rédaction après le retour de la captivité (9). L'opinion de Wolkmar (10) est assez originale pour être mentionnée. Il prétend, sans apporter aucune preuve de son assertion, que l'épisode de Judith se rapporte à la guerre des Juifs sous Trajan, l'an 117 après Jésus-Christ (11).

O. Wolff, tout en nous avertissant qu'il va émettre une idée qui rencontrera probablement beaucoup de contradicteurs, mais qui a au moins le mérite de la nouveauté, cherche à établir (12) par une foule de preuves que l'auteur du livre fut Achior, le chef des Ammonéens, dont il est parlé dans Judith (13). Il nous semble cependant que l'auteur ne peut pas être un contemporain. Ne nous apprend-il pas que de son temps la famille d'Achior subsistait encore dans Israël (14), et que l'on y célébrait encore la fête de la victoire de Judith (15)?

Après cet exposé, nous concluons que l'auteur est demeuré inconnu et

(1) O. Wolff. l. c. p. 189.

(2) Fritzsche, l. c. p. 130.

(3) Bertholdt. Einleit. v, 2564.

(4) Eichhorn, l. c. p. 330.

(5) Clém. Rom. I Ep. ad Corinth. c. 55.

(6) Constit. apost. VIII. c. 2.

(7) Nickes p. 37.

(8) Danko, p. 433.

(9) Cfr. Welte Einl. p. 110.

(10) Wolkmar Handbuch der Einl. in die Apok. Tüb 1860.

(11) Cfr. Lipsius Zts. für Wiss. Theol. Iéna 1859, 39, et le *Précis d'introduction à l'Écriture Sainte*, par Alfred Gilly, p. 175.

(12) O Wolff. l. c. p. 189 et suiv.

(13) Judith, v, 5.

(14) Ibid. XIV, 6.

(15) Ibid. XVI, 34.

que toutes les opinions émises à ce sujet ne reposent que sur des hypothèses qui ont fort peu de valeur. Cependant si, d'un côté, nous considérons l'exactitude des détails géographiques, etc., que nous avons donnés (1) comme une des preuves en faveur de la véracité historique du livre; si, d'un autre côté, nous admettons l'opinion émise au chapitre précédent (2), savoir que le texte original de Judith fut écrit en Chaldéen, nous croyons pouvoir conclure que l'auteur n'a pas dû vivre bien des années après Judith, mais assez longtemps cependant pour placer cette époque, peu après la captivité de Babylone, alors que le Chaldéen était devenu la langue usuelle des Juifs.

A la question d'authenticité, se rattache celle de l'intégrité du texte. L'objection la plus sérieuse élevée contre l'intégrité du livre de Judith, se tire de la préface de S. Jérôme (3) où il écrit :... « Huic (libro) unam lucubratiunculam dedi, magis sensum e sensu, quam ex verbo verbum transferens. Multorum codicum varietatem vitiosissimam amputavi : sola ea, quæ intelligentia integra in verbis Chaldæis invenire potui, Latinis expressi. » Il nous semble avoir déjà réfuté cette objection dans le chapitre précédent (4), en discutant les différents textes. Il est bien évident que S. Jérôme n'avait pas à sa disposition une multitude de textes chaldéens; les nombreux textes dont il parle étaient des textes grecs et latins, dont il a retranché, comme il le dit, les variantes vicieuses pour ne laisser que ce qu'il avait trouvé d'intelligible dans le Chaldéen.

Reste à étudier la canonicité du livre. Il est certain, d'après S. Jérôme (5), que les Juifs connaissaient le livre de Judith (6), ils le lisaient comme livre historique, mais ils le rangeaient parmi les ouvrages apocryphes de la Bible. La *Hagada* rapporte l'histoire de Judith dans un texte hébreu fort différent du texte grec (7). Les Pères de l'Eglise catholique les plus anciens, S. Clément pape (8), l'auteur des Constitutions apostoliques (9), Clément d'Alexandrie (10), Origène (11), Tertullien (12), S. Ambroise (13), S. Jérôme (14) parlent du livre de Judith. Ce dernier Père nous apprend (15), que le concile de Nicée, qui fut célébré en 325, avait reçu ce livre au nombre des livres canoniques. S. Augustin (16) et toute l'Eglise d'Afrique (17)

(1) Préf. p. 72.

(2) Ibid.

(3) Hier. Præf. in lib. Judith.

(4) Cfr. Préface, III.

(5) S. Jér. Præf. in lib. Judith, dit expressément : « Apud Hebræos liber Judith inter apocrypha legitur. »

(6) Cfr. Voisin, préf. sur le *Pugio fidei*.

(7) Cfr. Fritzsche, l. c. Einl. p. 434 et Zunz, die gottesdienstl. Vortrage der Juden, p. 424.

(8) Clem. Rom. Ep. 1 ad Corinth.

(9) *Constit apost.*, l. VIII, II, can. 83.

(10) Clem. Alex. *Στροματεῖς* lib. IV.

(11) Orig. Homil. XIX, in Jerem. et homil. in Joannem.

(12) Tertul. lib *de monogamia* c. 477.

(13) Ambr. lib. III *de Officiis* et lib. *de Viduis*.

(14) Hier. Ep. ad Furiam.

(15) S. Jér. Præf. in lib. Judith écrit : « sed quia hunc librum synodus Nicaena in numero sanctarum Scripturarum legimus computasse. »

(16) August. *de Doctr. Christ.* l. II, cap. VIII.

(17) Conc. Carthag. III, cap. XLVII.

le possédaient dans leur canon. Le Pape Innocent I (1) et le pape Gélase, dans le concile de Rome tenu en 496 (2), l'ont reconnu canonique. Enfin, le concile de Trente (3) a confirmé solennellement la canonicité du livre de Judith, et par sa décision infaillible, a mis fin à toutes les incertitudes.

V

PRINCIPAUX COMMENTATEURS.

§ 1. *Commentateurs catholiques.*

I. Il existe sur Judith les commentaires d'Estius, de Cornélius à Lapide, de Menochius. Le Maître de Sacy a publié : *Tobie, Judith, Esther, traduits en français avec une explication tirée des S.S. Pères et des auteurs ecclésiastiques.* 1688. Viennent ensuite Don Calmet et, parmi les plus modernes, les écrivains allemands Allioli, Loch et Reischl.

Parmi les commentateurs spéciaux, nous citerons :

Raban Maur, Serrarius et Jacques Pamelius, dont le commentaire fut imprimé à la suite de celui de Raban Maur sur Judith, Cologne, 1626 in-fol.

La Cerda, évêque de Badajoz, bénédictin, a fait un commentaire sur Judith imprimé à Lyon, 1653. 2 vol. in-fol.

F. Nausea, Lyon, 1641. 2 vol. in-fol.

Didace de Celada, Lyon, 1664, in-fol.

Claude Thomassin a écrit en français une paraphrase sur Judith. Paris, 1642, in-12.

Luc Vellosus avait entrepris un grand commentaire sur Judith, le premier volume seulement en a été publié à Lyon, 1649 in-fol.

R. P. de Montfaucon a publié un travail intitulé : *La vérité sur l'histoire de Judith.* Paris, 1690.

De la Neuville, de la Compagnie de Jésus : *Le livre de Judith avec des réflexions morales sur les versets et des notes critiques sur les endroits les plus difficiles.* Paris, 1728, in-12.

Ch. Th. Schönhaup : *Les études hist. et crit. sur le livre de Judith,* Strash. 1839, est un ouvrage de compilation sans grande valeur.

Aucun commentaire spécial sur Judith n'a été publié, croyons-nous, dans les temps modernes par des écrivains catholiques.

§ 2. *Commentateurs non catholiques.*

II. Nous citerons, d'abord, les travaux des protestants Victorin Strigel, Badwel et Grotius.

Jacques Ziegler a écrit une censure chronologique sur l'histoire de Judith, Bâle, 1548 in-fol.

(1) Inn. I. Epist. ad Exuperium

(2) Cfr. Pagi. Breviar. Pontif. Rom. I, 228.

(3) Conc. Trid. Sess. IV.

Fabricius a publié dans sa *Biblioth. Gr.* Tom. II. liv. III. Ch. XXIX, d'excellentes observations sur le livre de Judith. Il y traite surtout des différentes versions orientales qui en ont été faites et de ce que les anciens en ont dit.

Christian Kortol a fait une dissertation sur Judith, Rostoch, 1663, in-4°.

Philippe Jacques Hartmann a également écrit une dissertation sur la vérité historique de Judith : *Utrum liber Judith contineat historiam?* Kœnigsberg, 1671 in-4°.

Le luthérien Jean Christophore Artopœus publica : *Meletema historicum, quod narratio de Juditha et Holopherne non historia sit, sed epopeia.* Strasbourg 1700 in-4°.

Sev. Eilert : *Diss. II de narratione libri Judith.* Hafn. 1712. in-4°.

Parmi les commentateurs modernes nous citerons :

I. Nickes : *de Libro Judithæ*, Breslau 1854.

Les commentaires de Fritzsche dans son : *Exegetisches Handbuch zu den Apokryphen des alten Testaments.* Lief. II. Leipzig, 1852. in-8°.

O. Woff : *Das Buch Judith als geschichtliche Urkunde vertheidigt und erklärt*, Leipzig 1861 in-8°

III. Il existe un travail en hébreu d'un auteur juif, intitulé : *Historia Judithæ hebraice*, Venet. ap. Vendramin per I. Imberti in-8°. Cet ouvrage a été réédité avec une traduction allemande à Francfort, 1715 in-8°.

Megillath Judith, fut publié à Vienne en 1819 in-8°.

Un jui., Seckel Is. Fraenkel, a écrit sur Judith dans sa traduction des Apocryphes : *Uebersetzung der Apokryphen*, Leipz. 1830 in-8°. (1)

(1) La poésie, la sculpture, la peinture se sont emparées de l'histoire si dramatique de Judith. Le poète Boyer, en 1695, et M^{me} de Girardin en 1843, ont écrit chacun une tragédie sur Judith; Horace Vernet a fait de Judith le sujet d'un de ses meilleurs tableaux.

LE LIVRE DE JUDITH



CHAPITRE I

Arphaxad, roi des Mèdes, ayant remporté de grandes victoires et se croyant invincible, est vaincu par Nabuchodonosor, (v. 4-6). — Celui-ci, enlé par sa victoire, veut étendre son empire. Il envoie des ambassadeurs à tous les peuples qui habitent à l'Ouest de l'Euphrate jusqu'aux confins de l'Ethiopie et jusqu'aux bords de la mer Méditerranée, pour les sommer de se soumettre à sa puissance, (vv. 7-10). — Mais ces populations refusent de reconnaître l'empire de Nabuchodonosor et renvoient ses ambassadeurs, (v. 11). — Le roi d'Assyrie entre alors dans une grande colère et jure de se venger, (v. 12).

1. Arphaxad itaque, rex Medorum, subjugaverat multas gentes imperio suo, et ipse ædificavit civitatem potentissimam quam appellavit Ecbatanis,

2. Ex lapidibus quadratis et sectis; fecit muros ejus in latitudinem cubitorum septuaginta, et in latitudinem cubitorum triginta, turres vero ejus posuit in altitudinem cubitorum centum.

3. Per quadrum vero earum, latus utrumque vicenorum pedum spatio tendebatur, posuitque portas ejus in altitudinem turrium;

4. Et gloriabatur quasi potens in

1. Arphaxad, roi des Mèdes, avait assujéti à son empire beaucoup de nations, et lui-même bâtit une ville très-forte qu'il appela Ecbatane,

2. En pierres carrées et taillées; il construisit ses murailles à soixante-dix coudées de largeur sur trente coudées de hauteur, et il y bâtit des tours de cent coudées de hauteur.

3. Les tours étaient carrées; chaque côté avait vingt pieds de largeur, et il fit les portes suivant la hauteur des tours.

4. Et il se glorifiait, comme étant

CHAP. I. — 1. — *Arphaxad*, c'est, comme nous l'avons vu, le roi mède Déjocès, 708-655 avant Jésus-Christ; c'est lui, en effet, qui construisit *Ecbatane*, aujourd'hui Hamadan.

2. — *Ex lapidibus quadratis et sectis*. Le gr. indique que les pierres taillées mesuraient chacune trois coudées sur leur largeur et six coudées sur la longueur. — *Fecit muros ejus in latitudinem cubitorum septuaginta et in altitudinem cubitorum triginta*. Les LXX attribuent aux murs d'Ecbatane soixante-dix coudées de hauteur et cinquante coudées de largeur, c'est-à-dire d'épaisseur. La circonstance que l'épaisseur des murs pouvait être plus considérable que leur hauteur peut s'expliquer par la narration d'Hérodote, qui rapporte

que sept murs hauts de trente coudées et échelonnés en terrasse entouraient la ville.

3. — *Per quadrum vero earum, sc. « turrium », latus utrumque vicenorum pedum spatio tendebatur*; c'est-à-dire que chacun des quatre côtés des tours avait vingt pieds d'étendue et formait un carré parfait. Le texte grec nous apprend que les tours avaient cent coudées de haut et soixante coudées de large dans leurs fondations. Les portes avaient soixante-dix coudées de hauteur et quarante coudées de largeur, et le même texte indique la raison de ces portes extraordinaires construites par Arphaxad: c'était « pour faciliter la sortie de ses forces puissantes et pour y ranger ses bataillons. »

4. — *Et gloriabatur*. Ce verset indique que

puissant de la puissance de son armée et de la gloire de ses chars.

5. Or, la douzième année de son règne, Nabuchodonosor roi des Assyriens, qui régnait dans Ninive la grande ville, combattit contre Arphaxad, et le vainquit,

6. Dans la grande plaine qui est appelée Ragau, près de l'Euphrate, et du Tigre et de Jadason, dans la plaine d'Erioch, du roi des Eliciens.

7. Alors le règne de Nabuchodonosor se développa, et son cœur s'éleva et il envoya vers tous ceux qui habitaient dans la Cilicie, et à Damas, et sur le Liban,

potentia exercitus sui, et in gloria quadrigarum suarum.

5. Anno igitur duodecimo regni sui, Nabuchodonosor rex Assyriorum qui regnabat in Ninive civitate magna, pugnavit contra Arphaxad, et obtinuit eum,

6. In campo magno qui appellatur Ragau, circa Euphraten, et Tigrim, et Jadason, in campo Erioch regis Elicorum.

7. Tunc exaltatum est regnum Nabuchodonosor, et cor ejus elevatum est; et misit ad omnes qui habitabant in Cilicia, et Damasco, et Libano,

l'ambition du roi des Mèdes fut la cause de la déclaration de la guerre.

5. — *Nabuchodonosor* est un nom commun aux rois de Babylone et d'Assyrie. Nous avons vu dans notre préface, p. 72, que le Nabuchodonosor de notre livre est l'Assurbanipal des inscriptions assyriennes, qui est identique avec le Kineladan du canon de Ptolémée et avec Sardanapal. Il régna de 667 à 626 avant Jésus-Christ, suivant la chronologie établie par Schrader, d'après les inscriptions cunéiformes, le canon de Ptolémée et une indication d'Alex. Polyhistor. et quo nous suivrons de préférence aux autres chronologies. — *Anno igitur duodecimo*, nous sommes par conséquent en 655, qui est précisément l'année de la mort de Déjocès. — *Qui regnabat in Ninive*. Cette phrase indique que ce Nabuchodonosor n'est pas Nabuchodonosor II ou le Grand (Nabopolassar II), qui régna à Babylone. — *Et obtinuit eum*, c'est-à-dire : « cepit eum ».

6. — *In campo magno, qui appellatur Ragau*. La plaine de Ragau était probablement ainsi nommée de la ville de Ragès, Tob. I, 16 et III, 7, ἐν τῇ πεδίῳ τῷ μεγάλῳ, τοῦτό ἐστιν ἐν τοῖς ὑπὸ τοῖς Ἰνδοῖς Παγαῦ : ces paroles démontrent qu'il s'agit d'une vaste plaine. C'est sans doute, dit Wolff, le grand plateau d'Irak-Adsehemi, nommé « Media magna », qui s'étend du 34° 35' latitude nord au 50° 29' latitude est, et qui a à peu près 35 lieues d'étendue. Au nord de ce grand plateau, à trois lieues de Téhéran, on voit aujourd'hui encore les ruines de Ragès. — *Jadason*, en grec Ἰαδασσῆς, du sanscrit : Vitasta, c'est-à-dire : prompt comme une flèche. C'est un fleuve de l'Inde venant des monts Imâüs, et se jetant dans l'Hydraste qui est un affluent de l'Indus. Le texte syrien le nomme Uiaï, c'est le ויאַי de Dan. VIII, 2., dans le

pays d'Elam, qu'Arrien, Alex. VII, 7 et Plin. Hist. Nat. VI, 34, nomment Εὐλαῖος, le Kerkha d'aujourd'hui, qui traversait la ville de Suse. — *In campo Erioch regis Elicorum*. Le gr. dit : Εἰριώχ; quelques manuscrits Ἀριώχ. *Erioch* n'est pas, dit Wolff, le nom du roi des Eliciens, c'est le nom du pays qu'il gouvernait comme vassal du roi d'Assyrie. Loch, le rapportant à Gen. XIV, 4, prétend qu'Erioch était un nom commun aux rois des Eliciens : Ἐλμαῖοι, les habitants d'Elam, province méridionale de la Médie. M. Robiou identifie Arioeh, Erioch ou Ariuc avec Urtaki, qui fut, d'après les annales du règne d'Assurbanipal, le principal adversaire de ce prince dans cette contrée. Cfr. Smith, History of Assurbanipal pp. 400-406. La Vulg., qui indique dans ce verset la situation topographique de la grande bataille livrée entre le roi d'Assyrie et le roi des Mèdes, diffère ici du texte grec qui indique les peuples de ces contrées qui s'étaient alliés à Nabuchodonosor. Il cite les habitants des montagnes, ceux qui demeureraient près de l'Euphrate, du Tigre, de l'Hydaspe, le roi des Elyméens et un grand nombre des enfants de Gélod.

7. — *Et misit ad omnes*, etc. Il dépêcha des envoyés à tous les peuples nommés dans ce verset, pour obtenir leur soumission. Il faut bien remarquer la grande exactitude géographique de ce message. D'abord, il s'adressa aux Ciliciens, *in Cilicia*. Dès les temps les plus anciens, ce pays fut sous l'influence de l'Assyrie : Rawlinson, Outlines, p. 24, prétend que la Cilicie était déjà tributaire de l'Assyrie au XIII^e siècle avant Jésus-Christ, où elle est citée dans les inscriptions du palais nord-ouest construit par Sardanapal I à Ninrud, ville que l'auteur précité distingue de Ninive et qu'il identifie avec le Calach de la Gen.

8. Et ad gentes quæ sunt in Carmelo, et Cedar, et inhabitantes Galilæam in campo magno Esdreton,

9. Et ad omnes qui erant in Samaria, et trans flumen Jordanem usque ad Jerusalem, et omnem terram Jesse, quousque perveniatur ad terminos Æthiopiæ.

10. Ad hos omnes misit nuntios Nabuchodonosor rex Assyriorum;

11. Qui omnes uno animo contraxerunt, et remisissent eos vacuos, et sine honore abjecerunt.

12. Tunc indignatus Nabuchodonosor rex adversus omnem terram illam, juravit per thronum et regnum suum, quod defenderet se de omnibus regionibus his.

8. Et vers les peuples qui sont au Carmel, et à Cédar, et vers ceux qui habitent dans la Galilée, dans la grande plaine d'Esdrélon,

9. Et vers tous ceux qui étaient en Samarie et au-delà du fleuve du Jourdain jusqu'à Jérusalem, et dans toute la terre de Jessé jusqu'aux confins de l'Éthiopie.

10. Nabuchodonosor, roi des Assyriens, leur envoya à tous des députés.

11. Et tous refusèrent d'un commun accord et ils les renvoyèrent sans présents, et ils les repoussèrent sans honneur.

12. Alors le roi Nabuchodonosor indigné contre tous ces pays, jura par son trône et par son royaume, qu'il se vengerait de toutes ces contrées.

x, 14. Nous ne possédons aucune indication pour déterminer les limites de cette dépendance de la Cilicie au temps dont parle notre histoire, mais elle avait existé dans les siècles précédents. — *Et Damasco*, qui est la capitale de la Syrie. — *Et Libano*, Λιβανον και Ἀντιλιβανον de l'hébr. לבן, être blanc, parce que leurs sommets étaient couverts de neige. Le pays dont il est ici question est la Cœlé-syrie. Le gr. ajoute : les pays maritimes : κατὰ πρὸς ὄριον παραλίαν.

8. — *Et ad gentes quæ sunt in Carmelo*, c'est la Palestine, qui est le pays auquel l'auteur s'intéresse surtout. — *Et Cedar*, en gr. Γαλαὰδ, terre déserte où habitaient les descendants d'Ismaël, Gen. xxv. 43. — *In campo magno Esdreton*. La plaine d'Esdreton, où se trouve la ville du même nom, s'étend du mont Carmel jusqu'au Jourdain. Elle est appelée simplement τὸ πεδῖον μέγα, I Mach. xii, 49, et Joseph Ant. xii, 8, 5.

9. — *Et ad omnes qui erant in Samaria*, le gr. ajoute : και τὰς πόλεις αὐτῆς, c'est donc du pays et non de la ville de Samarie qu'il est ici question. C'est une preuve, dit Wolff, que l'auteur du livre vivait avant l'exil de Babylone, c'est-à-dire à une époque où la ville de Samarie, détruite en 709 avant Jésus-Christ par Sannasar, n'était pas encore rebâtie. Samarie, reconstruite pendant l'exil, fut détruite de nouveau par le grand-prêtre Jean Hyrcan II. 436 à 407 avant Jésus-Christ. Cfr. Jos. ant. xiii, 49, 2, 3. — *Et trans flu-*

men Jordanem usque ad Jerusalem, le gr. ajoute : dans Bétan, Chollus et Cadès, vers le fleuve d'Égypte, et Japhnès et Ramessès. — *Et omnem terram Jesse*, c'est le pays de Gessen, entre la mer Rouge et le Nil. Gen. XLVII, 4.

11. — *Et remisissent eos vacuos*, sans leur offrir aucun présent comme marque de leur soumission. Nabuchodonosor voulait contraindre tous ces peuples à lui fournir des secours pour sa guerre contre Arphaxad, et ils refusèrent.

12. — *Juravit per thronum et regnum suum*, il jura par un serment solennel, aussi vrai qu'il était roi. Les LXX citent les pays que Nabuchodonosor voue à sa vengeance : « La Cilicie. Damas et le territoire de la Syrie, et il détruira par le fer tous les habitants de la terre de Moab, les fils d'Ammon, et tous les Juifs et les Égyptiens, jusqu'à ce qu'il parvienne aux rivages des deux mers. » Le texte gr. ajoute ici quatre versets qui manquent dans la Vulg. et qui nous indiquent que la guerre entreprise contre Arphaxad dura cinq années et qui retracent les péripéties de la lutte. Nabuchodonosor détruisit toute la puissance de son rival, et sa cavalerie et tous ses chariots. Il s'empara de toutes ses villes, parvint à Ecbatane dont il prit les tours, il atteignit Arphaxad dans les montagnes de Ragau; il le tua de sa propre main, et, de retour à Ninive, il y eut des réjouissances qui durèrent pendant cent vingt jours.

CHAPITRE II

La treizième année de son règne, Nabuchodonosor assemble son conseil et lui communique la résolution qu'il a prise de s'assujettir toute la terre, (vv. 1-3). — Il nomme Holopherne général en chef de l'expédition, (vv. 3-6). — Celui-ci rassemble une armée innombrable, de grandes quantités de vivres et d'immenses sommes d'argent, (vv. 7-11). — Il passe la frontière d'Assyrie, prend la ville de Mélothe, retourne sur ses pas, traverse l'Euphrate, soumet la Mésopotamie qui s'était soulevée, reprend sa marche en avant, pille les richesses de Madian, ruine la Syrie et répand partout la terreur de ses armes, (vv. 12-18).

1. Dans la treizième année du roi Nabuchodonosor, le vingt-deuxième jour du premier mois, dans le palais de Nabuchodonosor, roi des Assyriens, il fut décidé qu'il se vengerait.

2. Et il appela tous les anciens et tous ses chefs et ses guerriers, et il tint avec eux un conseil secret.

3. Et il leur dit que son plan était d'assujettir toute la terre à son empire.

4. Comme cette parole plut à tous, le roi Nabuchodonosor fit venir Holopherne général de son armée.

5. Et il lui dit : Sors contre tous les royaumes d'occident, et principalement contre ceux qui ont méprisé mon empire.

1. Anno tertio decimo Nabuchodonosor regis, vigesima et secunda die mensis primi, factum est verbum in domo Nabuchodonosor regis Assyriorum, ut defenderet se.

2. Vocavitque omnes majores natu, omnesque duces, et bellatores suos, et habuit cum eis mysterium consilii sui;

3. Dixitque cogitationem suam in eo esse, ut omnem terram suo subjugaret imperio.

4. Quod dictum cum placuisset omnibus, vocavit Nabuchodonosor rex Holophernem principem militiæ suæ,

5. Et dixit ei : Egredere adversus omne regnum occidentis, et contra eos præcipue qui contempserunt imperium meum.

CHAP. II. — 1. — *Anno decimo tertio Nabuchodonosor regis* Les LXX qui placent, 1, 14, la grande bataille de Ragau en la dix-septième année du règne de Nabuchodonosor, disent ici au lieu de *anno decimo tertio* δέκατα-δεδκάτω « la dix-huitième année ». Nous avons parlé, dans notre préface, pag. 83 des altérations qu'avait subies le texte gr., et nous avons montré que la Vulg. offrait bien plus de garanties concernant la pureté du texte que la version des LXX. Nous suivrons donc dans notre commentaire, la chronologie de S. Jérôme. Nous sommes par conséquent en 654. — *Vigesima et secunda die mensis primi.* Les Assyriens et les Babyloniens comptaient par années lunaires et leur premier mois de Nizan correspondait à la fin de mars et au commencement d'avril. — *Pesch. 28^e année.* 5. — Les LXX donnent ici une foule de détails qui manquent dans le latin : « Voici

ce que dit le grand roi, le maître de toute la terre : Tu vas sortir de ma présence et tu prendras avec toi des hommes qui se confient en leur force, cent vingt mille fantassins et un grand nombre de chevaux avec douze mille cavaliers. Tu marcheras contre tous les pays de l'Occident, parce qu'ils n'ont point obéi aux paroles de ma bouche. Et tu les avertiras de préparer la terre et l'eau (ἐτοιμάζειν γῆν καὶ ὕδωρ), parce que je vais marcher contre eux dans ma colère; je couvrirai des pieds de mon armée toute la face de la terre, et je les lui livrerai en butin. Leurs blessés rempliront les vallées et les torrents, et le fleuve étendant ses eaux sera rempli de leurs cadavres. J'emmenérai leurs captifs et je les disperserai jusqu'à aux extrémités de la terre. Toi donc, pars, et va devant moi occuper toutes leurs frontières et lorsqu'ils se seront rendus à toi, tu les réserveras pour le jour

6. Non parces oculus tuus ulli regno, omnemque urbem munitam subjugabis mihi.

7. Tunc Holopherne vocavit duces, et magistratus virtutis Assyriorum; et dinumeravit viros in expeditionem, sicut præcepit ei rex, centum viginti millia peditum pugnatorum, et equitum sagittariorum duodecim millia.

8. Omnemque expeditionem suam fecit præire in multitudine innumerabilium camelorum, cum his quæ exercitibus sufficerent copiose, boum quoque armenta, gregesque ovium quorum non erat numerus.

9. Frumentum ex omni Syria in transitu suo parari constituit.

10. Aurum vero, et argentum, de domo regis assumpsit multum nimis.

11. Et profectus est ipse, et omnis exercitus, cum quadrigis, et equitibus, et sagittariis, qui cooperuerunt faciem terræ, sicut locustæ.

12. Cumque pertransisset fines Assyriorum, venit ad magnos montes Ange qui sunt a sinistro Ciliciæ, ascenditque omnia castella eorum, et obtinuit omnem munitionem.

13. Effregit autem civitatem opatissimam Melothi, prædavitque omnes filios Tharsis, et filios Ismaël,

6. Que ton œil n'épargne aucun royaume, et tu m'assujettiras toutes les villes fortes.

7. Alors Holopherne appela les chefs et les principaux de l'armée des Assyriens, et compta les hommes pour l'expédition, ainsi que le roi le lui avait commandé, cent vingt mille combattants à pied, et douze mille archers à cheval.

8. Il fit précéder toute son expédition d'une multitude innombrable de chameaux, avec tout ce qui pouvait suffire amplement pour son armée, des troupeaux de bœufs et de moutons en quantité innombrable.

9. Et il fit réunir sur son passage du blé de toute la Syrie.

10. Et il prit de la maison du roi, de l'or et de l'argent en grande quantité.

11. Et il partit, lui et toute l'armée, avec les chariots, et les cavaliers, et les archers, qui couvrirent la face de la terre, comme des sauterelles.

12. Et lorsqu'il eut passé les frontières de l'Assyrie, il vint aux grandes montagnes d'Angé, qui sont à gauche de la Cilicie, et il entra dans tous les châteaux, et il s'empara de toutes les fortifications.

13. Il pénétra aussi dans la célèbre ville de Mélothe, et il pilla tous les habitants de Tharsis, et les en-

où je viendrai leur adresser mes reproches. Tu n'auras aucun pitié pour ceux qui te résisteront; tu les livreras à la mort et au pillage dans toutes les régions que tu aurassoumises; car je jure sur ma vie et sur la puissance de mon empire, que ce que j'ai dit, je l'exécuterai de ma propre main. Ne néglige aucun des ordres de ton maître, mais exécute avec soin tout ce que je t'ai ordonné et ne tarde pas de le faire. »

12. — *Ad magnos montes Ange.* Angé est le mont Argée des auteurs classiques, le pic principal des montagnes du centre de la Cappadoce. Le gr. dit qu'Holopherne partit de Ninive et, qu'après trois jours de marche, il

parvint dans les plaines du territoire de Bectileth, d'où il transporta son camp sur la montagne située à gauche de la Cilicie.

13. — *Melothi*, c'est-à-dire Melitène en Cappadoce. C'est des habitants de ces contrées qu'il est dit, II Mach. iv, 30 : « Contigit Tharsenses et Melotas seditionem movere, eo quod Antiochidi Regis concubinæ dono essent dati. » Cfr. Gen. x, 4. — *Filios Tharsis*, Tharse, la capitale de la Cilicie. — *Et filios Ismael.* Ces Ismaélites, habitant la terre de Cellon, sont les bédouins, qui occupaient les contrées désertes de l'Euphrate. Le grec dit qu'Holopherne dévasta Phud (Phusd, c'est-à-dire la Pisidie), et Lud

fants d'Ismaël qui étaient du côté du désert et au sud de la terre de Cellon.

14. Et il passa l'Euphrate, et vint dans la Mésopotamie; il força toutes les villes hautes qui étaient là, depuis le torrent de Membre jusqu'à ce qu'on arrive à la mer.

15. Et il s'empara de tous les pays depuis la Cilicie jusqu'aux confins de Japheth, qui sont vers le sud.

16. Et il emmena tous les enfants de Madian, il pillà toutes leurs richesses, et fit périr par le glaive tous ceux qui lui résistaient.

17. Et ensuite il descendit dans les champs de Damas, au temps de la moisson; et il brûla toutes les récoltes, et il fit arracher tous les arbres, et toutes les vignes.

18. Et la terreur de ses armes s'empara de tous les habitants de la terre.

qui erant contra faciem deserti, et ad austrum terræ Cellon.

14. Et transivit Euphraten, et venit in Mesopotamiam; et fregit omnes civitates excelsas quæ erant ibi, a torrente Mambre usquequo perveniatur ad mare :

15. Et occupavit terminos ejus, a Cilicia usque ad fines Japheth, qui sunt ad austrum.

16. Abduxitque omnes filios Madian, et prædavit omnem locupletationem eorum, omnesque resistentes sibi occidit in ore gladii.

17. Et post hæc descendit in campos Damasci in diebus messis, et succendit omnia sata, omnesque arbores et vineas fecit incidi :

18. Et cecidit timor illius super omnes inhabitantes terram.

qui est la Lydie, appelée par les Assyriens Lud et Luddi et qu'il pillà tous les peuples de Rasès et d'Ismaël qui habitent du côté du désert au sud des Chelléens, c'est-à-dire des habitants de la terre de Cellon en Chaldée.

14. — *Et transivit Euphraten.* L'étude des monuments cunéiformes nous a donné l'explication de cette marche rétrograde d'Holopherne qui après s'être avancé vers l'ouest, retourne sur ses pas et repasse l'Euphrate. C'était pour réprimer la révolte de Saulmugina, le frère d'Assurbanipal et gouverneur de Babylone, qui avait soulevé la Chaldée, l'Aram des fleuves et la côte de la mer, depuis Babsalimit jusqu'à Agaba. Cfr. Robiou, p. 81. et Maspero, Hist. ancienne des peuples d'Orient, p. 433. — *A torrente Mambre,* Ἀβρωνᾶ, l'Ahron, qui avec sa terminaison sémitique n'est qu'une altération de Chabur ou Chaboras, affluent de l'Euphrate. — *Usquequo perveniatur ad mare.* Wolff prétend que c'est l'Euphrate qui est appelé la mer, comme Jér. LI, 36, suivant l'habitude des Hébreux et des Arabes, qui nommaient les grands fleuves des mers. D'autres commentateurs pensent que la mer dont il est ici question est le golfe Persique. Le texte grec dit : « Et ayant repassé l'Euphrate, il revint en Mésopotamie et il détruisit toutes les villes les plus élevées depuis le torrent d'Arbona jusqu'à la mer. »

15. — *Et occupavit terminos ejus,* c'est-à-dire les frontières de la Babylonie, *a Cilicia* qui est au nord, *usque ad fines Japheth,* ce sont les contrées, au midi de Babylone, qui bornent l'Arabie Pétrée. M. Robiou, dans la Revue archéologique, 1875, émet une autre opinion. Après s'être étonné de rencontrer le nom de Japhet dans Judith, il l'explique, comme terme géographique, par l'extrême affinité des muettes labiales et du m. C'est, dit-il, la ville de Hamarth en Syrie, que l'on rencontre en marchant vers le sud, après avoir quitté les frontières de la Cilicie et du territoire de Kiliza, à une courte distance de Carchemis.

16. — *Abduxitque filios Madian,* qui habitaient l'Arabie Pétrée. Les LXX disent qu'Holopherne tua les fils de Madian, qu'il incendia leurs demeures et qu'il détruisit leurs cabanes.

17. — *In campos Damasci.* Damas est la capitale de la Syrie. Voilà donc Holopherne revenu à l'extrême occident de l'Asie. Il est évident que les localités ne sont pas nommées dans l'ordre où elles furent conquises. Un simple coup d'œil sur une carte géographique en fournira la preuve. Damas est située entre la Cilicie et le territoire habité par les Madianites. Les villes et les peuples semblent cités comme des points de repère entre lesquels l'immense armée assyrienne s'avancait vers la Palestine.

CHAPITRE III

Tous les rois et tous les princes de la Syrie, de la Lybie et de la Cilicie, se soumettent Holopherne et cherchent à adoucir la férocité de son cœur, (vv. 4-6). — Holopherne détruit leurs villes, coupe les bois consacrés à leurs idoles, selon l'ordre de Nabuchodonosor, qui veut que ces peuples ne reconnaissent point d'autres Dieux que lui, (vv. 7-13). — Les Assyriens pénètrent jusqu'en Idumée, et là l'armée s'arrête pendant trente jours pour se concentrer, (vv. 14-15).

1. Tunc miserunt legatos suos, universarum urbium ac provinciarum reges ac principes, Syriæ scilicet, Mesopotamiæ, et Syriæ Sobal, et Libyæ, atque Ciliciæ, qui venientes ad Holophernem, dixerunt :

2. Desinet indignatio tua circa nos : melius est enim ut viventes serviamus Nabuchodonosor regimagno, et subditi simus tibi, quam morientes cum interitu nostro ipsi servitutis nostræ damna patiamur.

3. Omnis civitas nostra, omnisque possessio, omnes montes, et colles, et campi, et armenta boum, gregesque ovium, et caprarum, equorumque, et camelorum, et universæ facultates nostræ, atque familiæ, in conspectu tuo sunt;

4. Sint omnia nostra sub lege tua.

5. Nos et filii nostri, servi tui sumus.

6. Veni nobis pacificus dominus, et utere servitio nostro sicut placuerit tibi.

1. Alors les rois et les princes de toutes les villes et de toutes les provinces, de la Syrie, de Mésopotamie, de Sobal en Syrie, de la Libye, et de la Cilicie, envoyèrent leurs ambassadeurs, qui, venant vers Holopherne, lui dirent :

2. Fais cesser ta colère envers nous; car il vaut mieux que, vivants, nous servions Nabuchodonosor le grand roi, et que nous te soyons soumis, que de mourir, et de subir avec la mort tous les maux de la servitude.

3. Toutes nos villes et toutes nos possessions, toutes les montagnes, et les collines, et les champs, et les troupeaux de bœufs, et les troupeaux de moutons, et de chèvres, et de chevaux, et de chameaux, et toutes nos richesses et nos familles sont en ta présence.

4. Que tout ce que nous avons soit sous ta loi.

5. Nous et nos enfants, nous sommes les serviteurs.

6. Viens à nous comme un maître pacifique, et fais usage de nos services comme il te plaira.

CHAP. III. — 4. — *Syriæ Sobal*, c'est la ville de Soba ou de Nisibis, capitale d'un royaume formé d'une partie de la Syrie, au nord de la Mésopotamie Gen. xxxvi, 23 et et I Paral. xix, 6. — *Libiæ*. Il paraît bien extraordinaire que les exploits d'Holopherne aient ainsi frappé d'épouvante la Lybie situé en Afrique, bien loin du théâtre de la guerre. Aussi un grand nombre de commentateurs

pensent qu'il faut lire « *Lyciæ* », qui est proche de la Cilicie ou bien « *Lydiæ* », province de l'Asie Mineure, qui avait Sardes pour capitale. La Vulg. diffère encore ici des LXX. Tandis que le texte de S. Jérôme énumère, dans ce verset, les provinces du nord et du milieu de la Syrie, le texte grec cite les villes et les états de la côte de Phénicie et de la Palestine du Nord au Sud.

7. Alors, il descendit des montagnes avec ses cavaliers, en grande force, et il se rendit maître de toutes les villes et de tous les habitants du pays.

8. Et il prit de toutes les villes, pour auxiliaires, des hommes vaillants et propres à la guerre.

9. Et une si grande terreur se répandit sur toutes ces provinces que les habitants de toutes les villes, les princes et les plus hauts personnages aussi bien que les peuples, sortaient à son approche au-devant de lui,

10. Le recevant avec des couronnes et des flambeaux et dansant au son des tambours et des flûtes.

11. Et néanmoins quoiqu'ils fissent toutes ces choses, ils ne purent adoucir la férocité de son cœur.

12. Car il détruisit leurs villes, et il coupa leurs bois.

13. Parce que le roi Nabuchodonosor lui avait commandé d'exterminer tous les dieux de la terre, afin que seul il fût appelé Dieu par toutes les nations qui auraient pu être assujetties par la puissance d'Holopherne.

14. Et, traversant Sobal en Syrie, et toute l'Apamée, et toute la Mésopotamie, il vint chez les Iduméens en la terre de Gabaa.

7. Tunc descendit de montibus cum equitibus in virtute magna, et oblinuit omnem civitatem et omnem inhabitantem terram.

8. De universis autem urbibus assumpsit sibi auxiliarios viros fortes, et electos ad bellum,

9. Tantusque metus provinciis illis incubuit, ut universarum urbium habitatores principes, et honorati simul cum populis, exirent obviam venienti,

10. Excipientes eum cum coronis, et lampadibus, ducentes choros in tympanis, et tibiis.

11. Nec ista tamen facientes ferocitatem ejus pectoris mitigare poterunt :

12. Nam et civitates eorum destruxit, et lucos eorum excidit :

13. Præceperat enim illi Nabuchodonosor rex, ut omnes deos terræ exterminaret, videlicet ut ipse solus diceretur Deus ab his nationibus, quæ potuissent Holophernis potentia subjugari.

14. Pertransiens autem Syriam Sobal, et omnem Apameam, omnemque Mesopotamiam, venit ad Idumæos, in terram Gabaa,

7. — *Tunc descendit de montibus.* Les montagnes dont il est ici question, sont les montagnes de la Syrie avec les champs fertiles de Damas sa capitale, qu'Holopherne avait occupés au temps de la moisson, II, 47.

10. — *Excipientes eum cum coronis et lampadibus, ducentes choros in tympanis et tibiis.* Les couronnes sont l'insigne de la royauté. Tertullien, In Apol., nous apprend qu'on portait aussi des torches et des lampes allumées devant la personne du roi. Tous ces peuples qui avaient si fièrement repoussé, I, 42, les envoyés de Nabuchodonosor, accueillent maintenant avec un humiliant empressément Holopherne triomphant; lâchement ils font le sacrifice de tout, même de leur liberté, consentant à vivre esclaves. pourvu qu'ils aient la vie sauve. C'est avec

une cruelle parcimonie que l'orgueilleux lieutenant du roi d'Assyrie leur accorde sa pitié.

12. — *Et lucos eorum excidit.* Ce sont les bois sacrés qui servaient d'asile aux dieux et aux idoles. Loch remarque que *lucos* se dit souvent pour les images de la déesse Astharté. Cfr. Jugés, II, 43.

13. — *Ut ipse solus diceretur Deus ab his nationibus.* Cfr. Dan. III, 5 et s.

14. — *Et omnem Apameam,* c'était une province de la Syrie qui avait pour capitale Apamea. — *Venit ad Idumæos* Le texte grec ne parle pas des habitants de l'Idumée, mais des habitants de la Judée. — *In terram Gabaa,* qui est le pays montagneux au Nord-Ouest de la Palestine. Les LXX disent qu'Holopherne passa par la plaine d'Esdrélon,

15. Accepitque civitates eorum, et sedit ibi per triginta dies, in quibus diebus adunari præcepit universum exercitum virtutis suæ.

15 Et il prit leurs villes, et il s'arrêta là trente jours, pendant lesquels il commanda qu'on rassemblât toutes les troupes de son armée.

CHAPITRE IV

L'approche d'Holopherne remplit d'effroi les enfants d'Israël. Ils redoutent la profanation du Temple et de la Ville Sainte. Encouragés par le grand-prêtre Eliacin, ils se préparent au combat et occupent tous les défilés des montagnes. (vv. 1-7). — Le peuple s'humilie, jeûne, prie, implore le secours de Dieu. Il persévère dans ces saints exercices par les exhortations du grand-prêtre qui parcourt tout le pays pour exciter le zèle et ranimer la confiance des Israélites, (vv. 8-17).

1. Tunc audientes hæc filii Israel, qui habitabant in terra Juda, timuerunt valde a facie ejus.

2. Tremor et horror inuasit sensus eorum, ne hoc faceret Jerusalem et templo Domini, quod fecerat cæteris civitatibus et templis eorum.

3. Et miserunt in omnem Samariam per circuitum usque Jericho, et præoccupaverunt omnes vertices montium :

4. Et muris circumdederunt vicos suos, et congregaverunt frumenta in præparationem pugnae.

5. Sacerdos etiam Eliachim scripsit ad universos qui erant contra Esdreton, quæ est contra faciem

1. Les enfants d'Israël qui demeuraient dans la terre de Juda, ayant appris toutes ces choses, redoutèrent fortement sa présence.

2. La crainte et l'horreur saisirent leurs esprits, tremblant qu'il ne fit à Jérusalem et au temple du Seigneur, ce qu'il avait fait aux autres villes et à leurs temples.

3. Et ils envoyèrent dans toute la Samarie et aux environs jusqu'à Jéricho, et ils occupèrent tous les sommets des montagnes.

4. Et ils environnèrent leurs bourgs de murailles et amassèrent du blé, pour se préparer au combat.

5. Le prêtre Eliachim écrivit aussi à tous ceux qui demeuraient en face d'Esdreton, qui est vis-à-vis de la

près de Dothain, Gen. xxxvii, 17 et IV Rois vi, 43, et qu'il campa pendant un mois entre Gelboë et Scythopolis, qui est l'antique ville de Bethsan, בית שן, Jos. xvii 44 et 46.

CHAP. IV. — 4. — *Timuerunt valde.* Les Juifs apprirent avec effroi la façon d'agir d'Holopherne, III. 42 et 43, et ils se prirent à trembler pour eux et pour le Temple, avec d'autant plus de raison que le général assyrien venait d'incorporer dans son armée l'élite des nations voisines, III, 8, qui toutes étaient remplies de haine à l'égard du peuple d'Israël.

4. — *Et congregaverunt frumenta.* Le grec en donne la raison, c'est que la moisson ve-

nait d'être faite dans leurs champs. La soumission des peuples voisins n'avait pu les sauver de la ruine; les Juifs préférèrent la guerre à outrance avec l'aide de Dieu.

5. — *Sacerdos etiam Eliachim* et v. 7, Cfr. Is. xxii, 20. Le gr. et la Vulg. xv, 9, disent Joacim. Le roi Manas-és. 698 à 643, emmené en captivité à Ninive par le père de Nabuchodonosor, en 672, n'avait pas encore été relâché, ou tout au plus il venait de l'être. et c'est à cause de cela que l'influence du grand-prêtre était immense. Le royaume d'Israël était aussi sans monarque, Cfr. IV Rois xvii, 6 à 44, la plupart de ses sujets avaient été entraînés en captivité en Assyrie,

grande plaine près de Dothain, et à tous ceux par qui les voies du passage pouvaient être gardées.

6. Afin qu'ils occupassent les montées des côteaux par lesquelles on pouvait aller à Jérusalem, et qu'ils gardassent les endroits où quelque défilé existait entre les montagnes.

7. Et les enfants d'Israël, firent comme leur avait ordonné Eliachim, prêtre du Seigneur.

8. Et tout le peuple cria vers le Seigneur avec grande instance, et ils humilièrent leurs âmes dans le jeûne et dans les prières, eux et leurs femmes.

9. Et les prêtres se vêtirent de cilices, et les enfants se prosternèrent devant le temple du Seigneur, et ils couvrirent l'autel du Seigneur d'un cilice.

10. Et ils crièrent tous vers le Seigneur le Dieu d'Israël, afin qu'il ne livrât pas leurs enfants en butin, et leurs femmes à la dispersion, et leurs villes à la destruction, et leur sanctuaire à la profanation, et qu'eux-mêmes ne devinssent pas l'opprobre des nations.

11. Alors Eliachim le grand-prêtre du Seigneur alla dans tout le pays d'Israël, et il parla ainsi,

12. Disant : Sachez que le Seigneur exaucera vos prières, si vous persévérez dans les jeûnes et dans les prières en présence du Seigneur.

13. Souvenez-vous de Moïse, serviteur du Seigneur, qui vainquit Amalec qui se confiait en sa force, et en sa puissance, et en son armée, et en ses boucliers, et en ses chariots, et en ses chevaux, en combattant non avec le fer, mais avec les saintes supplications de la prière.

campi magni juxta Dothain, et universos per quos viæ transitus esse poterat.

6. Ut obtinerent ascensus montium, per quos via esse poterat ad Jerusalem, et illic custodirent ubi angustum iter esse poterat inter montes.

7. Et fecerunt filii Israel, secundum quod constituerat eis sacerdos Domini Eliachim.

8. Et clamavit omnis populus ad Dominum instantia magna, et humiliaverunt animas suas in jejuniis, et orationibus, ipsi et mulieres eorum.

9. Et induerunt se sacerdotes ciliciis, et infantes prostraverunt contra faciem templi Domini, et altare Domini operuerunt cilicio;

10. Et clamaverunt ad Dominum Deum Israel unanimiter, ne darentur in prædam infantes eorum et uxores eorum in divisionem, et civitates eorum, in exterminium, et sancta eorum in pollutionem, et fierent opprobrium gentibus.

11. Tunc Eliachim sacerdos Domini magnus, circuivit omnem Israel, allocutusque est eos;

12. Dicens: Scitote quoniam exaudiet Dominus preces vestras, si manentes permanseritis in jejuniis, et orationibus in conspectu Domini.

13. Memores estote Moysi servi Domini, qui Amalec confidentem in virtute sua, et in potentia sua, et in exercitu suo, et in clypeis suis, et in curribus suis, et in equitibus suis, non ferro pugnando, sed precibus sanctis orando dejecit :

Exod. 17, 12

et les Israélites restés fidèles à Dieu s'empresèrent, de leur côté, de répondre à l'invitation du grand-prêtre.

8. — *Et clamavit omnis populus, etc.* Ce

verset et le suivant indiquent les conditions de la prière publique : 1^o tout le peuple crie vers le Seigneur, 2^o tous s'humilient dans le jeûne et dans la prière, 3^o ils se revêtent de

14. Sic erunt universi hostes Israel; si perseveraveritis in hoc opere, quod cœpistis.

15. Ad hanc igitur exhortationem ejus deprecantes Dominum, permanebant in conspectu Domini,

16. Ita ut etiam hi, qui offerebant Domino holocausta, præcincti ciliciis offerrent sacrificia Domino, et erat cinis super capita eorum.

17. Et ex toto corde suo omnes orabant Deum, ut visitaret populum suum Israel.

14. Il en sera ainsi de tous les ennemis d'Israël, si vous persévérez dans cette œuvre que vous avez entreprise.

15. Après cette exhortation, ils prièrent le Seigneur et persévèrent en la présence du Seigneur;

16. En sorte que ceux-mêmes qui offraient des holocaustes au Seigneur étaient couverts de cilices en offrant les sacrifices au Seigneur, et la cendre était sur leurs têtes.

17. Et tous priaient Dieu de tout leur cœur, afin qu'il visitât son peuple d'Israël.

CHAPITRE V

Holopherne, apprenant que les Juifs se préparent à la résistance, entre dans une grande colère. Il réunit les chefs des Moabites et des Ammonites et leur demande quel est ce peuple qui, seul parmi tous, songe à lui résister, (vv. 4-4). — Achior, chef des Ammonites, fait un récit succinct de l'origine des Juifs et des merveilles que Dieu a opérées en leur faveur. Il termine en déclarant que s'ils n'ont point irrité leur Dieu par leurs péchés, ils seront invincibles, (vv. 5-25). — Les chefs de l'armée d'Holopherne, irrités des paroles d'Achior, veulent le tuer et sont d'avis qu'il faut marcher en avant sans crainte et passer tous les Juifs au fil de l'épée, (vv. 26-29).

1. Nuntiatumque est Holopherni principi militiæ Assyriorum, quod filii Israel præpararent se ad resistendum, ac montium itinera conclusissent;

2. Et furore nimio exarsit in iracundia magna, vocavitque omnes principes Moab et duces Ammon;

1. Or, on annonça à Holopherne, prince de l'armée des Assyriens, que les enfants d'Israël se préparaient à la résistance, et qu'ils avaient fermé les passages des montagnes.

2. Et dans sa grande fureur, il s'emporta d'une terrible colère, et il appela tous les princes de Moab, et les chefs d'Ammon.

cilices, 4^o les enfants se prosternent, 5^o l'autel est couvert d'un cilice, il partage le deuil du peuple, car il est lui-même en danger. Cfr. Jonas, III et I Mach. III 47.

14. — *Memores estote Moysi, Exode. XVII, 9 à 13.*

16. — Cfr. Joël, I, 43.

CHAP. V. — 1 — *Filii Israel præpararent se ad resistendum.* Le gr. ajoute « en coupant les routes et en y établissant d'autres entraves », καὶ ἐθήκαν ἐν τοῖς πεδίοις σκάνδαλα.

2. — *Omnes principes Moab et duces Ammon.* Moab et Ammon étaient liés par leur origine au peuple d'Israël, Cfr. Gen. XII, 5 et XIX, 36 et suiv., mais ils étaient connus pour être très-hostiles envers les Juifs, IV Rois, XXIV, 2. Holopherne, connaissant ces sentiments haineux des Moabites et des Ammonites, qui s'étaient soumis à lui volontairement, voulut les exploiter à son profit contre les Juifs. Il réunit donc les chefs de ces deux peuples, espérant bien tirer d'eux les rensei-

3. Et il leur dit : Dites-moi quel est ce peuple qui occupe les montagnes, et quelles sont leurs villes, et quelle est leur force et quel est leur nombre, quelle est leur puissance, et leur multitude, et quel est le chef de leur armée.

4. Et pourquoi, parmi tous les peuples qui habitent l'orient, ceux-ci nous ont méprisés, et ne sont point venus au-devant de nous pour nous recevoir en paix?

5. Alors Achior, le chef de tous les fils d'Ammon, répondant, lui dit : Seigneur, s'il te plaît de m'écouter, je dirai la vérité sur ce peuple qui habite dans les montagnes, et nulle parole fautive ne sortira de ma bouche.

6. Ce peuple est de la race des Chaldéens.

7. Il habita d'abord en Mésopotamie, parce qu'il ne voulait pas suivre les dieux de ses pères, qui étaient en la terre des Chaldéens.

8. C'est pourquoi, abandonnant les cérémonies de leurs pères, qui consistaient dans la multitude des dieux,

9. Ils adorèrent un seul Dieu du ciel, qui leur ordonna de sortir de ce pays-là, et d'habiter en Charan. Et

3. Et dixit eis : Dicite mihi quis sit populus iste, qui montana obsidet; aut quæ, et quales, et quantæ sint civitates eorum, quæ etiam sit virtus eorum, aut quæ sit multitudo eorum; vel quis rex militiæ illorum;

4. Et quare præ omnibus, qui habitant in oriente, isti contempserunt nos, et non exierunt obviam nobis, ut susciperent nos cum pace?

5. Tunc Achior dux omnium filiorum Ammon respondens, ait : Si digneris audire, Domine mi, dicam veritatem in conspectu tuo, de populo isto qui in montanis habitat, et non egredietur verbum falsum ex ore meo.

6. Populus iste ex progenie Chaldæorum est;

7. Hic primum in Mesopotamia habitavit, quoniam noluerunt sequi deos patrum suorum, qui erant in terra Chaldæorum.

Gen. 11, 31.

8. Deserentes itaque cæremonias patrum suorum, quæ in multitudine deorum erant,

9. Unum Deum cœli coluerunt, qui et præcepit eis ut exirent inde, et habitarent in Charan. Cumque

gnements les plus précieux et les plus pratiques.

4. — *Qui habitant in oriente*, à l'est de la Judée; le gr. dit « à l'ouest », c'est-à-dire de l'Euphrate.

5. — *Tunc Achior*, אַחִיּוֹר. c'est-à-dire : le frère, l'ami de la lumière; on retrouve ce mot dans la Vulg. et dans le grec, Nomb. xxxiv, 27, mais à cet endroit l'hébreu écrit אַחִיּוֹר. — *Dicam veritatem in conspectu tuo*. Achior commence par affirmer qu'il va dire la vérité, parce qu'il redoute, avec raison, que son avis ne soit mal accueilli.

6. — *Populus iste ex progenie Chaldæorum est*. Abraham était né à Ur en Chaldée, Gen. xi, 28 et xii, 6. Arnauld et Wolff, pensent que c'est à dessein qu'Achior fait ici ressortir l'origine chaldaique des Israélites. Il veut par là faire voir leur parenté avec les Assyriens

et tâcher de leur concilier la bienveillance d'Holopherne. Cette opinion, qui paraît fort probable, est repoussée par Fritzsche, qui prétend, au contraire, sans donner aucune preuve à l'appui, que ce verset a été interpolé.

7. — *Hic primum in Mesopotamia habitavit*. C'est à tort que Fritzsche, reproduisant l'opinion des anciens commentateurs, place le pays des Chaldéens en Mésopotamie. Notre verset signifierait, en ce cas, que les Israélites quittèrent le pays de Chanaan, c'est-à-dire la Mésopotamie, pour se fixer d'abord en Mésopotamie, ce qui évidemment est un non-sens. Il est constant que les Chaldéens habitaient Babylone, près du Bas-Euphrate, à l'ouest de ce fleuve, jusqu'au golfe Persique. Cfr. Strabo. xvi, 4, 3, 4, Arrien. Alex. vii, 21 et Pline Hist. Nat. v, 30.

9. — *Et habitarent in Charan*. Cfr. Gen.

operuisset omnem terram fames, descenderunt in Ægyptum, illicque per quadringentos annos sic multiplicati sunt, ut dinumerari eorum non posset exercitus.

Gen. 12, 1; Gen. 46, 6.

10. Cumque gravaret eos rex Ægypti, atque in ædificationibus urbium suarum in luto et latere subjugasset eos, clamaverunt ad Dominum suum, et percussit totam terram Ægypti plagis variis.

11. Cumque ejecissent eos Ægyptii a se, et cessasset plaga ab eis, et iterum eos vellent capere, et ad suum servitium revocare,

Exod. 12, 33.

12. Fugientibus his Deus cœli mare aperuit, ita ut hinc inde aquæ quasi murus solidarentur, et isti pede sicco fundum maris perambulando transirent.

Exod. 14, 29.

13. In quo loco dum innumerabilis exercitus Ægyptiorum eos persequeretur, ita aquis coopertus est, ut non remaneret vel unus, qui factum posteris nuntiaret.

14. Egressi vero mare Rubrum, deserta Sina montis occupaverunt, in quibus nunquam homo habitare potuit, vel filius hominis requievit.

Jerem. 2, 6

15. Illic fontes amari obdulcati sunt eis ad bibendum, et per annos quadraginta annonam de cœlo consecuti sunt.

16. Ubi cumque ingressi sunt sine arcu et sagitta, et absque scuto et gladio, Deus eorum pugnavit pro eis, et vicit.

17. Et non fuit qui insultaret po-

lorsque la famine eut envahi toute la terre, ils descendirent en Egypte, et là ils se multiplièrent de telle sorte pendant quatre cents ans que leur armée était innombrable.

10. Et lorsque le roi d'Egypte les opprima, et les força à bâtir ses villes de mortier et de briques, ils crièrent vers le Seigneur, qui frappa de différentes plaies toute la terre d'Egypte :

11. Et lorsque les Egyptiens les eurent chassés de chez eux, et que la plaie se fût éloignée d'eux et qu'ils voulurent les prendre de nouveau, et les remettre sous leur esclavage,

12. Le Dieu du ciel leur ouvrit la mer, pendant qu'ils fuyaient, en sorte que les eaux s'affermirent comme une muraille de côté et d'autre, et ils passèrent marchant à pied sec au fond de la mer.

13. Et comme l'armée innombrable des Egyptiens les y poursuivait, elle fut couverte par les eaux, de sorte qu'il n'en resta pas un seul pour annoncer cet événement à leurs descendants.

14. Après qu'ils furent sortis de la mer Rouge, ils occupèrent les déserts de la montagne de Sina, dans lesquels aucun homme n'a jamais pu habiter et où le fils de l'homme n'a jamais reposé.

15. Là les fontaines amères devinrent douces pour les désaltérer; et durant l'espace de quarante ans ils reçurent leur nourriture du ciel.

16. Partout où ils sont entrés sans arc et sans flèche, et sans bouclier et sans épée, leur Dieu a combattu pour eux et il a vaincu.

17. Et nul n'a insulté à ce peuple,

x1, 34. — *Descenderunt in Ægyptum.* Cfr. Gen. XLII, 2 et XLVI, 6. — *Illicque per quadringentos annos.* Cfr. Ex. XII, 40. — *Sic multiplicati sunt.* Cfr. Ex. I, 7.

40. — Cfr. Ex. v, à XIII.

43. — Cfr. Ex. XIV, à XVI.

44. — Les versets de 44 à 49 manquent dans les LXX.

sinon lorsqu'il s'est éloigné du culte du Seigneur son Dieu.

18. Mais toutes les fois qu'ils ont adoré un autre Dieu que le leur, ils ont été livrés au pillage et au glaive et à l'opprobre.

19. Et toutes les fois qu'ils se sont repentis d'avoir abandonné le culte de leur Dieu, le Dieu du ciel leur a donné la force de résister.

20. Enfin ils ont vaincu les rois des Chananéens, et des Jébuséens, et des Phérézéens, et des Héthéens, et des Hévéens, et des Amorrhéens, et tous les puissants en Hésébon, et ils ont pris possession de leurs terres et de leurs villes :

21. Et tant qu'ils ne péchaient pas en la présence de leur Dieu, le bonheur était avec eux ; car leur Dieu hait l'iniquité.

22. Car, même avant ces dernières années, lorsqu'ils s'étaient éloignés de la voie que Dieu leur avait indiquée pour y marcher, ils ont été ex-

pulo isti, nisi quando recessit a cultu Domini Dei sui.

18. Quotiescumque autem præter ipsum Deum suum, alterum coluerunt, dati sunt in prædam, et in gladium, et in opprobrium.

19. Quotiescumque autem penituerunt se recessisse a cultura Dei sui, dedit eis Deus cœli virtutem resistendi.

20. Denique Chananæum regem, et Jebusæum, et Pherezæum, et Hethæum, et Hevæum, et Amorrhæum, et omnes potentes in Hesebon prostraverunt, et terras eorum, et civitates eorum ipsi possederunt;

21. Et usque dum non peccarent in conspectu Dei sui, erant cum illis bona; Deus enim illorum odit iniquitatem.

22. Nam et ante hos annos, cum recessissent a via quam dederat illis Deus, ut ambularent in ea, exterminati sunt præliis a multis na-

19. — Tout le livre des Juges est un exposé des châtements dont Dieu punit l'infidélité des enfants d'Israël et de la protection qu'il leur accorde lorsqu'ils se repentent.

20. — *Denique Chananæum regem.* Cfr. Nomb. XXI. Wolff remarque qu'on entendait par Chananéens, dans le sens large du mot, tous les peuples habitant à l'est du Jourdain, Gen. x, 18 et XII, 6 ; mais dans le sens strict, comme ici, il faut entendre seulement les populations habitant la vallée du Jourdain et les côtes de la mer Morte, ainsi Nomb. XIII. 30 ; Deut. XI, 30 et Josué, v. 4. — *Et Jebusæum*, une tribu des Amorrhéens qui habitait Jébus, nommé plus tard Jérusalem, (Jos. XVIII, 28) et ses environs. Cette tribu, devenue célèbre par sa bravoure, défendit sa capitale contre Josué, Cfr. Josué, xv, 8 et 63, plus tard contre les Juges, Cfr. Jug. I, 8, et contre le roi David, qui finit par s'en rendre maître, II Rois, v, 6 à 8. — *Et Pherezæum*, פְּרִיזִי, « ceux qui vivaient séparément ». Genesius dit que c'était un peuple nomade qui habitait la plaine et non les villes, comme les autres Chananéens. Moïse, Gen. x, ne cite pas cette tribu parmi les Chananéens, cependant il en parle, Gen. XIII, 7, et le livre des Juges, I, 4, en fait mention également, ce qui prouve que les Phérézéens étaient d'anciens

habitants du pays. — *Et Hethæum et Hevæum et Amorrhæum* : Au lieu de ces trois noms, le gr. dit : καὶ τὸν Συχέμ. D'après Josué, I, 4, ce sont les שִׁחָ, appelés « Cheta » sur les monuments égyptiens et « Scheta » dans les inscriptions assyriennes. Ils possédaient, du temps d'Abraham, la ville d'Hebron. Cfr. Gen. XXIII, 7. Les Hévéens, שִׁחָ, habitaient primitivement le Liban, Cfr. Josué, IX, 4. Juges, III, 3 et II Rois, XXIV, 7 ; mais ils avaient probablement été repoussés peu à peu par les Assyriens vers la Palestine ; car du temps de Jacob ils possédaient la ville de Sichem, Gen. XXXIII, 19 et XXXIV, 2, au temps de Josué, Gabaon, Jos. IX, 3 et 47 et XI, 19, à trois lieux de Jérusalem. Le gr. ajoute καὶ πάνας τοὺς Ἰεργεαλοὺς, tribu qu'il faut placer au nord de la Palestine, les Amorrhéens et les Philistins occupant le midi et les Phérézéens et les Hévéens le milieu du pays.

21. — *Deus enim illorum odit iniquitatem.* Cfr. Ps. v, 7, XLIV, 8, CXVIII, 404 et 428.

22. — *Exterminati sunt præliis a multis nationibus.* Achior fait ici allusion aux défaites infligées aux Juifs, en punition de leurs infidélités par les Egyptiens, par les Syriens, par les Assyriens, et au-si. par les dernières paroles de ce verset : *captivi abducti sunt, à la captivité d'Assyrie, IV Rois, XVII, 6.*

tionibus, et plurimi eorum captivi abducti sunt in terram non suam.

23. Nuper autem reversi ad Dominum Deum suum, ex dispersione qua dispersi fuerant, adunati sunt, et ascenderunt montana hæc omnia, et iterum possident Jerusalem, ubi sunt sancta eorum.

24. Nunc ergo, mi domine, perquire si est aliqua iniquitas eorum in conspectu Dei eorum; ascendamus ad illos, quoniam tradens tradet illos Deus eorum tibi, et subjugati erunt sub iugo potentiae tuæ.

25. Si vero non est offensio populi hujus coram Deo suo, non poterimus resistere illis: quoniam Deus eorum defendet illos; et erimus in opprobrium universæ terræ.

26. Et factum est, cum cessasset loqui Achior verba hæc, irati sunt omnes magnates Holophernis et cogitabant interficere eum, dicentes ad alterutrum;

27. Quis est iste, qui filios Israel posse dicat resistere regi Nabuchodonosor, et exercitibus ejus, homines inermes, et sine virtute, et sine peritia artis pugnae?

28. Ut ergo agnoscat Achior quoniam fallit nos, ascendamus in montana; et cum capti fuerint poten-

terminés dans les combats par plusieurs nations, et beaucoup d'entre eux ont été emmenés captifs dans une terre étrangère.

23. Mais depuis peu, ils sont revenus vers le Seigneur leur Dieu, ils se sont réunis après la dispersion, par laquelle ils avaient été dispersés, et ils sont arrivés sur toutes ces montagnes, et ils possèdent de nouveau Jérusalem, où est leur sanctuaire.

24. Maintenant donc, Seigneur, informe-toi; s'il existe quelque iniquité en présence de leur Dieu, montons vers eux, car leur Dieu te les livrera, et ils seront assujettis au joug de ta puissance.

25. Mais s'il n'existe pas d'offense de ce peuple envers son Dieu; nous ne pourrons leur résister, parce que leur Dieu les défendra; et nous serons en opprobre à toute la terre.

26. Or, il arriva que, lorsque Achior eut achevé ces paroles, tous les grands d'Holopherne furent irrités, et songeaient à le tuer, se disant les uns aux autres :

27. Quel est celui-ci qui dit que les enfants d'Israël peuvent résister au roi Nabuchodonosor et à ses troupes, eux, des hommes désarmés et sans courage et sans connaissance de l'art de la guerre?

28. Et afin qu'Achior sache qu'il nous trompe, marchons vers les montagnes, et lorsque les plus forts

24. — *Mi domine*, en gr. *δέσποτα κύριε*, terme dont se sert Achior pour exprimer sa soumission profonde, et aussi pour préparer l'orgueilleux Holopherne à accepter la conclusion de son discours aussi favorablement que possible.

25. — *Quoniam Deus eorum defendet illos*, comme Rom. VIII, 31 : « Si Deus pro nobis, qui contra nos. » Achior veut prévenir une confiance imprudente dans un succès incertain, et il laisse entrevoir à Holopherne l'opprobre que lui attirerait un échec possible. (Wolf). Il semble faire allusion dans les dernières paroles de ce verset à la défaite de

Sennachérib qui avait eu lieu peu d'années auparavant. Cfr. IV Rois. XIX, 35.

26. — *Omnes magnates Holophernis*; le gr. ajoute : « et tous les habitants des côtes et de la terre de Moab », et il montre que l'indignation était partagée aussi bien par les peuples soumis que par les généraux assyriens.

27. — *Homines inermes et sine virtute*; le gr., en parlant des Israélites, se sert du mot *κατάθρωμα*, c'est-à-dire une nourriture facile à dévorer. Déjà par les derniers mots de ce chapitre, on peut deviner l'énergie que vont déployer les Assyriens au siège de Béthulie.

29. — *Quoniam Nabuchodonosor Deus terræ*

d'entre eux seront pris, alors avec eux, il sera frappé du glaive.

29. Afin que toutes les nations sachent que Nabuchodonosor est le Dieu de la terre, et qu'il n'y en a point d'autre que lui.

tes eorum, tunc cum eisdem gladio transverberabitur;

29. Ut sciat omnis gens, quoniam Nabuchodonosor Dens terræ est, et præter ipsum alius non est.

CHAPITRE VI

Lorsque le calme a été rétabli dans l'assemblée, Holopherne prend la parole. Il soutient que Nabuchodonosor est le seul Dieu, auquel le Dieu des Juifs ne pourra résister. Il ordonne qu'Achior, en punition de ses audacieuses paroles, sera livré, chargé de liens, aux Juifs de Béthulie, pour être passé avec eux au fil de l'épée après la capitulation de la ville. (vv. 4-7). — Les Assyriens, ne pouvant approcher de la ville, lient Achior à un arbre et se retirent, (vv. 8-9). — Les Israélites, sortis de Béthulie, délient Achior, le conduisent dans la ville où il raconte ce qu'il a dit à Holopherne, et le traitement que celui-ci lui a fait subir, (vv. 10-13). — Le peuple se tourne vers Dieu avec une nouvelle ferveur. Il console Achior et loue sa conduite (vv. 14-21).

1. Or il arriva, comme ils eurent cessé de parler, qu'Holopherne, transporté de colère, dit à Achior :

2. Parce que tu nous a prophétisé, disant que le peuple d'Israël sera défendu par son Dieu, afin que je te montre qu'il n'y a pas d'autre Dieu que Nabuchodonosor :

3. Lorsque nous les aurons tous frappés, comme un seul homme, alors tu périras toi-même avec eux par le glaive des Assyriens, et tout Israël périra avec toi par la ruine.

4. Et tu connaîtras ainsi que Nabuchodonosor est le maître de toute la terre, et alors le glaive de mes soldats traversera tes flancs et tu tomberas parmi les blessés d'Israël, et tu n'en échapperas pas, mais tu seras exterminé avec eux.

1. Factum est autem cum cessassent loqui, indignatus Holophernes vehementer, dixit ad Achior :

2. Quoniam prophetasti nobis dicens, quod gens Israel defendatur a Deo suo, ut ostendam tibi quoniam non est Deus, nisi Nabuchodonosor,

3. Cum percusserimus eos omnes, sicut hominem unum, tunc et ipse cum illis Assyriorum gladio interibis, et omnis Israel tecum perditione disperiet;

4. Et probabis quoniam Nabuchodonosor dominus sit universæ terræ; tuncque gladius militiæ meæ transiet per latera tua, et confixus cades inter vulneratos Israel, et non respirabis ultra, donec extermineris cum illis.

est et præter ipsum alius non est. Cfr III, 13; Is. XIV, 43; Dan. VI, 7 et Act. Ap. XII, 22.

CHAP. VI. — 1. — Le gr. dit qu'Holopherne répondit à Achior en présence des ἀλλοφύλων, « des étrangers non israélites »; c'étaient les Philistins, les habitants de la côte de Syrie et de Palestine, par opposition aux πάντας υἱοὺς Μ. 26, qu'il nomme ensuite et qui habitaient à l'est du Jourdain; puis, il cite et

μισθωτοὶ Ἐφραϊμ, les mercenaires de la tribu d'Éphraïm.

2. — Dans les LXX, Holopherne nomme Achior μισθωτὴ τῶν Ἀμμων, et il désigne les Israélites par τὸ γένος τῶν ἐξ Αἰγύπτου. Ces dernières paroles sont la négation de l'origine chaldaique qu'Achior a attribuée aux Juifs v, 6. Holopherne rappelle qu'ils furent implemenent un peuple d'esclaves sous le joug

5. Porro autem si prophetiam tuam veram existimas, non coincidat vultus tuus, et pallor qui faciem tuam obtinet, abscedat a te, si verba mea hæc putas impleri non posse.

6. Ut autem noveris quia simul cum illis hæc experieris, ecce ex hac hora illorum populo sociaberis, ut, dum dignas mei gladii pœnas exceperint, ipse simul ultioni subiaceas.

7. Tunc Holopherne præcepit servis suis ut comprehenderent

5. Si donc tu crois que ta prophétie soit vraie, que ton visage ne soit point abattu, et que la pâleur qui couvre ton visage disparaisse de toi, si tu crois que mes paroles ne puissent s'accomplir.

6. Or, afin que tu saches que tu tomberas avec eux, voici que dès cette heure, tu seras associé à ce peuple, afin que, lorsqu'ils subiront la juste peine de mon glaive, tu sois voué à la même vengeance.

7. Alors Holopherne commanda à ses serviteurs de saisir Achior, de

des Egyptiens, qui eux-mêmes étaient si méprisés par les Assyriens.

6. — *Ut autem noveris*, etc., Achior a exprimé la crainte salutaire qu'on devait concevoir du Dieu d'Israël. Holopherne répond par des paroles d'un défi impie, il est assuré du triomphe, il passera tous les Juifs au fil de l'épée. Il est si certain du succès, qu'il ne daigne même pas punir Achior, il va l'envoyer aux Israélites et, après leur défaite, il partagera leur sort.

7. — *In Bethuliam*, Βε(α)τυλούα. Βατυλωά ou Βατυλία. Grotius et Bertholdt dérivent ce nom de בְּתוּלָה qui signifie la « vierge de Jéhova », la ville vierge qui n'a pas encore été prise par l'ennemi. Movers et d'autres commentateurs donnent comme étymologie בֵּית גְּלִיָּה, « domus ascensionis », parce qu'elle était située sur une hauteur. On ne sait pas positivement où était placée Béthulie. Wolff établit que cette forteresse devait certainement se trouver dans les défilés qui, de Dschenin (Ginaa), conduisent de la plaine d'Esdreton au sud, vers Sichem et, au sud-ouest, vers Samarie. Le Dr Schultz, qui fut consul de Prusse à Jérusalem et qui a étudié sur les lieux mêmes, croit que Beit-Ilfah fut Béthulie. La plupart des commentateurs, parmi lesquels Raumer, Victor Guérin et Robiou, trois noms qui sont autorité, pensent que Béthulie est identique avec la ville moderne de Sanour (Betones daïm), dans le voisinage de Telb-Dothan, autrefois Dothaïn, et de la plaine d'Esdreton. Un visiteur des Lieux Saints, Mislin, a fait de Sanour la ravissante description suivante : « Nous descendimes dans une belle plaine et nous vîmes une montagne conique, surmontée d'une forteresse en mauvais état : c'est la ville de Sanour... Cette localité convient à la description que nous trouvons dans le livre de Judith. Le grand-prêtre Eliacim avait écrit à tous ceux qui habitaient la Samarie et les

environs de la grande plaine d'Esdreton, près de Dothaïn, d'occuper les chemins des montagnes par où l'on venait de Jérusalem .. Holopherne, avec cent vingt mille fantassins et vingt-deux mille cavaliers, vint camper devant la ville voisine de Béthulie, près de la fontaine. Son armée s'étendait, en largeur, de Dothaïn jusqu'à Bolma, et, en longueur, de Béthulie jusqu'à Cyamon, qui est vis-à-vis d'Esdreton Cfr. Judith VII, 3. De la plaine d'Esdreton à Jérusalem, le chemin le plus direct passe par Sanour, et aucune forteresse dans les environs ne pouvait être aussi bien placée pour résister à cette puissante armée. Les expressions suivantes du livre de Judith VII, 5 et 8, conviennent parfaitement à cette ville. Il est question d'une source qu'Holopherne a trouvée en parcourant les lieux d'alentour; elle coulait au midi de la ville, et l'on voyait les habitants de Béthulie y puiser furtivement pendant le siège : je n'ai pu la découvrir. Mais, aujourd'hui comme alors, il n'y a dans la ville que l'eau de citerne. Je ne doute nullement que ce ne soit ici que s'est passé ce drame héroïque. (Mislin : Les Saints Lieux, tom. III p. 359). » L'abbé Daniel, qui a publié, dans le journal *l'Univers*, quelques articles fort remarquables sur Judith, fait observer que Sanour n'a pu être pris en 4834 par Abdal-ah, pacha de Saint-Jean-d'Acrc, qu'après un siège de six mois, et par la famine, et que cette forteresse a soutenu un siège de deux mois sans se rendre, contre Djezzar pacha. Malgré toutes ces preuves et toutes ces autorités, M. Renan (*Les Evangiles*) déclare carrément que Béthulie est une ville fictive : « Holopherne », dit-il, « marche sur Jérusalem. La clef de Jérusalem est une place située dans le nord, du côté de Dothaïn, à l'entrée de la région montagneuse, au sud de la plaine d'Esdreton. Cette place s'appelle Beth-cloan (maison de Dieu). L'auteur la conçoit exac-

le mener vers Béthulie, et de le livrer aux mains des enfants d'Israël.

8. Et les serviteurs d'Holopherne s'étant saisis de lui, s'en allèrent dans la plaine; mais lorsqu'ils se furent approchés des montagnes, les frondeurs sortirent contre eux.

9. Et eux, se détournant du côté de la montagne, lièrent Achior à un arbre par les pieds et par les mains; et l'ayant ainsi attaché avec des cordes, ils le laissèrent là et revinrent vers leur maître.

10. Or, les enfants d'Israël descendant de Béthulie, vinrent à lui, et, le déliant, ils le conduisirent à Béthulie et, l'amenant au milieu du peuple, lui demandèrent ce que cela signifiait que les Assyriens l'avaient abandonné ainsi garotté.

11. En ce jour-là. Ozias, fils de Micha, de la tribu de Siméon, et Charmi, qui s'appelait aussi Gothoniel, y étaient les chefs.

12. C'est pourquoi Achior dit au milieu des plus anciens et en présence de tous, ce qu'il avait dit, in-

Achior, et perducerent eum in Bethuliam, et traderent eum in manus filiorum Israel.

8. Et accipientes eum servi Holophernis, profecti sunt per campetria : sed cum appropinquassent ad montana, exierunt contra eos fundularii.

9. Illi autem divertentes a latere montis, ligaverunt Achior ad arborem manibus et pedibus, et sic vincitum restibus dimiserunt eum, et reversi sunt ad dominum suum.

10. Porro filii Israel descendentes de Bethulia, venerunt ad eum; quem solventes duxerunt ad Bethuliam, atque in medium populi illum stantentes, percunctati sunt quid rerum esset, quod illum vincitum Assyrii reliquissent?

11. In diebus illis erant illic principes, Ozias filius Micha de tribu Simeon, et Charmi qui et Gothoniel.

12. In medio itaque seniorum, et in conspectu omnium, Achior dixit omnia quæ locutus ipse fuerat ab

tement sur le modèle de Bethér. Elle est assise à l'ouverture d'un ouadi, Judith, x, 40 et xii, 7, sur une montagne au pied de laquelle coule une fontaine... » M. Renan est le premier, je crois, qui identifie Béthulie avec Bethér, et les belles raisons que celles qu'il donne ces deux places sont situées exactement de la même manière, à l'ouverture d'un ouadi, sur une montagne, au pied de laquelle coule une fontaine! Et sans tenir compte du nombre de villes que l'on rencontre en Palestine situées à l'ouverture d'un ouadi, sur une montagne, au pied de laquelle coule une source, M. Renan conclut que Béthulie et Bethér doivent être la même localité; puis M. Renan ajoute dans une note p. 34 : « Le nom du village de Βετουλαθαμ, parallèle à Beth-éloah, paraît aussi symbolique et ne semble pas désigner une localité géographique. Parmi les nombreux systèmes imaginés pour donner de la réalité à cette topographie fantastique, un seul système, celui de Schultz, a quelque plausibilité. Bétylua, dans ce système, serait Beit Ilfah, au nord des monts Gelboé. Encore ce système

ne résiste-t-il pas aux objections ». « Comme si la difficulté de retrouver un site de la géographie ancienne, répond l'abbé Daniel, était une raison suffisante d'en nier l'existence. Faut-il nier l'existence de Troie, parce que les savants n'ont pu, malgré toutes les fouilles et toutes les recherches, se mettre d'accord sur son emplacement? » Fritzsche, qui ne croit pas à la vérité historique de Judith, a qualifié l'opinion de Winer, qui reléguait Béthulie « dans la géographie fabuleuse d'une fabrique apocryphe », d'invention grossière « eine grosse Fiction. »

9. — *Ligaverunt Achio rem ad arborem manibus et pedibus*, le gr. dit : ὑπὸ τῆν ῥίζαν τοῦ ἔρου.

11. — *Ozias, filius Micha*, est nommé, viii, 3. « Princeps Juda », et, xiii, 23 : « Princeps populi Israel. » Le gr. dit : πρέσβυς, ce qui ne signifie pas absolument qu'il fût prêtre, mais qu'il était un des anciens. *Ozias* et *Charmi* étaient probablement les deux princes que Manassés avait établis dans toutes les villes fortes de Juda : « Constituit in cunctis civitatibus Juda munitis »,

Holopherne interrogatus; et qualiter populus Holophernis voluisset propter hoc verbum interficere eum;

13. Et quemadmodum ipse Holophernes iratus jusserit eum Israelitis hac de causa tradi; ut dum vicerit filios Israel, tunc et ipsum Achior diversis jubeat interire supplicii, propter hoc quod dixisset: Deus cœli defensor eorum est.

14. Cumque Achior universa hæc exposuisset, omnis populus cecidit in faciem, adorantes Dominum, et communi lamentatione et fletu unanimis preces suas Domino effuderunt,

Supr. 5, 6.

15. Dicentes: Domine Deus cœli et terræ, intuere superbiam eorum, et respice ad nostram humilitatem, et faciem sanctorum tuorum attende, et ostende quoniam non derelinquis præsumentes de te; et præsumentes de se et de sua virtute gloriantes, humilias.

16. Finito itaque fletu, et per totam diem oratione populorum completa, consolati sunt Achior,

17. Dicentes: Deus patrum nostrorum, cujus tu virtutem prædicasti, ipse tibi hanc dabit vicissitudinem, ut eorum magis tu interitum videas.

18. Cum vero Dominus Deus noster dederit hanc libertatem servis suis, sit et tecum Deus in medio nostri; ut sicut placuerit tibi, ita cum tuis omnibus converseris nobiscum.

terrogé par Holopherne, et comment le peuple d'Holopherne avait voulu le tuer à cause de cette parole.

13. Et comment Holopherne irrité avait lui-même ordonné qu'on le livrât à cause de cela aux Israélites, afin qu'après avoir vaincu les enfants d'Israël, il fit aussi mourir Achior de divers supplices, parce qu'il avait dit que le Dieu du ciel est leur défenseur.

14. Et lors qu'Achior eut rapporté toutes ces choses, tout le peuple se prosterna le visage contre terre, adorant le Seigneur; et mêlant en commun leurs gémissements et leurs pleurs, ils répandirent ensemble leurs prières devant le Seigneur,

15. Disant: Seigneur, Dieu du ciel et de la terre, regarde leur orgueil, et vois notre abaissement, et considère la face de tes saints et montre que tu n'abandonnes pas ceux qui se confient en toi, et que tu humilies ceux qui se confient en eux-mêmes, et qui se glorifient de leurs propres forces.

16. Or, le peuple ayant cessé de pleurer et étant demeuré en prières tout le jour, ils consolèrent Achior,

17. Disant: Le Dieu de nos pères dont tu as annoncé la puissance, t'accordera cette compensation que tu verras bientôt leur ruine.

18. Et lorsque le Seigneur notre Dieu aura donné la liberté à ses serviteurs, que Dieu soit aussi avec toi au milieu de nous, afin que, selon qu'il te plaira, tu puisses vivre avec nous, ainsi que tous les tiens.

Paral. xxxiii, 14. Les mots *in illis diebus*, qui commencent ce verset, semblent indiquer que Ozias et Charimi n'étaient que temporairement chefs de Béthulie, peut-être désignés par le grand-prêtre Eliaçim, à cause des circonstances difficiles dans lesquelles on se trouvait.

15. — *Et faciem sanctorum tuorum.* Les saints ne sont pas seulement les personnes

consacrées à Dieu, les prêtres et les Nazaréens, mais tout le peuple d'Israël, qui est voué au Seigneur par la circoncision et qui, en ce jour, renouvelle sa consécration par le jeûne et par la prière.

18. — *Cum tuis omnibus converseris nobiscum.* Les Béthuliens offrent immédiatement à Achior droit de cité, quoique ordinairement ce privilège ne se conférait aux fils

19. Alors Ozias, le conseil étant fini, le reçut dans sa maison, et lui donna un grand festin.

20. Et ayant invité tous les anciens, le jeûne étant passé, ils mangèrent ensemble.

21. Et ensuite tout le peuple fut convoqué, et toute la nuit ils prièrent dans leur lieu de réunion, demandant secours au Dieu d'Israël.

19. Tunc Ozias, finito concilio, suscepit eum in domum suam, et fecit ei cœnam magnam.

20. Et vocatis omnibus presbyteris, simul expleto jejunio refecerunt

21. Postea vero convocatus est omnis populus, et per totam noctem intra ecclesiam oraverunt, petentes auxilium a Deo Israel.

CHAPITRE VII

Le lendemain Holopherne commence les opérations du siège. Les Israélites sont saisis d'épouvante. Ils implorent le secours de Dieu et occupent les défilés de la montagne, (xxv. 1-5). — Holopherne, suivant le conseil des chefs de Moab et d'Ammon, qui lui montrent la situation fortifiée de la citadelle, décide de la réduire par la soif : il fait couper l'aqueduc et garder les fontaines qui fournissent l'eau à Béthulie. Les habitants sont bientôt réduits à toute extrémité, (xxv. 6-11). — Ils prient Ozias de livrer la ville à Holopherne, préférant la mort qu'il leur prépare aux douleurs que la soif leur fait souffrir, (xxv. 12-22). — Ozias promet de capituler, si Dieu ne vient à leur secours dans l'espace de cinq jours, (xxv. 23-25).

1. Or le lendemain, Holopherne commanda à ses armées de monter contre Béthulie.

2. Et elles étaient de cent-vingt mille hommes combattant à pied et de vingt-deux mille cavaliers, sans compter les hommes armés qu'il avait faits captifs, et les jeunes hommes amenés des provinces et des villes.

3. Tous ensemble se préparèrent

1. Holophernes autem altera die præcepit exercitibus suis, ut ascenderent contra Bethuliam.

2. Erant autem pedites bellatorum centum viginti millia, et equites viginti duo millia, præter præparationes virorum illorum, quos occupaverat captivitas, et abducti fuerant de provinciis et urbibus universæ juventutis.

3. Omnes paraverunt se pariter

d'Ammon qu'à la dixième génération. Cfr. Deut. xxiii, 3 et II Esdr. xiii, 4.

19. — *Fecit ei cœnam magnam*, pour l'honorer. Il ne s'agit pas ici d'un festin de luxe, comme xii, 40.

21. — *Intra Ecclesiam*, c'est-à-dire dans la synagogue; car les Juifs n'avaient qu'un seul temple, celui de Jérusalem; dans les autres villes, il y avait les synagogues προσευχή, lieux des réunions religieuses.

CHAP. VII. — 1. — *Altera die*. Les commentateurs qui suivent la chronologie que nous avons adoptée, placent le siège de Béthulie vers 647. En rapprochant ii, 47 et iii, 45, on pouvait être au mois de septem-

bre. Après les menaces d'Achior, la capitulation de Béthulie était devenue un point d'honneur pour le général assyrien.

2. — *Pedites bellatorum viginti millia*. Les LXX disent πεζῶν εκατὸν ἑβδομήκοντα, 170.000 fantassins; *equites viginti duo millia*, χιλιᾶδας δεκαδύο, 12.000 cavaliers. Nous avons vu, ii, 7, qu'au départ l'armée d'Holopherne comptait 120.000 fantassins et 12.000 cavaliers, mais le nombre des troupes avait grossi en route, les guerriers d'Ammon, de Moab et de l'Idumée ayant été incorporés à l'armée assyrienne.

3. — *A loco qui dicitur Belma usque ad Chelmon*. Belma, Βελθέμ. ou Βελθαίμ, Βελμέν. ou

ad pugnam contra filios Israel. et venerunt per crepidinem montis usque ad apicem, qui respicit super Dothain, a loco qui dicitur Belma, usque ad Chelmon qui est contra Esdreton.

4. Filii autem Israel ut viderunt multitudinem illorum, prostraverunt se super terram, mittentes cineres super capita sua, unanimes orantes ut Deus Israel misericordiam suam ostenderet super populum suum.

5. Et assumentes arma sua bellica, sederunt per loca, quæ ad angusti itineris tramitem dirigunt inter montosa, et erant custodientes ea tota die et nocte.

6. Porro Holopherne, dum circuit per gyrum, reperit quod fons, qui influabat, aquæductum illorum a parte australi extra civitatem dirigeret; et incidi præcepit aquæductum illorum.

7. Erant tamen non longe a muris fontes, ex quibus furtim videbantur haurire aquam, ad refocillandum potius quam ad potandum.

8. Sed filii Ammom et Moab accesserunt ad Holophernem, dicentes: Filii Israel, non in lancea nec

au combat contre les enfants d'Israël, et ils vinrent le long de la montagne jusqu'au sommet qui regarde Dothain, depuis le lieu appelé Belma jusqu'à Chelmon, qui est vis-à-vis d'Esdreton.

4. Quand les enfants d'Israël virent cette multitude, ils se prosternèrent sur la terre, se couvrant la tête de cendres, priant tous ensemble le Dieu d'Israël, de faire éclater sa miséricorde sur son peuple.

5. Et prenant leurs armes de guerre, ils occupèrent les lieux qui par des défilés permettent le passage entre les montagnes, et ils les gardèrent jour et nuit.

6. Or comme Holopherne parcourait les environs, il trouva qu'une source qui coulait, avait du côté du midi un aqueduc qui était hors de la ville; et il commanda qu'on coupât l'aqueduc.

7. Cependant non loin des murs, il y avait d'autres sources où ils puisaient furtivement de l'eau, plutôt, paraissait-il, pour se rafraîchir que pour se désaltérer.

8. Or les fils d'Ammon et de Moab vinrent trouver Holopherne, disant: Les enfants d'Israel n'ont

encore Ἄβελμεν, c'est Ilameh, dont nous avons encore les ruines à une lieue sud-ouest d'Esdreton, du côté de Dothain. (Wolff.) — Chelmon, le gr. dit Κουμῶν et Καλμῶνος, c'est Kumich, au nord d'Esdreton. Il semble, d'après cet exposé, que les Assyriens ont investi d'abord Béthulie de toutes parts, afin de pouvoir l'attaquer de tous les côtés à la fois. Le centre de l'armée était, d'après les LXX, au pied de la montagne de Béthulie, du côté de la fontaine.

4. — *Ut viderunt multitudinem eorum*, le gr. dit que, dès le premier jour, les Juifs aperçurent l'ennemi de toutes parts, sur les montagnes, dans les vallées, le long des collines: nouvelle preuve qu'Holopherne se proposait d'attaquer Béthulie par tous les côtés à la fois.

5. — *Et erant custodientes ea tota die et*

nocte. Les LXX nous apprennent que les Juifs allumèrent des feux pendant toute cette nuit, parce qu'enfermés de toutes parts et personne ne pouvant percer les lignes ennemies, ils cherchaient par ces feux à faire connaître leur détresse aux Israélites leurs compatriotes.

6. — *Reperit quod fons*. Schultz, qui identifie Béthulie avec Béth Ilfah, y a trouvé une source qui existe encore et qu'on nomme aujourd'hui Ain Dschudeide. Nous avons vu, au comment. de vi, 7, que Mislin, qui place Béthulie à Sanûr, n'y a pas trouvé de fontaine.

8. — *Sed filii Ammon et Moab*. Les LXX disent ἀρχοντες τῶν υἱῶν Ἐσαῦ. Les enfants d'Esau étaient les Edomites, qui habitaient au sud-est de la Palestine, tout proche des Moabites. Les chefs de ces peuples donnent à Holo-

confiance ni dans leurs lances, ni dans leurs flèches; mais les montagnes les défendent, et les collines remplies de précipices les fortifient.

9. Or afin que vous puissiez les vaincre sans livrer bataille, placez des gardes près des sources, pour qu'ils ne puissent y puiser de l'eau, vous les ferez périr sans tirer le glaive, ou bien, découragés, ils rendront certainement leur ville qu'ils croient imprenable, parce qu'elle est placée sur les montagnes.

10. Ces paroles plurent à Holoferne et à ses officiers, et il fit placer cent hommes de garde autour de chaque fontaine.

11. Cette garde ayant été faite pendant vingt jours, toutes les citernes et les réservoirs d'eau manquèrent à tous ceux qui habitaient Béthulie, de sorte qu'il ne restait pas dans la ville de quoi donner à boire même un seul jour : car chaque jour l'eau était donnée au peuple par mesure.

in sagitta confidunt, sed montes defendunt illos, et muniunt illos colles in præcipitio constituti.

9. Ut ergo sine congressione pugnæ possis superare eos, pone custodes fontium, ut non hauriant aquam ex eis, et sine gladio interficies eos vel certe fatigati tradent civitatem suam, quam putant in montibus positam superari non posse.

10. Et placuerunt verba hæc coram Holoferne et coram satellitibus ejus, et constituit per gyrum centenarios per singulos fontes.

11. Cumque ista custodia per dies viginti fuisset expleta, defecerunt cisternæ, et collectiones aquarum, omnibus habitantibus Bethuliam, ita ut non esset intra civitatem unde satiarentur vel una die, quoniam ad mensuram dabatur populis aqua quotidie.

pherne le conseil de ne pas se contenter de couper l'aqueduc, mais de faire en même temps occuper toutes les autres sources de la montagne, afin de réduire les Béthuliens par la soif.

10. — *Et placuerunt verba hæc.* Holoferne eût peut-être pu tenter l'assaut de la petite forteresse de Béthulie, comme il en avait eu d'abord le projet; mais Dieu permit que le général assyrien écoutât ce mauvais conseil, afin d'éprouver la confiance des enfants d'Israël et de la récompenser en leur accordant leur délivrance. *Chr. II Rois, xvii, 6 et suiv.* où Absalon prend les avis d'Achitophel et de Chusai. Ce verset et le suivant sont plus explicites dans les LXX : « Ce discours plut à Holoferne et à tous ses officiers; et ils décidèrent de faire ce qui avait été dit. Un détachement des enfants d'Ammon décampa, et avec eux cinq mille des enfants d'Assur; ils allèrent camper dans la vallée et s'emparèrent des eaux et des sources où puisaient les enfants d'Israël. Les enfants d'Esau et les enfants d'Ammon monterent et alièrent camper sur les montagnes en face de Dothain et ils envoyèrent quelques-uns des leurs vers le midi et à l'est vis-à-vis d'Ecrebel qui est près

de Chus, situé près du torrent de Mochmor. Le reste de l'armée des Assyriens demeura campé dans la plaine et ils couvraient toute la face de la terre. Leurs tentes et leurs bagages formaient un grand nombre de camps séparés, leur multitude était extrêmement considérable. Les enfants d'Israël crièrent vers le Seigneur leur Dieu, parce que leur courage tombait en défaillance, voyant qu'ils se trouvaient environnés de tous leurs ennemis et qu'ils n'avaient aucun moyen d'échapper du milieu d'eux. Tout le camp des Assyriens, fantassins, chariots et cavalerie, demeurèrent ainsi autour d'eux pendant trente-quatre jours et tous les vases d'eau qui étaient chez les habitants de Béthulie s'épuisèrent. Les citernes furent vidées et ils n'avaient pas de quoi boire suffisamment un seul jour, car on leur donnait à boire par mesure. »

D'après ce texte, on voit que le siège de Béthulie fut fait surtout par les Edomites et par les Ammonites. Il est aussi à remarquer que la Vulg. dit que le siège dura *dies viginti*, tandis que, d'après le grec, il dura trente-quatre jours. Wolff explique cette divergence. Le grec, dit-il, donne le nombre des jours que dura l'investissement, tandis que la Vulg.

12. Tunc ad Oziam congregati omnes viri feminæque, juvenes et parvuli, omnes simul una voce,

13. Dixerunt : Judicet Deus inter nos et te, quoniam fecisti in nos mala, nolens loqui pacifice cum Assyriis, et propter hoc vendidit nos Deus in manibus eorum.

Exod. 5, 21.

14. Et ideo non est qui adjuvet, cum prosternamur ante oculos eorum in siti, et perditione magna.

15. Et nunc congregate universos qui in civitate sunt, ut sponte tradamus nos omnes populo Holopherne.

16. Melius est enim ut captivi benedicamus Dominum, viventes, quam moriamur, et simus opprobrium omni carni, cum viderimus uxores nostras, et infantes nostros, mori ante oculos nostros.

17. Contestamur hodie cælum et terram, et Deum patrum nostrorum, qui ulciscitur nos secundum peccata nostra, ut jam tradatis civitatem in manu militiæ Holopherne, et sit finis noster brevis in ore gladii, qui longior efficitur in ariditate sitis.

18. Et cum hæc dixissent, factus est fletus et ululatus magnus in ecclesia ab omnibus, et per multas horas una voce clamaverunt ad Deum, dicentes :

12. Alors les hommes et les femmes, les jeunes gens et les enfants vinrent vers Ozias, et tous tout d'une voix,

13. Lui dirent : Que Dieu soit juge entre vous et nous ; parce que vous avez mal agi envers nous, en ne voulant pas parler de paix avec les Assyriens : et c'est pour cela que Dieu nous a livrés entre leurs mains.

14. Et c'est pourquoi personne ne vient à notre secours, et en attendant, nous sommes abattus à leurs yeux par la soif et une grande ruine.

15. Maintenant donc, assemblez tous ceux qui sont dans la ville, afin que nous nous rendions tous volontairement aux gens d'Holopherne.

16. Car il vaut mieux que nous vivions captifs et que nous bénissions le Seigneur, que de mourir et d'être en opprobre à toute chair, lorsque nous verrons nos femmes et nos enfants périr devant nos yeux.

17. Nous prenons aujourd'hui à témoin le ciel et la terre et le Dieu de nos pères, qui se venge de nous selon nos péchés, afin que vous livriez incessamment la ville entre les mains des soldats d'Holopherne, et que notre mort soit prompte par le tranchant du glaive, car elle sera trop longue par les ardeurs de la soif.

18. Et lorsqu'ils eurent dit ces choses, il se fit des lamentations et de grands cris dans toute l'assemblée, et tous, d'une seule voix pendant plusieurs heures, crièrent vers Dieu, en disant :

n'indique que le nombre des jours qui se sont écoulés depuis l'occupation des sources. Cette interprétation paraît fort plausible. Le mot *ista custodia* de la Vulg. indique, en effet, qu'il s'agit de la période où les sources furent gardées et où l'eau manqua à Béthulie.

12. — *Tunc ad Oziam congregati.* Cfr. vi, 44. Le grec dit : « Leurs enfants rendaient l'âme, leurs femmes et leurs jeunes gens mou-

raient de soif et tombaient dans les places de leur ville et dans les entrées des portes ; en sorte qu'il ne leur restait aucune force. Tout le peuple se rassembla donc auprès d'Ozias et des principaux de la ville ; les jeunes gens, les femmes, les enfants s'y trouvèrent. Ils poussaient tous de grands cris, et disaient en présence de tous les anciens. »

18. — *Factus est fletus et ululatus magnus*

19. Nous avons péché avec nos pères; nous avons agi injustement, nous avons commis l'iniquité.

20. Aie pitié de nous, toi qui es miséricordieux, ou venge nos iniquités par tes châtiments, et ne livre pas ceux qui te glorifient, à un peuple qui ne te connaît point;

21. Afin qu'ils ne disent pas parmi les nations : Où est leur Dieu?

22. Et lorsque, fatigués de ces cris et lassés de ces pleurs, ils se turent,

23. Alors Ozias baigné de larmes, se levant, dit : Ayez bon courage, mes frères, et attendons pendant cinq jours la miséricorde du Seigneur.

24. Car peut-être appaisera-t-il sa colère, et donnera-t-il la gloire à son nom,

25. Et ces cinq jours étant passés, si le secours ne vient pas, nous ferons selon les paroles que vous avez prononcées.

19. Peccavimus cum patribus nostris, injuste egimus, iniquitatem fecimus.

Psal. 105, 6.

20. Tu, quia pius es, miserere nostri, aut in tuo flagello vindica iniquitates nostras, et noli tradere confitentes te, populo qui ignorat te.

21. Ut non dicant inter gentes : Ubi est Deus eorum?

22. Et cum fatigati his clamoribus, et his fletibus lassati siluissent,

23. Exsurgens Ozias infusus lacrymis, dixit : Æquo animo estote, fratres, et hos quinque dies expectemus a Domino misericordiam.

24. Forsitan enim indignationem suam abscindet, et dabit gloriam nomini suo.

25. Si autem transactis quinque diebus non venerit adjutorium, faciemus hæc verba quæ locuti estis.

in *Ecclesia*, ἐν προσευχῇ, dans la synagogue. Un autre manuscrit dit ἐν μέσῳ τῆς ἐκκλησίας.

20. — Aut in tuo flagello vindica iniquitates nostras. Les Béthuliens avouent qu'ils ont péché, qu'ils méritent d'être châtiés; mais ils supplient le Seigneur de les punir lui-même et de ne pas prendre les nations païennes comme instrument de sa vengeance : « melius est ut incidam in manus Domini

(multæ enim misericordiæ ejus sunt) quam in manus hominum », II Rois, xxiv, 44.

21. — Ubi est Deus eorum. Cfr. *Psal. lxxviii, 40.*

23. — Hos quinque dies expectemus. D'après le texte gr., viii, 34, Ozias espérait la pluie pour désaltérer le peuple. Béthulie, placée sur un rocher, paraissait inaccessible : l'ennemi à combattre était la soif.

CHAPITRE VIII

Lorsque Judith, jeune veuve, belle et riche, honorable et pieuse, apprit les paroles d'Ozias, elle appela chez elle les anciens du peuple, (vv. 4-10). — Elle leur reproche d'avoir osé prescrire un terme à la miséricorde de Dieu. Elle les exhorte à faire pénitence de cette faute et à attendre avec patience le secours du Seigneur, (vv. 11-27). — Ozias reconnaît la justesse des observations de Judith, et il implore ses prières, (vv. 28-29). — Judith déclare qu'elle se propose à l'aide de Dieu d'accomplir une action mémorable. Elle sortira de la ville la nuit suivante avec sa servante, et dans cinq jours elle sauvera Israël; mais elle défend expressément de scruter sa conduite, (vv. 30-33). — Ozias lui souhaite bonne réussite dans son entreprise, (v. 34).

1. Et factum est, cum audisset hæc verba Judith, vidua, quæ erat filia Merari, filii Idox, filii Joseph, filii Oziæ, filii Elai, filii Jamnor, filii Gedeon, filii Raphaim, filii Achitob, filii Melchiæ, filii Enan, filii Nathaniæ, filii Salathiel, filii Simeon, filii Ruben;

2. Et vir ejus fuit Manasses, qui mortuus est in diebus messis hordeaceæ;

3. Instabat enim super alligantes

1. Et il arriva que ces paroles furent rapportées à Judith, une veuve, qui était fille de Merari, fils d'Idox, fils de Joseph, fils d'Ozias, fils d'Elai, fils de Jamnor, fils de Gédéon, fils de Raphaïm, fils d'Achitob, fils de Melchia, fils d'Enan, fils de Nathania, fils de Salathiel, fils de Siméon, fils de Ruben.

2. Et son mari fut Manassès, qui mourut dans les jours de la moisson de l'orge.

3. Car il se trouvait avec ceux

CHAP. VIII. — 1. *Judith vidua*, Ἰουδιθ, c'est-à-dire le Juif, Ἰουδαῖα, la Juive. C'est aussi le nom de l'épouse d'Esau, Cfr. Gen. xxvi. 34. Le reste du verset donne la généalogie de Judith. Elle était fille de Mèrari, fils d'Idox, gr. Ἰδοξ, fils de Joseph, fils d'Ozias, Ὀζιάδ, fils d'Elai. Ἐλαία, fils de Jamnor, Ἀνανίου, fils de Gedeon, fils de Raphaim, fils d'Achitob, fils de Melchia, Ἠλιού, fils d'Enan, Ἐνανίω, fils de Nathania, fils de Salathiel, Σαθαλιήλ οὐ Σαλαμιήλ, fils de Siméon en gr. Σαρασαδαί. Quelques manuscrits ajoutent υἱοῦ Συρεῶν, fils de Ruben, en grec, υἱοῦ Ἰσραήλ, c'est-à-dire de Jacob. Salamiel, fils de Sarasadaï, est indiqué Nomb. i. 6 et ii 42, comme chef de la famille de Siméon. Ruben n'était pas le père de Siméon, mais son frère, et c'est avec raison que les commentateurs pensent qu'au lieu de Ruben, il faut lire Israël, comme dans les LXX. C'est l'avis de S. Fulgence, Epist. ii, cap. xxiv, et de Bellarmin, lib. I, De Verbo Dei, cap. xii. Mais si l'on veut lire Ruben, il ne faut en aucun cas le prendre pour l'aîné des fils de Jacob et pour le frère de Siméon. Ce Ruben ne pourrait être qu'un personnage marquant parmi les descendants de Siméon. Fritzsche observe que, dans cette

table généalogique, l'auteur sacré n'indique que les principaux ancêtres de Judith; et Wolff le prouve par Sarasadaï, qui est indiqué comme fils d'Israël, c'est-à-dire de Jacob, et qui vivait à la fin de la servitude d'Égypte, soit à peu près six cents ans après Jacob. Le même auteur fait remarquer que Judith, ix, 2, Manassès, son mari, et Ozias, le chef de Béthulie, vi, 44, étaient tous trois de la famille de Siméon, et il conclut de là que cette ville était habitée surtout par les Siméonites qui, d'après I Paral. iv, 34 et ss., abandonnèrent, lors de la conquête de Salmanasar, le nord de la Palestine et vinrent occuper le milieu du pays, vers l'an 709 avant Jésus-Christ. Il paraît aussi que ce furent les Siméonites qui fortifièrent Béthulie, et c'est dans cette circonstance qu'il faut chercher la raison pour laquelle les anciens livres sacrés ne parlent pas de cette ville, qui était auparavant une localité absolument insignifiante.

2. — *Vir ejus Manasses*. Le gr. ajoute que Manassès était de la même tribu que Judith, τῆς φυλῆς καὶ τῆς πατριᾶς αὐτῆς.

3. — *Et venit æstus super caput ejus et mortuus est*. Il succomba à une insolation qui souvent est mortelle en Orient. Cfr. IV Rois,

qui liaient les gerbes dans les champs, et l'ardeur du soleil frappa sa tête : et il mourut dans Béthulie, sa ville, et il y fut enseveli avec ses pères.

4. Et Judith était restée veuve depuis trois ans et six mois.

5. Et, au haut de sa maison, elle s'était construit une chambre particulière, où elle demeurait enfermée avec ses servantes.

6. Et ayant un cilice sur ses reins, elle jeûnait tous les jours de sa vie, excepté les sabbats et les nouvelles lunes, et les fêtes de la maison d'Israël.

7. Elle était d'un aspect très-élegant, et son mari lui avait laissé de grandes richesses, une nombreuse domesticité et des possessions remplies de troupeaux de bœufs et de moutons.

manipulos in campo, et venit æstus super caput ejus, et mortuus est in Bethulia civitate sua, et sepultus est illic cum patribus suis.

4. Erat autem Judith relicta ejus vidua jam annis tribus, et mensibus sex.

5. Et in superioribus domus suæ fecit sibi secretum cubiculum, in quo cum puellis suis clausa morabatur,

6. Et habens super lumbos suos cilicium, jejunabat omnibus diebus vitæ suæ, præter sabbata, et neomenias, et festa domus Israel.

7. Erat autem eleganti aspectu nimis, cui vir suus reliquerat divitias multas, et familiam copiosam, ac possessiones armentis boum et gregibus ovium plenas.

iv, 48, qui rapporte la mort de l'enfant de la sunamite, qui fut ressuscité par le prophète Elisée. — *Mortuus est in Bethulia, civitate sua, et sepultus est illic cum patribus suis.* Manassés étant de Béthulie et y ayant sa sépulture de famille, dans sa propriété, ἐν τῷ ἔργῳ Wolff trouve, dans cette circonstance, une preuve que l'histoire de Judith eut lieu avant la captivité de Babylone; sans cela, comment, après deux générations de captivité, Manassés eût-il pu retrouver dans sa propriété le tombeau de ses pères, qui par conséquent avaient dû mourir eux-mêmes à Béthulie et non pas dans la captivité? Si nous admettons la chronologie de Wolff, indiquée au commencement du vers. 4, qui place 709 ans avant Jésus-Christ l'émigration des Siméonites à Béthulie, il y avait donc 62 ans qu'ils s'y trouvaient en 647, lors du siège de la ville, et pendant ce laps de temps, plusieurs ancêtres de Manassés avaient pu y mourir et y être enterrés dans un tombeau de famille que le texte gr. place dans le défilé entre Dothain et Belamon.

4. — *Jam annis tribus et mensibus sex.* Le gr. dit : trois ans et quatre mois. Manassés mourut donc en avril 644, et la délivrance de Béthulie par sa veuve eut lieu en octobre, 647 avant Jésus-Christ.

5. — *Fecit sibi secretum cubiculum, σπηνήν,* c'est un réduit en forme de tente que Judith s'était construite sur la plate-forme du toit de sa demeure. Elle y passait son deuil dans la

prière. D'après Gen. I, 10, « Celebrantes exequias... impleverunt septem dies », le deuil légal durait sept jours. Judith, en le prolongeant depuis trois années et demie, donnait à son mari défunt un témoignage extraordinaire de regret et d'estime. L'Écclésiaste, xxxviii, 47 et ss., indique les règles à observer pendant ces deuils prolongés. —

6. — *Jejunabat omnibus diebus vitæ suæ.* Ce jeûne consistait à ne prendre qu'un repas après le coucher du soleil, Cfr. II Rois, I, 42 et III, 35. — *Præter sabbata et neomenias et festa domus Israel.* Rien n'indique, dans l'ancienne tradition juive, la prescription d'un jeûne légal à l'époque de la nouvelle lune. Fritzsche voit ici une dévotion particulière de Judith, qui indique avec quelle sévérité elle portait son deuil et pratiquait les jeûnes. Comme les synagogues, l'Église catholique excepte des jours de jeûnes les dimanches et les fêtes.

7. — *Erat eleganti aspectu nimis, καλή τῷ εἶδει καὶ ὡραία ὄψει,* expressions qui indiquent la splendeur et la perfection de sa beauté : « elle était d'une belle taille et d'un aspect superbe. » — *Cui vir suus reliquerat;* l'ancienne Vulg. place en cet endroit la généalogie de Manassés, qui paraît simplement un emprunt fait au v. 4 et dont rien ne garantit l'exactitude : « Filius Joseph, filii Achitob, filii Melchis, filii Elia, filii Nathanahel, filii Syrrasadac, filii Simeon, filii Israel. »

8. — *Et erat hæc in omnibus famosissima,*

8. Et erat hæc in omnibus famosissima, quoniam timebat Dominum valde, nec erat qui loqueretur de illa verbum malum.

9. Hæc itaque cum audisset, quoniam Ozias promississet quod transacto quinto die traderet civitatem, misit ad presbyteros Chabri et Charmi.

10. Et venerunt ad illam, et dixit illis : Quod est hoc verbum, in quo consensit Ozias, ut tradat civitatem Assyriis, si intra quinque dies non venerit vobis adiutorium?

11. Et qui estis vos, qui tentatis Dominum?

12. Non est iste sermo, qui misericordiam provocet, sed potius qui iram excitet, et furorem accendat.

13. Posuistis vos tempus miserationis Domini, et in arbitrium vestrum, diem constituistis ei.

14. Sed quia patiens Dominus est, in hoc ipso pœniteamus, et indulgentiam ejus fuis lacrymis postulamus;

15. Non enim quasi homo, sic Deus comminabitur, neque sicut filius hominis ad iracundiam inflammabitur.

16. Et ideo humiliemus illi animas nostras, et in spiritu constituti humiliato, servientes illi,

17. Dicamus flentes Domino, ut

8. Elle était très-estimée de tous, parce qu'elle craignait beaucoup le Seigneur, et personne ne disait du mal d'elle.

9. C'est pourquoi, lorsqu'elle eut appris qu'Ozias avait promis de livrer la ville après cinq jours, elle envoya vers les anciens du peuple Chabri et Charmi.

10. Et ils vinrent vers elle, et elle leur dit : Quel est ce propos qu'Ozias a consenti de livrer la ville aux Assyriens, si dans cinq jours il ne vous venait du secours?

11. Et qui êtes-vous, vous qui tentez le Seigneur?

12. Ce n'est pas là une parole qui attire sa miséricorde; mais plutôt qui excite sa colère, et allume sa fureur,

13. Vous avez prescrit un terme à la miséricorde du Seigneur, et vous lui avez marqué un jour selon votre bon plaisir.

14. Mais parce que le Seigneur est patient, faisons pénitence de cette faute et implorons son pardon avec beaucoup de larmes.

15. Car Dieu ne menacera point comme l'homme, et il ne s'enflammera point de colère comme le fils de l'homme.

16. C'est pourquoi, humilions nos âmes devant lui, et servons-le en demeurant dans un esprit d'humilité.

17. Et disons, en pleurant, au Sei-

qui est synonyme de « famæ probatissimæ. » Les saints Pères ont pris, dans le sens allégorique, Judith comme figure de la Vierge Marie, à cause de sa piété et de sa chasteté : « Maria ergo signata est per illam famosissimi nominis Judith, de qua scriptum est quod nec erat qui de ea loqueretur verbum malum ». S. Bonavent. in Speculo cap. VIII.

9. — *Misit ad presbyteros Chabri et Charmi.* Le grec dit qu'elle envoya « celle de ses suivantes qui avait le soin de tous ses biens », la principale de ses femmes, celle qui avait l'administration de sa maison : elle l'envoya, ἐπέλεσεν Ὀζιαν καὶ Χαβρις καὶ Χαρμὴν La

Vulgate ne cite pas Ozias au nombre des personnages appelés par Judith. Pourtant, d'après le v. 28, il vint chez elle avec les anciens.

10. — *Et venerunt ad illam.* Cet empressement des princes de la cité à se rendre à l'appel de Judith est une preuve de la considération dont elle jouissait.

11. — *Et qui estis vos, qui tentatis Dominum.* Judith, qui conserve l'assurance que Béthulie sera sauvée, demande de quel droit Ozias a tenté Dieu en prescrivant un délai à son intervention, comme si, passé ces cinq jours, son secours devait être impuissant.

12. — *Pro quo scelere dati sunt in gladium*

gneur qu'il nous fasse sentir sa miséricorde selon sa volonté, afin que comme notre cœur est troublé par l'orgueil de nos ennemis, ainsi nous nous glorifions de notre humilité.

18. Car nous n'avons point suivi les péchés de nos pères qui ont abandonné leur Dieu et qui ont adoré des dieux étrangers.

19. A cause de ce crime, ils ont été livrés au glaive, et au pillage, et à la confusion de leurs ennemis; mais nous ne connaissons point d'autre Dieu que lui.

20. Attendons humblement sa consolation; et il vengera notre sang par l'affliction de nos ennemis, et il humiliera toutes les nations qui s'élèvent contre nous, et il les couvrira de honte, lui le Seigneur notre Dieu.

21. Et maintenant, mes frères, comme vous êtes les anciens parmi le peuple de Dieu, et que leur âme dépend de vous, élevez leurs cœurs par vos paroles, afin qu'ils se souviennent que nos pères ont été tentés, pour éprouver s'ils servaient véritablement leur Dieu.

22. Ils doivent se souvenir comment Abraham notre père a été tenté et éprouvé par beaucoup de tribulations, d'afflictions, et il est devenu l'ami de Dieu.

23. Ainsi Isaac, ainsi Jacob, ainsi Moïse et tous ceux qui ont plû à Dieu, tous sont demeurés fidèles au milieu de nombreuses tribulations.

secundum voluntatem suam, sic faciat nobiscum misericordiam suam; ut sicut conturbatum est cor nostrum in superbia eorum, ita etiam de nostra humilitate gloriemur;

18. Quoniam non sumus secuti peccata patrum nostrorum, qui dereliquerunt Deum suum. et adoraverunt deos alienos,

19. Pro quo scelere dati sunt in gladium, et in rapinam, et in confusionem inimicis suis; nos autem alterum Deum nescimus præter ipsum,

20. Expectemus humiles consolationem ejus et exquirat sanguinem nostrum de afflictionibus inimicorum nostrorum, et humiliabit omnes gentes, quæcumque insurgunt contra nos, et faciet illas sine honore Dominus Deus noster.

21. Et nunc, fratres, quoniam vos estis presbyteri in populo Dei, et ex vobis pendet anima illorum, ad eloquium vestrum corda eorum erigite, ut memores sint, quia tentati sunt patres nostri ut probarentur, si vere colerent Deum suum.

22. Memores esse debent, quomodo pater noster Abraham tentatus est, et per multas tribulationes probatus, Dei amicus effectus est.

Gen. 22, 1.

23. Sic Isaac, sic Jacob, sic Moyses, et omnes qui placuerunt Deo, per multas tribulationes transierunt fideles.

et in rapinam. Cfr. v, 18. — *Nos autem alterum Deum nescimus præter ipsum.* Judith trouve, dans la fidélité religieuse du peuple de Béthulie, la certitude que Dieu le sauvera.

21. — *Ex vobis pendet anima eorum.* Le gr. ajoute : « Et que nous sommes le soutien du sanctuaire et du temple et de l'autel. » Ce texte, qui parle du sanctuaire, du temple et de l'autel, est une preuve nouvelle que l'histoire de Judith doit être placée avant la captivité de Babylone, attendu que les Juifs

de retour de cette captivité furent près de vingt années sans temple et sans autel. — *Ad eloquium vestrum corde eorum erigite :* élevez leurs cœurs par vos discours à la confiance en Dieu qui va les délivrer.

22. — *Pater noster Abraham tentatus est.* Cfr. Gen. xxii, 1 à 20 et S. Jacq. ii, 23 : « Credidit Abraham Deo et reputatum est illi ad justitiam et amicus Dei appellatus est. »

23. — *Sic Isaac, sic Jacob, sic Moyses.* Isaac fut éprouvé lorsque son père voulut l'immoler; Jacob le fut par son frère Esau et lors de son

24. Illi autem, qui tentationes non susceperunt cum timore Domini, et impatientiam suam et improprium murmurationis suæ contra Dominum protulerunt,

25. Exterminati sunt ab exterminatore, et a serpentibus perierunt.

I Cor. 10, 9.

26. Et nos ergo non ulciscamur nos pro his quæ patimur,

27. Sed reputantes peccatis nostris hæc ipsa supplicia minora esse, flagella Domini quibus quasi servi corripimur, ad emendationem, et non ad perditionem nostram evenisse credamus.

28. Et dixerunt illi Ozias, et presbyteri : Omnia, quæ locuta es, vera sunt, et non est in sermonibus tuis ulla reprehensio.

29. Nunc ergo ora pro nobis, quoniam mulier sancta es et timens Deum.

30. Et dixit illis Judith : Sicut quod potui loqui, Dei esse cognoscitis;

31. Ita quod facere disposui, probate si ex Deo est, et orate ut firmum faciat Deus consilium meum.

32. Stabitis vos ad portam nocte ista et ego exeam cum abra mea; et orate ut, sicut dixistis, in diebus quinque respiciat Dominus populum suum Israel.

33. Vos autem nolo ut scrutemini actum meum, et usque dum renun-

24. Mais ceux qui n'ont pas accepté les tentations dans la crainte du Seigneur, qui ont témoigné leur impatience et leurs murmures contre le Seigneur,

25. Ils ont été exterminés par l'exterminateur, et ils ont péri par les serpents.

26. Ainsi, ne nous plaignons pas de ce que nous souffrons.

27. Mais, considérant que ces châtimens sont moindres que nos péchés, croyons que ces fléaux du Seigneur, dont il nous châtie comme ses serviteurs, nous sont envoyés pour nous corriger et non pour nous perdre.

28. Alors Ozias et les anciens lui répondirent : Tout ce que tu as dit est vrai, et il n'y a rien à reprendre à tes paroles.

29. Et maintenant prie pour nous, parce que tu es une femme sainte et craignant Dieu.

30. Et Judith leur dit : Comme vous reconnaissez que ce que j'ai pu dire, vient de Dieu,

31. Epreuvez si ce que j'ai résolu de faire vient aussi de lui, et priez que Dieu affermisse ma résolution.

32. Vous vous tiendrez cette nuit à la porte, et je sortirai avec ma servante; et priez afin que, comme vous l'avez dit, le Seigneur dans cinq jours regarde son peuple d'Israel.

33. Mais je ne veux point que vous scrutiez mon dessein; et jus-

séjour chez Laban; Moïse le fut lors de sa fuite à Madian et ensuite pendant tout le séjour au désert, par les révoltes et les murmures de son peuple. — *Omnes qui placuerunt Deo* etc. Ep. de S. Jacques 1 2 à 12 et Eccli 11, 4 et s.

25. — *Et a serpentibus perierunt*, Cfr. Ep. Corinth. x, 9.

27. — *Ad emendationem et non ad perditionem* Cfr. Rom. viii, 18 et 28.

32. — *Cum abra mea*, comme dans les LXX au v. 9.

33. — *Oratio pro me ad Dominum*. C'est à

sa propre prière et à celle de son peuple que Judith fut redevable de la gloire d'avoir sauvé Israel; c'est là aussi qu'elle puisa la force de résister à la séduction et à la violence, xii, 16, et de conserver son cœur pur : « Judith sanctissima, cujus precibus patuit cælum, orationis arte arma victricia fabricavit, quibus adversa confligeret, et pavescentes viros femina vindicaret. Squalebat civitas obsidione barbaræ feritatis. Ita enim universæ languebant, ut in manibus hostium jam tradi commodius judicarent, quam perniciosæ famis populatione vexari.

qu'à ce que je revienne vers vous ne faites autre chose que de prier pour moi le Seigneur notre Dieu.

34. Et Ozias, le prince de Juda, lui dit : Va en paix, et que le Seigneur soit avec toi pour se venger de nos ennemis. Et retournant, ils s'en allèrent.

tiem vobis, nihil aliud fiat, nisi oratio pro me ad Dominum Deum nostrum.

34. Et dixit ad eam Ozias princeps Juda : Vade in pace, et Dominus sit tecum in ultionem inimicorum. Et revertentes abierunt.

CHAPITRE IX

Judith se tourne vers le Seigneur dans une prière ardente. Elle supplie son Dieu, le Dieu de son aïeul Siméon, le Dieu vainqueur des nations étrangères, celui qui guide et qui gouverne toutes choses, de bénir son entreprise et d'anéantir l'orgueilleux ennemi, le profanateur du Sanctuaire. Elle le conjure de fortifier son faible bras, afin qu'Israël reconnaisse que Dieu seul est son salut, (vv. 1-19).

1. Lorsqu'ils furent partis, Judith entra dans son oratoire et, se couvrant d'un cilice, elle se mit de la cendre sur la tête, et se prosternant devant le Seigneur, elle criait vers le Seigneur, disant :

2. Seigneur, Dieu de mon père Siméon, qui lui as donné le glaive pour se défendre des étrangers, qui dans leur corruption avaient violé une vierge, et avaient découvert sa nudité, à sa honte,

1. Quibus abscedentibus, Judith ingressa est oratorium suum ; et induens se cilicio, posuit cinerem super caput suum ; et prosternens se Domino, clamabat ad Dominum, dicens :

2. Domine, Deus patris mei Simeon, qui dedisti illi gladium in defensionem alienigenarum, qui violatores exstiterunt in coinquinatione sua, et denudaverunt femur virginis in confusionem :

Gen. 34, 26.

Ecce Judith post precem et saccum, post cinerem, post cultus puellares redit, spes omnium populorum procedit, sollicitos populos redditura securos, sua sapientia consolatur, qua promittens victoriam, quam omnis natio miraretur, portam sibi paululum remotis obicibus postulat aperiri. » S. Aug. serm. 228 De Tempore.

CHAP. IX. — 1. — *Prosternens se Domino.* le gr. ajoute : « Et c'était l'heure du soir à laquelle l'encens était offert, à Jérusalem, dans la maison de Dieu. » D'après Ex. xxx, 7 et 8, le parfum était offert au Seigneur deux fois par jour dans le temple de Jérusalem : le matin et le soir.

2. — *Domine, Deus patris mei Simeonis.* Judith supplie le Seigneur de lui accorder la force et l'énergie de Siméon, lorsque, à l'aide de son frère Lévi, il tua Sichem, qui avait

violé sa sœur Dina, Cfr. Gen. xxxiv 1-34. Nous ne partageons pas l'avis de Wolff qui voit, dans ces paroles de Judith, une approbation de la conduite des deux fils de Jacob et qui cherche à l'excuser, en disant qu'il ne faut pas chercher à rendre l'héroïne de Béthulie meilleure ni plus éclairée qu'elle ne pouvait l'être d'après les principes d'éducation et les idées dominantes de l'époque où elle vivait ; qu'il serait d'ailleurs injuste de juger, d'après la morale chrétienne, les opinions et les actions de cette femme, qui n'était qu'une vraie juive de son temps, dans toute l'acceptation du mot. Nous croyons, au contraire, que Judith demanda simplement au Seigneur la force qu'avait déployée son ancêtre Siméon, Cfr. v. 14, sans juger la moralité de son action, que Jacob réprouva formellement, Gen. xxxiv, 30, et dont il qualifia, sur son

3. Et dedisti mulieres illorum in prædam, et filias illorum in captivitatem, et omnem prædam in divisionem servis tuis, qui zelaverunt zelum tuum; subveni, quæso te, Domine Deus meus, mihi viduæ.

4. Tu enim fecisti priora, et illa post illa cogitasti; et hoc factum est quod ipse voluisti.

5. Omnes enim viæ tuæ paratæ sunt, et tua judicia in tua providentia posuisti.

6. Respice castra Assyriorum nunc, sicut tunc castra Ægyptiorum videre dignatus es, quando post servos tuos armati currebant, confidentes in quadrigis, et in equitatu suo, et in multitudine bellatorum.

Exod. 14, 9.

7. Sed aspexisti super castra eorum, et tenebræ fatigaverunt eos.

8. Tenuit pedes eorum abyssus, et aquæ operuerunt eos.

9. Sic fiant et isti, Domine, qui confidunt in multitudine sua, et in curribus suis, et in contis, et in scutis, et in sagittis suis, et in lanceis gloriantur,

10. Et nesciunt quia tu ipse es Deus noster, qui conteris bella ab initio; et Dominus nomen est tibi.

11. Erige brachium tuum sicut ab initio, et allide virtutem illorum in virtute tua; cadat virtus eorum in iracundia tua, qui promittunt se violare sancta tua, et polluere tabernaculum nominis tui, et dejicere gladio suo cornu altaris tui.

3. Et qui as livré leurs femmes en proie, et leurs filles en captivité, et toutes leurs dépouilles en partage à tes serviteurs, qui ont brûlé de zèle pour toi, viens, je te prie, Seigneur mon Dieu, à mon secours, à moi veuve.

4. Car c'est toi qui as opéré les premières merveilles, ainsi que tu as résolu ce qui s'est accompli dans la suite : et cela aussi s'est fait parce que tu l'as voulu.

5. Car toutes tes voies sont préparées, et tu as établi tes jugements dans l'ordre de ta providence.

6. Regarde maintenant le camp des Assyriens, comme alors tu as daigné regarder le camp des Égyptiens, lorsqu'armés ils poursuivaient tes serviteurs, se fiant en leurs chars, en leur cavalerie, et en la multitude de leurs combattants.

7. Mais tu as regardé leur camp, et les ténèbres les ont affaiblis.

8. L'abîme retint leurs pieds et les eaux les submergèrent.

9. Qu'il en soit de même, Seigneur, de ceux-ci, qui se confient en leur multitude et en leurs chars, et en leurs javelots, et en leurs boucliers, et en leurs flèches, et qui se glorifient en leurs lances.

10. Et ils ne savent pas que toi-même es notre Dieu, toi qui dès le commencement arrêtes les guerres, et ton nom est le Seigneur.

11. Èlève ton bras, comme au commencement; et brise leur puissance par ta puissance; que leur force tombe devant ta colère, eux qui se proposaient de violer ton sanctuaire, et de souiller le tabernacle de ton nom, et de renverser avec leur épée l'angle de ton autel.

lit de mort, les auteurs de « frères dans le crime. instruments de violence », Gen. XLIX, 5.

6. — *Respice castra Assyriorum*, Cfr. Ex. XIV, 3 et s.

11. — *Et percuties eum ex labris charitatis*

12. Fais, Seigneur, que son orgueil soit abattu par son propre glaive.

13. Qu'il soit pris par le piège de son regard sur moi : et frappe-le par la suavité de mes lèvres.

14. Donne-moi la constance dans le cœur afin que je le méprise, et la force afin que je le perde.

15. Et cela sera un monument pour ton nom, que la main d'une femme l'ait brisé.

16. Car ta puissance, Seigneur, n'est pas dans la multitude, ni ta volonté dans la force des chevaux ; et dès le commencement, les superbes ne t'ont pas plû ; mais tu as toujours agréé la prière des humbles et des miséricordieux.

17. Dieu des cieus, créateur des eaux, et Seigneur de toute la création, exauce-moi, exauce celle qui a recours à toi, moi malheureuse que je suis et qui me confie dans ta miséricorde.

18. Souviens-toi, Seigneur, de ton alliance, et donne la parole à ma bouche, et fortifie ma résolution dans mon cœur, afin que ta maison demeure sanctifiée.

19. Et que toutes les nations reconnaissent que tu es Dieu, et qu'il n'y en a point d'autre que toi.

12 Fac, Domine, ut gladio proprio ejus superbia amputetur ;

13. Capiatur laqueo oculorum suorum in me, et percusies eum ex labiis charitatis meæ.

14. Da mihi in animo constantiam, ut contempnam illum ; et virtutem, ut evertam illum.

15. Erit enim hoc memoriale nominis tui, cum manus feminæ dejecerit eum.

Jud. 4, 21 et 5, 26.

16. Non enim in multitudine est virtus tua, Domine, neque in equorum viribus voluntas tua est, nec superbi ab initio placuerunt tibi ; sed humilium et mansuetorum tibi placuit deprecatio.

17. Deus cœlorum, creator aquarum, et Dominus totius creaturæ, exaudi me miseram deprecantem, et de tua misericordia præsumentem.

18. Memento, Domine, testamenti tui et da verbum in ore meo, et in corde meo consilium corrobora, ut domus tua in sanctificatione tua permaneat ;

19. Et omnes gentes agnoscant, quia tu es Deus, et non est alius præter te.

mæ. Judith prévoyait certainement qu'Holopherne concevrait pour elle un amour coupable, mais la faute d'Holopherne n'était pas sa faute, et la beauté et les ornements d'une femme ne sont pas par eux-mêmes des causes de péché ; le péché ne provient que de la nature corrompue. Le but unique de Judith était de mettre en fuite l'armée des Assyriens et de sauver Israël. Aussi la plupart des docteurs scolastiques se sont-ils accordés pour innocenter la conduite de Judith, Cfr. S. Amhroise lib. De viduis.

45. — *Cum manus feminæ dejecerit eum.*

Lock remarque, d'après Juges, v, 26 et ix, 54, que c'était une honte particulière pour un guerrier, de succomber par la main d'une femme.

16. — *Non enim in multitudine est virtus tua,* Cfr. II Paral. xiv, 44, Ps. cxlvi, 40 et ep. S. Jac., iv, 6.

17. — *De tua misericordia præsumentem,* pour « valde confidentem », Cfr. vi, 15.

18. — *Memento, Domine, testamenti tui.* Souvenez-vous, Seigneur, de votre alliance que vous avez conclue avec Israël par Moïse, David, etc.

CHAPITRE X

Après sa prière, Judith se lève. Elle quitte son vêtement de deuil et se pare de ses plus beaux habits et de tous ses bijoux les plus précieux. Dieu relève sa beauté par un nouvel éclat. Elle donne à sa servante quelques provisions de bouche, afin de ne pas être forcée de manger des mets défendus des Gentils, et elle s'apprête à sortir de la ville. (vv. 4-6). — Les anciens de la ville et Ozias lui ouvrent les portes et lui souhaitent la bénédiction de Dieu. (vv. 7-9). — Judith sort de Béthulie, en priant le Seigneur. Bientôt elle est rencontrée par les gardes assyriennes, qui font patrouille dans la campagne et qui la conduisent à Holopherne. (vv. 10-16). — Celui-ci, couché sur son lit de repos, la reçoit avec bienveillance et est épris de sa beauté. (vv. 17-20).

1. Factum est autem, cum cessasset clamare ad Dominum, surrexit de loco, in quo jacuerat prostrata ad Dominum.

2. Vocavitque abram suam, et descendens in domum suam, abstulit a se cilicium, et exuit se vestimentis viduitatis suæ.

3. Et lavit corpus suum, et unxit se myro optimo, et discriminavit crinem capitis sui, et imposuit mitram super caput suum, et induit se vestimentis jucunditatis suæ, induitque sandalia pedibus suis, assumpsitque dextraliola, et lilia, et inares, annulos, et omnibus ornamentis suis ornavit se.

4. Cui etiam Dominus contulit splendorem; quoniam omnis ista compositio, non ex libidine, sed ex virtute pendebat; et ideo Dominus hanc in illam pulchritudinem ampliavit, ut incomparabili decore omnium oculis appareret.

5. Imposuit itaque abraë suæ as-

1. Or il arriva que Judith, ayant cessé de crier vers le Seigneur, se leva du lieu où elle s'humiliait, prosternée devant le Seigneur.

2. Et elle appela sa servante et elle descendit dans sa maison, elle ôta son cilice, et elle se dépouilla des vêtements de son veuvage.

3. Et elle lava son corps, et elle répandit sur elle de la myrrhe la plus fine, et elle sépara en deux les cheveux de sa tête, et elle mit un turban sur sa tête, et elle se revêtit des habits de sa joie, et elle mit à ses pieds des sandales, et elle prit des bracelets et des lis, et des pendants d'oreilles, et des anneaux, et elle se para de tous ses ornements.

4. Le Seigneur même lui ajouta un nouvel éclat, parce que tout cet ajustement avait pour principe, non la volupté, mais la vertu, et c'est pourquoi le Seigneur augmenta sa beauté, de telle sorte qu'elle parût aux yeux de tous d'un éclat incomparable.

5. Puis elle donna à sa servante

CHAP. X. — 2. — *Descendens in domum suam.* Judith, quitte son oratoire, VIII, 5, et elle descend dans ses appartements.

3. — *Unxit se myro* : S. Aug., serm. 229 De Tempore, dit : « Gentis suæ vindex sumpsit ornamentorum arma, non de bello nuptias subitura, sed de civitate bellatrix processit sponsa, nec fuit levitas ornatus, qui ad homicidium tanti capitis aptabatur. Pergit divino

spiritu ducta, et singulari ancillæ solatio contenta » — *Et imposuit mitram super caput suum* ; « mitra », *μίτρα*, est le turban des femmes. — *Et lilia*, des bracelets et des colliers avec des ornements en forme de fleurs de lys. Tous ces ornements de la toilette des femmes sont énumérés Is. III, 18 et suiv.

5. — *Ascoperam vini*, de *ἀσχος*, « uter, foie », et *πήρα*, « sacculus. » Les LXX disc...

une outre de vin et un vase d'huile et de la farine d'orge grillée et un gâteau de figues sèches, et du pain, et du fromage, et elle partit.

6. Et lorsqu'elles arrivèrent à la porte de la ville, elles trouvèrent Ozias et les anciens de la ville qui l'attendaient.

7. Quand ils la virent, ils l'admirent, étonnés de sa grande beauté.

8. Cependant ils ne lui adressèrent aucune demande, la laissèrent passer, en disant : Que le Dieu de nos pères te donne sa grâce, et qu'il affermisse par sa vertu toutes les résolutions de ton cœur, afin que ton nom soit au nombre des saints et des justes.

9. Et ceux qui étaient présents, dirent tous d'une voix : Ainsi soit-il, ainsi soit-il.

10. Cependant Judith, priant le Seigneur, franchit les portes, elle et sa servante.

11. Et il arriva comme elle descendit de la montagne à l'aube du jour, que les postes avancés des Assyriens la rencontrèrent et l'arrêtèrent, en disant : D'où viens-tu, et où vas-tu ?

12. Et elle répondit : Je suis fille des Hébreux : j'ai fui leur présence, parce que j'ai reconnu qu'il arriverait qu'ils vous seront livrés pour leur ruine, attendu qu'ils vous ont méprisés, et qu'ils n'ont pas voulu se rendre à vous volontairement, afin de trouver miséricorde devant vous.

coperam vini, et vas olei, et polentam, et palathas, et panes, et caseum, et profecta est.

6. Cumque venissent ad portam civitatis, invenerunt expectantem Oziam et presbyteros civitatis.

7. Qui cum vidissent eam stupentes mirati sunt nimis pulchritudinem ejus.

8. Nihil tamen interrogantes eam, dimiserunt transire, dicentes : Deus patrum nostrorum det tibi gratiam, et omne consilium tui cordis sua virtute corroboret, ut glorietur super te Jerusalem, et sit nomen tuum in numero sanctorum et justorum.

9. Et dixerunt hi, qui illic erant, omnes una voce : Fiat! fiat!

10. Judith vero orans Dominum, transivit per portas ipsa et abra ejus.

11. Factum est autem, cum descenderet montem, circa ortum diei, occurrerunt ei exploratores Assyriorum, et tenuerunt eam, dicentes : Unde venis? aut quo vadis?

12. Quæ respondit : Filia sum Hebræorum, ideo ego fugi a facie eorum, quoniam futurum agnovi, quod dentur vobis in deprædationem, pro eo quod contemneres vos, noluerunt ultro tradere seipsos, ut invenirent misericordiam in conspectu vestro.

ἀσκοπιτήνην; c'est une bouteille de voyage recouverte d'une peau. — *Et polentam*, de la farine d'orge grillée. — *Et palathas*: πάλαθη, ἡλίβη, est un gâteau de figues, Plin. lib. XIII, ch. 6. Judith emporte avec elle sa nourriture pour ne pas être obligée de manger des mets des Assyriens. Cfr. Dan. 1, 8.

6. — *Invenerunt expectantem Oziam*. Cfr. viii, 32.

8. — *Deus patrum nostrorum*. Le gr. δ θεός,

δ θεός. d'autres manuscrits ont une fois seulement δ θεός, et d'autres portent δ κύριος.

12. — *Ideo ego fugi a facie eorum*. Les adversaires reprochent à Judith ce mensonge, sans se rendre compte que les Juifs pouvaient bien ne pas connaître toutes les exigences morales de la perfection chrétienne. Judith ne voyait, dans Holopherne, que l'ennemi de Dieu et d'Israël; elle voulait sauver son peuple et servir la cause du Seigneur. Voilà son plan,

13. Hac de causa cogitavi mecum, dicens : Vadam ad faciem principis Holophernis, ut indicem illi secreta illorum, et ostendam illi quo aditu possit obtinere eos, ita ut non cadat vir unus de exercitu ejus.

14. Et cum audissent viri illi verba ejus, considerabant faciem ejus, et erat in oculis eorum stupor, quoniam pulchritudinem ejus mirabantur nimis.

15. Et dixerunt ad eam : Conservasti animam tuam, eo quod tale reperisti consilium, ut descenderes ad dominum nostrum.

16. Hoc autem scias, quoniam cum steteris in conspectu ejus, bene tibi faciet, et eris gratissima in corde ejus. Duxeruntque illam ad tabernaculum Holophernis, annuntiantes eam.

17. Cumque intrasset ante faciem ejus, statim captus est in suis oculis Holophernes.

13. Pour cette cause, j'ai donc réfléchi en moi-même, disant : Je paraîtrai en présence du prince Holopherne afin que je lui indique leurs secrets, et que je lui montre par quel moyen il peut les prendre, de de telle sorte que pas un seul homme de son armée ne soit perdu.

14. Et lorsque ces hommes eurent entendu ces paroles, ils regardèrent son visage ; et la stupeur était dans leurs yeux, car ils admiraient sa grande beauté.

15. Et ils lui dirent : Tu as sauvé ta vie, en prenant cette résolution de descendre vers notre maître.

16. Et sache bien que, lorsque tu seras en sa présence, il le traitera bien et que tu seras très-agréable à son cœur. Et ils la conduisirent à la tente d'Holopherne ; et la lui annoncèrent.

17. Et lorsqu'elle fut entrée en sa présence, aussitôt Holopherne fut séduit par ses regards.

voilà ce que l'Écriture loue en elle. Les Juifs, d'ailleurs, n'avaient aucune notion du précepte de l'amour des ennemis et Judith était certainement convaincue qu'elle ne devait pas la vérité à Holopherne. D'ailleurs, comme dit S. Thomas, II, II Quæst. cx, art. 3, ad 3 : « Judith laudatur, non quia mentita est Holopherni, sed propter affectum quem habuit ad salutem populi, pro qua periculis se exposuit. Quamvis etiam dici possit, quod verba ejus veritatem habent secundum aliquem mysticum intellectum. » Ainsi Abraham, disant, Gen. xii. 13, que Sara était sa sœur, « veritatem voluit celari et non mendacium dicit ; soror enim dicitur, quia filia patris erat » August. in « Quæst. super Genes. »

14. — *Et erat in oculis eorum stupor, quoniam pulchritudinem ejus mirabantur nimis.* S. Aug. serm. 228 De Temp. dit à ce sujet : « In qua femina insidiosæ pulchritudinis novitatem hostilis exercitus vehementer expavit, ut in ejus obsequio vires amitterent, arma proicerent et colla curvarent. Deducitur ad prætorium subjectis ordinibus fraus Holophernis, et lugentis victoria civitatis. »

16. — *Deduxeruntque illam ad tabernaculum Holophernis,* le gr. ajoute quo les avant-gardes des Assyriens détachèrent cent hom-

mes pour escorter Judith et sa suivante jusqu'à la tente d'Holopherne, que tout le camp accourut autour de Judith, parce que son arrivée avait été annoncée à haute voix dans les tentes et que, tandis qu'elle attendait qu'on l'introduisît auprès d'Holopherne, elle fut entourée d'une grande multitude qui admirait sa beauté.

17. — *Statim captus es in suis oculis Holophernes.* « Quam cum videret Holophernes, solutus est sensibus, animam cum capite perditurus. Jacuit enim dedecus juvenum mulieris vultu captivus, licuit mulieri exarmare juvenes, et debellare victores ; sollicitam defendere civitatem, et barbarum subvertere bellatorem. Decepit sincera corruptum, se felicit casta pollutum, pudica perimit adulterum, sobria jugulat ebriosum. Illa enim tam barbaros animos insidiosi sui vultus fraude confederat, ut eum ligaret multarum arte fabularum, ut redderet inter exercitus victum, et inter arma captivum », S. Aug. sermo 278. De Tempore. Et ailleurs : « Quamvis ille bellator armorum tam castissimæ femine masculanus attenderet vultum, illa tamen, quare venerat, de ejus capite cogitabat, quo sublato defectis civibus subveniret et multa capita tueretur, defenderet, vindicaret. » Ibid. l. c.

18. Et ses officiers lui dirent : Qui pourrait mépriser le peuple des Hébreux, qui a des femmes si belles, que pour elles nous devrions combattre contre eux.

19. Or Judith voyant Holopherne assis sous son pavillon qui était tissu de pourpre et d'or, et d'émeraudes, et de pierres précieuses,

20. Et lorsqu'elle eut jeté les yeux sur son visage, elle l'adora, se prosternant sur la terre, et les serviteurs d'Holopherne la relevèrent par ordre de leur maître.

18. Dixeruntque ad eum satellites ejus : Quis contemnat populum Hebræorum, qui tam decoras mulieres habent, ut non pro his merito pugnare contra eos debeamus ?

19. Videns itaque Judith Holophernem sedentem in conopeo, quod erat ex purpura, et auro, et smaragdo, et lapidibus pretiosis in textum ;

20. Et cum in faciem ejus intendisset, adoravit eum, prosternens se super terram. Et elevaverunt eam servi Holophernis, jubente domino suo.

CHAPITRE XI

Holopherne rassure Judith, lui dit qu'elle n'a rien à craindre et lui demande quels motifs l'ont portée à le venir trouver, (vv. 1-3). — Judith cherche d'abord à se concilier les bonnes grâces du général assyrien ; elle affirme qu'elle va dire la vérité, et elle s'engage à faire triompher Holopherne de la résistance de Béthulie. Elle affirme qu'Achior a dit vrai lorsqu'il a affirmé qu'Israël était invincible tant qu'il demeurait fidèle à Dieu. Mais elle annonce en même temps que les habitants de Béthulie sont sur le point de commettre le mal en mangeant des mets défendus, pressés qu'ils sont par la faim et par la soif. C'est pour cela qu'elle s'est enfuie, et Dieu l'a choisie pour faire accomplir à Holopherne des choses qui mettront le monde entier dans l'admiration. (vv. 4-17). — Holopherne est charmé du discours de Judith. Il promet, après la réussite de l'entreprise, d'adorer son Dieu et de la faire elle-même grande dans la maison de Nabuchodonosor, (vv. 18-24).

1. Alors Holopherne lui dit : Aie bon courage, et ne crains pas dans ton cœur ; car je n'ai jamais fait de mal à celui qui a voulu servir le Roi Nabuchodonosor.

1. Tunc Holophernes dixit ei : Æquo animo esto, et noli pavere in corde tuo ; quoniam ego nunquam nocui viro, qui voluit servire Nabuchodonosor regi.

18. — *Ut non pro his merito contra eos pugnare debeamus.* Le grec dit : « car (ὅτι) il n'est pas avantageux de laisser subsister un seul homme d'entre eux, puisque si on les laissait échapper, ils seraient capables de séduire toute la terre ; » Par le mot ὅτι, dit Fritzche, l'auteur rapporte les paroles d'un personnage fort hostile aux Juifs.

19. — *Sedentem in conopeo.* Le grec dit qu'Holopherne reposait sur son lit, sous son pavillon qui était tissu de pourpre, d'or, d'émeraudes et de pierres précieuses. Le *conopeum* était un voile qui entourait le lit de repos pour préserver des piqûres des mous-

tiques ; il était souvent fait d'étoffe précieuse couverte d'or et de pierreries, comme ici, Cfr. Ex., xxviii, 6 et Prov., vii, 46. Et le texte gr. continue : « Ils la lui annoncèrent, et il sortit et il vint dans la partie extérieure de sa tente ; des lampes d'argent le précédèrent. » Les lampes étaient nécessaires, car Judith était sortie la nuit de Béthulie, viii, 32, pour se donner l'apparence d'une transfuge, et il faisait nuit encore lorsqu'elle arriva au camp des Assyriens. v, 11.

CHAP. XI. — 1. — *Nunquam nocui viro.* C'est un mensonge d'Holopherne ; car nous avons vu, iii, 9 et suiv., qu'il détruisait les

2. Populus autem tuus, si non contempsisset me, non levassem lanceam meam super eum:

3. Nunc autem dic mihi, qua ex causa recessisti ab illis, et placuit tibi ut venires ad nos?

4. Et dixit illi Judith: Sume verba ancillæ tuæ, quoniam si secutus fueris verba ancillæ tuæ, perfectam rem faciet Dominus tecum.

5. Vivit enim Nabuchodonosor rex terræ, et vivit virtus ejus, quæ est in te ad correptionem omnium animarum errantium; quoniam non solum homines serviunt illi per te, sed et bestię agri obtemperant illi.

6. Nuntiatur enim animi tui industria universis gentibus, et indicatum est omni sæculo, quoniam tu solus bonus et potens es in omni regno ejus, et disciplina tua omnibus provinciis prædicatur.

7. Nec hoc latet quod locutus est Achior; nec illud ignoratur quod ei jusseris evenire.

Supr. 5, 5.

8. Constat enim Deum nostrum sic peccatis offensum, ut mandaverit per prophetas suos ad populum, quod tradat eum pro peccatis suis.

2. Que si ton peuple ne m'avait point méprisé, je n'aurais point levé ma lance contre lui.

3. Mais maintenant, dis-moi pour quoi tu les as quittés, et pourquoi il t'a plu de venir vers nous?

4. Et Judith lui répondit: Accueille les paroles de ta servante: parce que si tu suis les paroles de ta servante, le Seigneur accomplira par toi ses desseins.

5. Car Nabuchodonosor, le roi de la terre vit, et sa vertu, qui est en toi, vit pour châtier toutes les âmes qui s'égarant; car non-seulement les hommes lui sont asservis par toi, mais même les bêtes des champs lui obéissent.

6. Car l'activité de ton esprit est célèbre chez toutes les nations, et le monde entier sait que dans tout son royaume tu es seul bon et puissant, et ton administration est louée dans toutes les provinces.

7. Et aussi on sait ce qu'à dit Achior, et on n'ignore pas de quelle manière tu as ordonné qu'il fût traité.

8. Car il est certain que notre Dieu est tellement offensé par les péchés, qu'il a mandé par ses prophètes à son peuple qu'il le livrerait à cause de ses offenses.

villes de ceux qui se soumettaient à lui spontanément.

2. — *Non levassem lanceam meam super eum.* Lever la lance contre quelqu'un, pour « lui faire la guerre », II Rois, xxiii, 48.

4. — *Perfectam rem faciet Dominus tecum.* Dieu accordera une parfaite victoire, non pas à Holopherne, mais aux Juifs sur les Assyriens.

5. — *Vivit enim Nabuchodonosor.* Judith emploie tour-à-tour la ruse et la flatterie. Elle exprime ce dernier sentiment par des expressions qui peuvent nous paraître exagérées, mais qui sont absolument conformes au style oriental. Elle jure par la vie et par la vertu de Nabuchodonosor, comme Joseph, Gen. xlii, 15, jure par le salut de Pharaon. — *Sed et bestię*

agri, il faut entendre par ces mots les animaux domestiques: les chevaux, les chameaux, les bœufs, les ânes, les brebis, etc.

6. — *Indicatum est omni sæculo*, tout le siècle présent, c'est-à-dire tout le monde, *πάσιν τῷ γῶ.*

7. — *Quod ei jusserit evenire.* Cfr. vi, 2.

8. — *Constat enim Deum nostrum.* Judith ne dément par les paroles d'Achior, qui avait prétendu que les Juifs étaient invincibles, aussi longtemps qu'ils n'abandonnaient pas le culte du Seigneur. Elle confirme, au contraire, ces paroles. Mais elle va faire comprendre à Holopherne, dans les versets suivants, que les Juifs sont sur le point de commettre ce péché d'infidélité et qu'alors leur ruine sera certaine.

9. Et parce que les enfants d'Israel savent qu'ils ont offensé leur Dieu, ils ont terreur de toi.

10. Puis la famine les a envahis, et parce que leurs fontaines se sont dessechées, ils peuvent être comptés déjà au nombre des morts.

11. Et déjà ils ont résolu de tuer leurs bestiaux et d'en boire le sang.

12. Et les choses consacrées au Seigneur leur Dieu, ce que Dieu a défendu de toucher en blé, en vin et en huile, ils ont résolu de s'en servir, et ils veulent consommer les choses auxquelles il ne leur est même pas permis de toucher de leurs mains; puis donc qu'ils font cela, il est certain qu'ils seront livrés à la ruine.

13. Et moi, ta servante, reconnaissant cela, j'ai fui loin d'eux; et le Seigneur m'a envoyée t'annoncer moi-même ces choses.

14. Car moi, ta servante, j'adore Dieu, même maintenant auprès de toi, et ta servante sortira, et priera Dieu.

15. Et il me dira quand il les châtiara pour leurs péchés; et alors je viendrai, je te l'annoncerai, en sorte que je te conduirai au milieu de Jérusalem, et tu auras tout le peuple d'Israel comme des brebis qui n'ont plus de pasteur, et il n'y aura pas un chien qui aboie contre toi.

9. Et quoniam sciunt se offendisse Deum suum filii Israel, tremor tuus super ipsos est.

10. Insuper etiam fames invasit eos, et ab ariditate aquæ jam inter mortuos computantur.

11. Denique hoc ordinant, ut interficiant pecora sua, et bibant sanguinem eorum;

12. Et sancta Domini Dei sui, quæ præcepit Deus non contingi, in frumento, vino et oleo, hæc cogitarunt impendere, et volunt consumere quæ nec manibus deberent contingere; ergo quoniam hæc faciunt, certum est quod in perditionem dabuntur.

13. Quod ego ancilla tua cognoscens, fugi ab illis, et misit me Dominus hæc ipsa nuntiare tibi.

14. Ego enim ancilla tua Deum colo, etiam nunc apud te; et exiet ancilla tua, et orabo Deum,

15. Et dicet mihi quando eis reddat peccatum suum, et veniens nuntiabo tibi, ita ut ego adducam te per mediam Jerusalem, et habebis omnem populum Israel, sicut oves quibus non est pastor, et non latrabit vel unus canis contra te;

10. — *Fames invasit eos.* La faim est inséparable de la soif; car la soif ne permet pas de broyer ni de digérer les aliments.

11. — *Ut interficiant pecora sua et bibant sanguinem eorum.* Ces aliments étaient absolument prohibés par la loi. Lévit. xvii, 10.

12. — *In frumento, vino et oleo.* Il s'agit ici des prémices et des dîmes qui d'après la loi revenaient aux prêtres et au sanctuaire. Le gr. ajoute : « Ils ont aussi envoyé à Jérusalem, dont les habitants ont fait de même, afin d'obtenir la permission du Conseil. » Cfr. I Rois xxi, 6. Par ces paroles, Judith, pour troubler Holopherne, insinue que, malgré les assiégerants qui cernent la ville, les habitants de Béthulie communiquent encore avec Jérusalem et avec le reste de la Judée.

14. — *Et exiet ancilla tua.* Judith, sous prétexte d'accomplir ses devoirs religieux, se ménage les moyens de sortir à toute heure du camp des Assyriens et d'y rentrer. Elle conserve par là avec Béthulie des moyens de communication qui pourront lui être nécessaires.

15. — *Et non latrabit vel unus canis contra te.* Gr. : καὶ οὐ γρόξει κύων τῆ γλώσση αὐτοῦ ἀπέναντί σου, c'est-à-dire : vous ne rencontrerez pas la moindre résistance. Fritzsche pense que ces mots étaient une expression usuelle que nous retrouvons du reste Ex. xi, 7, et, dans des termes un peu différents, Josué x, 24. « This is also equivocal, and may either mean, that none shall oppose, or make any Resistance to him, in

16. Quoniam hæc mihi dicta sunt per providentiam Dei.

17. Et quoniam iratus est illis Deus, hæc ipsa missa sum nuntiare tibi.

18. Placuerunt autem omnia verba hæc coram Helopherno, et coram pueris ejus, et mirabantur sapientiam ejus, et dicebant alter ad alterum ;

19. Non est talis mulier super terram in aspectu, in pulchritudine, et in sensu verborum.

20 Et dixit ad illam Holophernes : Benefecit Deus, qui misit te ante populum, ut des illum tu in manibus nostris ;

21. Et quoniam bona est promissio tua, si fecerit mihi hoc Deus tuus, erit et Deus meus, et tu in domo Nabuchodonosor magna eris, et nomen tuum nominabitur in universa terra.

16. Parce que toutes ces choses m'ont été dites par la providence de Dieu,

17. Et parce que Dieu est irrité contre eux, je suis envoyée pour te les annoncer.

18. Or, toutes ces paroles plurent à Holopherne et à ses gens, et ils admiraient sa sagesse, et ils se disaient l'un à l'autre :

19. Il n'y a pas sur la terre une femme semblable à celle-ci, par son extérieur, par sa beauté et par le sens de ses paroles.

20. Et Holopherne lui dit : Dieu a bien fait de t'envoyer devant ce peuple, pour nous les livrer entre les mains ;

21. Et parce que ta proposition est bonne, si ton Dieu fait cela pour moi, il sera aussi mon Dieu, et toi tu seras grande dans la maison de Nabuchodonosor, et ton nom sera cité par toute la terre.

his victorious march thro' Judæa, or that when he is dead, and there is no longer any fear of him, he shall give no disturbance, or uneasiness to any. » Arnauld.

46. — *Quoniam hæc dicta etc.* Judith donne à entendre qu'elle est en communication directe avec le Dieu d'Israël, et, comme le paganisme enseignait la manifestation des décrets de la Providence par les oracles et par les Sibylles, Judith s'assure la considération des Assyriens et se ménage un moyen certain de sortir du camp. On a cherché à tourner contre Judith la ruse et les artifices qu'elle déploie en cette circonstance. N'oublions pas, d'abord, que l'Écriture ne nous présente pas Judith comme une femme impeccable, mais seulement comme un modèle d'énergie et de courage; puis, il est bien évident qu'elle ne pouvait combattre contre les Assyriens par la force; la seule arme dont elle disposait était la ruse, qui est aussi une

arme de guerre. Moïse et Aaron l'employèrent contre Pharaon, Ex. v, 4 et 3, et sur l'ordre exprès de Dieu. Ex. vii, 46; Aod s'en servit contre Eglon, roi de Moab, Jug. iii, 20, et Jahel contre Sisara, Jug. iv, 48 et s.

24. — *Deus tuus erit et Deus meus.* Loch pense, d'après iii, 43 et vi, 2, que ces paroles sont une promesse fallacieuse d'Holopherne pour se concilier les bonnes grâces de la pieuse Judith. Nous préférons l'opinion de Fritzsche, qui dit qu'Holopherne se trouve absolument subjugué par la présence et par les paroles de Judith et qu'il n'est pas étonnant qu'il promette très-sincèrement d'adorer le Dieu des Juifs, qui lui promet la victoire. — *Et tu in domo Nabuchodonosor magna eris.* Le gr. dit : καὶ σὺ ἐν οἴκῳ βασιλέως Ναβουχοδονόσορ καθήσῃ, tu t'assieras dans le palais de Nabuchodonosor, c'est-à-dire tu occuperas à la cour une position élevée.

CHAPITRE XII

Holopherne ordonne de servir à Judith des mets de sa table ; mais elle lui fait comprendre qu'elle ne peut manger ces mets sans se rendre coupable, et sans compromettre le succès de la mission dont Dieu l'a chargée au camp des Assyriens. Elle a apporté, dit-elle, une nourriture qui lui suffira jusqu'au jour prochain de la victoire, (v. 1-4). — Après avoir obtenu d'Holopherne la permission de sortir la nuit dans la campagne pour prier le Seigneur, Judith se retire dans la tente qu'Holopherne lui avait destinée. Elle sortait ainsi toutes les nuits, allait se purifier à la fontaine, priait le Dieu d'Israel et jeûnait jusqu'au soir dans sa tente, (v. 5-9). — Quatre jours après l'arrivée de Judith, Holopherne fit un festin ; il y convia Judith, et, ravi de la voir, il but avec excès, (v. 12-20).

1. Ensuite il commanda qu'on la fit entrer là où étaient ses trésors, et il ordonna qu'elle y demeurât, et il régla ce qu'on lui donnerait de sa table.

2. Judith lui répondit et dit : Je ne pourrai pas manger maintenant des choses que tu commandes qu'on me donne, de peur de me rendre coupable d'un péché ; mais je mangerai de ce que j'ai apporté pour moi.

3. Holopherne lui dit : Si ce que tu as apporté avec toi, vient à manquer, que ferons-nous pour toi ?

4. Et Judith lui dit : Je jure par ton âme, Seigneur, que ta servante n'aura pas consommé toutes ces choses avant que Dieu fasse par ma main ce que j'ai pensé. Et ses serviteurs l'introduisirent dans la tente qu'il lui avait désignée.

5. Et elle demanda, en y entrant, qu'on lui accordât la faculté de sortir la nuit et avant le jour pour prier, et pour invoquer le Seigneur.

1. Tunc jussit eam introire ubi repositi erant thesauri ejus, et jussit illic manere eam, et constituit quid daretur illi de convivio suo.

2. Cui respondit Judith, et dixit : Nunc non potero manducare ex his, quæ mihi præcipis tribui, ne veniat super me offensio ; ex his autem, quæ mihi detuli, manducabo.

3. Cui Holophernes ait : Si defecerint tibi ista quæ tecum detulisti, quid faciemus tibi ?

4. Et dixit Judith : Vivit anima tua, domine meus, quoniam non expendet omnia hæc ancilla tua, donec faciat Deus in manu mea hæc quæ cogitavi. Et induxerunt illam servi ejus in tabernaculum quod præceperat.

5. Et petiit dum introiret, ut daretur ei copia nocte et ante lucem egrediendi foras ad orationem, et deprecandi Dominum.

CHAP. XII. — 1. — *Ubi repositi erant thesauri ejus.* Le gr. dit : ἐκτίθετο τὰ ἀργυρώματα αὐτοῦ, l'endroit où était exposée l'argenterie, ce qui désigne la salle à manger.

2. — *Ne veniat super me offensio.* Les Juifs regardaient comme une faute de manger les mets des Gentils, dont les viandes avaient ordinairement été offertes aux idoles, ce qui constituait pour les convives une participation à l'idolâtrie, Tob. 1, 12 ; Dan. 1, 8 et 1 Cor. x, 14 et s.

4. — *Donec faciat Deus.* Par ces paroles à double sens, Judith indique que Béthulie sera délivrée avant qu'elle ait épuisé ses provisions ; mais dans la pensée d'Holopherne, elle laissait entendre qu'elle aurait livré la ville aux Assyriens avant cette époque.

5. — *Ut daretur ei copia nocte et ante lucem egrediendi foras ad orationem.* Les mots *nocte et ante lucem* indiquent que Judith demande l'autorisation d'entrer et de sortir du camp à toute heure. Elle voulait se préparer par

6. Et præcepit cubiculariis suis, ut sicut placeret illi, exiret et introiret ad adorandum Deum suum, per triduum.

7. Et exhibat noctibus in vallem Bethuliae, et baptizabat se in fonte aquæ.

8. Et ut ascendebat, orabat Dominum Deum Israel, ut dirigeret viam ejus ad liberationem populi sui.

9. Et introiens, munda manebat in tabernaculo, usque dum acciperet escam suam in vespere.

10. Et factum est, in quarto die Holopherne fecit cœnam servis suis, et dixit ad Vagao eunuchum suum : Vade, et suade Hebræam illam, ut sponte consentiat habitare mecum.

6. Et il ordonna à ses serviteurs, qu'elle sortit et qu'elle entrât comme elle le voudrait, durant trois jours, pour adorer son Dieu.

7. Et elle sortait la nuit dans la vallée de Béthulie, et elle se lavait dans une fontaine.

8. Et lorsqu'elle était remontée, elle priait le Seigneur, le Dieu d'Israël, qu'il dirigeât ses voies pour la délivrance de son peuple.

9. Et rentrant dans sa tente, elle y demeurait purifiée, jusqu'à ce qu'elle prit sa nourriture vers le soir.

10. Et il arriva qu'au quatrième jour, Holopherne fit un festin à ses serviteurs, et il dit à Vagao, son eunuque : Va et persuade à cette Juive qu'elle consente volontairement à habiter avec moi.

la prière à la grande mission qu'elle allait accomplir, combiner ses plans dans le recueillement et dans la prière et se ménager un retour possible dans Béthulie, après la mort d'Holopherne.

6. — *Et præcepit cubiculariis suis etc.* Loch observe que Judith s'étant donnée, xi, 44, comme envoyée du Seigneur, Holopherne croyait que, dans ses sorties solitaires, elle recevait des communications de Dieu. Il faut bien se rendre compte aussi que le chef assyrien ne pouvait pas supposer la possibilité d'un attentat dirigé contre lui de la part d'une femme ; puis enfin sa passion, xi, 47 et xii, 16, l'aveuglait au point de ne lui laisser soupçonner aucun danger.

7. — *Et baptizabat se in fonte aquæ.* Les ablutions avant la prière étaient fort en usage chez les Juifs, Cfr. Ex. xix, 40, et même chez les païens.

9. — *Usque dum acciperet escam suam in vespere.* Judith, qui passait ses nuits dans la prière, pratiquait le jeûne pendant ses journées, ne mangeant qu'après le coucher du soleil. Comme Esther, Esth. iv, 16, elle se préparait à sa mission par le jeûne et par la prière.

10. — *Holopherne fecit cœnam servis suis.* Le gr. dit qu'Holopherne n'invita à ce festin que ses officiers seulement et qu'il n'appela pour le service aucun de ses serviteurs, parce que évidemment, comme le remarque Fritzsche, ce festin étant offert à Judith et Holopherne cherchant à y satisfaire ses

passions coupables, les invités furent peu nombreux : trop de convives auraient pu être gênant. — *Et dixit ad Vagao eunuchum suum.* Quelques contradicteurs ont voulu prouver par le nom de cet eunuque, Vagao ou Bagao, Βαγώας, qu'Holopherne était perse et général d'un roi perse, par conséquent, que les événements racontés dans le livre de Judith doivent être placés après la captivité de Babylone. Wolff, pour réfuter cette objection, rapporte que Plin. H. N. xiii, 9, dit que, chez les Perses, tous les eunuques se nommaient Bagoi ; d'après Ovide Amor. Eleg. ii, 2, et Quantilien, v. 12, il ressort que Bagoi était un nom commun donné à tous les eunuques, et nous voyons d'après I Rois, viii, 45, III Rois, xxii, 9, IV Rois, ix, 32, xx, 48, xxiv, 42 et xxv, 49, Daniel 1, 3, que les eunuques, longtemps avant la puissance des Perses, occupaient des postes importants à la cour de Babylone et même chez les Juifs. Il suit de là que parce qu'Holopherne avait un eunuque nommé Bagao à son service, il ne faut pas nécessairement en déduire qu'Holopherne fût perse et général d'un roi perse. Alexandre-le-Grand avait plusieurs eunuques du nom de Bagao à son service, Cfr. Plut. Vita Alex. 67, Arrien, Hist. Indic. xviii, 8 et Quinte Curce, vi, 5 ; Alexandre n'était pas pour cela un roi perse. D'après les monuments assyriens, Cfr. Laynard p. 145, les eunuques occupaient chez les Assyriens des emplois importants dans les administrations et à l'armée.

11. Car il est honteux chez les Assyriens, qu'une femme se raille d'un homme en agissant de telle sorte qu'elle se sépare pure de lui.

12. Alors Vagao entra vers Judith, et dit : Ne crains pas, bonne fille, d'entrer auprès de mon seigneur, pour être honorée en sa présence, et pour manger avec lui, et pour boire le vin avec joie ?

13. Judith lui répondit : Qui suis-je, moi, pour contredire mon seigneur ?

14. Je ferai tout ce qui sera bon et préférable devant ses yeux. Et tout ce qui pourra lui plaire, sera pour moi le préférable tous les jours de ma vie.

15. Et elle se leva, et elle se para de ses vêtements ; et elle entra, et elle se tint en sa présence.

16. Or le cœur d'Holopherne fut ému, car il brûlait de concupis-
cence.

17. Holopherne lui dit : Bois maintenant et mange avec joie, parce que tu as trouvé grâce devant moi.

18. Et Judith dit : Je boirai, seigneur, car mon âme est aujourd'hui

11. *Fœdum est enim apud Assyrios, si femina irrideat virum, agendo ut immunis ab eo transeat.*

12. *Tunc introivit Vagao ad Judith, et dixit : Non vereatur bona puella introire ad dominum meum, ut honorificetur ante faciem ejus, ut manducet cum eo, et bibat vinum in jucunditate.*

13. *Cui Judith respondit : Quæ ego sum, ut contradicam domino meo ?*

14. *Omne quod erit ante oculos ejus bonum et optimum, faciam. Quidquid autem illi placuerit, hoc mihi erit optimum omnibus diebus vitæ meæ.*

15. *Et surrexit et ornavit se vestimento suo, et ingressa stetit ante faciem ejus.*

16. *Cor autem Holophernis concussum est ; erat enim ardens in concupiscentia ejus.*

17. *Et dixit ad eam Holophernes : Bibe nunc et accumbe in jucunditate, quoniam invenisti gratiam coram me.*

18. *Et dixit Judith : Bibam, domine, quoniam magnificata est ani-*

11. — *Fœdum est enim apud Assyrios etc.* Ces paroles font allusion à l'horrible corruption des peuples de l'Orient, Assyriens et Perses. Voir ce que disent Ammien Marcellin, lib. XXIII *De Persis*, Strabon, lib. XV, Cicéron, *V in Verrem* et S. Jérôme, lib. II, *Contra Jovianum*.

12. — *Non vereatur bona puella, etc.* Ces paroles insinuant de l'eunuque montrent assez clairement quels sont les désirs d'Holopherne. Cependant il n'en dit rien ouvertement. Il invite simplement la jeune Juive au festin de son maître. C'était pour Judith une occasion trop favorable à ses projets pour la laisser échapper, et elle accepte avec empressement. Elle avait d'ailleurs sans doute puisé dans la prière la force nécessaire pour ne pas faiblir, et sa confiance en Dieu l'assurait que le secours et la protection d'en haut ne lui feraient pas défaut.

14. — *Omne quod erit ante oculos ejus bonum et optimum faciam.* Judith n'accepte sa-

vorablement que l'invitation à dîner ; dans les paroles de ce verset, il faut sous-entendre : autant que le permettront mon devoir et ma religion.

15. — *Stetit ante faciem ejus.* Le gr. ajoute que sa suivante l'accompagna et qu'elle étendit par terre, aux pieds de Judith et devant Holopherne le tapis de peau qu'elle avait reçu de Bagoa pour son usage ordinaire, afin qu'elle pût s'y coucher pour prendre son repas. Judith se plaça donc à la table du festin en face d'Holopherne, s'étant fait apporter de son appartement les peaux de mouton que Bagoa lui avait données pour son usage personnel.

16. — *Cor autem Holophernis concussum est.* Les LXX disent : « Et le cœur d'Holopherne fut saisi d'admiration et son âme (ἡ ψυχὴ) fut dans l'inquiétude et il désirait vivement d'avoir commerce avec elle, etc. » Le siège de la concupiscentie, ses sens, ἡ ψυχὴ, furent dans l'inquiétude, tressaillirent.

18. — *Bibam, domine,* et elle but et elle

ma mea hodie præ omnibus diebus meis.

19. Et accepit, et manducavit, et bibit coram ipso, ea quæ paraverat illi ancilla ejus.

20. Et jucundus factus est Holo- phernes ad eam, bibitque vinum multum nimis, quantum nunquam biberat in vita sua.

plus glorifiée qu'en tous les jours de ma vie.

19. Et elle prit, et elle mangea, et elle but devant lui, ce que sa servante lui avait préparé.

20. Et Holo- pherne fut transporté de joie auprès d'elle, et il bût beaucoup de vin, plus qu'il n'avait jamais bu dans toute sa vie.

CHAPITRE XIII

Après le repas, les invités se retirent. Judith se trouve seule avec Holo- pherne ; ce dernier est étendu, ivre, sur son lit de repos. Judith avait placé sa servante à la porte, et avait annoncé à l'ennuque de garde, son intention de sortir cette nuit comme les précédentes pour vaquer à ses pratiques religieuses. Judith s'adresse à Dieu une dernière fois dans une fervente prière, prend le glaive d'Holo- pherne, saisit la tête par les cheveux, et, de deux coups vigoureux, elle la sépare du tronc, (vv. 4-10). — Puis elle enveloppe dans un rideau la tête sanglante, la met dans le sac en cuir que portait sa servante, toutes deux traversent le camp sans encombre et arrivent à la porte de Béthulie, (vv. 11-12). — Judith se fait reconnaître. On ouvre les portes, tout le peuple s'assemble. Elle raconte ce qui s'est passé, montre la tête d'Holo- pherne, et exhorte les Israélites à louer le Seigneur, (vv. 13-21). — Tous remercient Dieu et bénissent Judith. Ozias lui donne de grandes louanges auxquelles le peuple s'associe, (vv. 22-26). — On appelle Achior, qui s'évanouit en reconnaissant la tête d'Holo- pherne. Il se jette aux pieds de Judith et annonce que Dieu sera à jamais glorifié par elle, (vv. 27-34).

1. Ut autem sero factum est, festinaverunt servi illius ad hospitia sua, et conclusit Vagao ostia cubiculi, et abiit;

2. Erant autem omnes fatigati a vino;

3. Eratque Judith sola in cubiculo.

4. Porro Holo- phernes jacebat in lecto, nimia ebrietate sopitus.

1. Or, quand le soir fut venu, ses serviteurs se hâtèrent de regagner leurs tentes, et Vagao ferma les portes de la chambre et s'en alla.

2. Tous étaient appesantis par le vin.

3. Et Judith était seule dans la chambre.

4. Or, Holo- pherne était étendu sur son lit, sommeillant dans une grande ivresse.

mangea, non pas des mets de la table de l'Assyrien, mais elle but et elle mangea ce que sa suivante avait apporté et déposé devant elle.

29. — *Quantum nunquam biberat in vita sua.* Le gr. dit : οὐκ ἔπις πώποτε ἐν ἡμέρᾳ μὲν ἄρ' οὐ ἐγεννήθη.

CHAP. XIII. — 1. — *Festinaverunt servi illius ad hospitia*, car tous avaient abusé du vin. Dieu avait permis cette ébriété des chefs assyriens pour donner à Judith plus de facilité d'exécuter son dessein. — *Et conclusit*

Vagao ostia cubiculi. Le gr. ajoute ἐξωθέν « du dehors », et on se demande, d'abord comment Judith a pu sortir, la porte étant fermée du dehors. Le verset suivant répond à cette question : Judith avait laissé sa servante dans l'antichambre. Le gr. ajoute que Vagao fit sortir de devant son maître tous ceux qui étaient auprès de lui, et qu'ils s'en allèrent se coucher.

4 — *Porro Holo- phernes jacebat in lecto.* Le gr. dit : ἐπὶ τὴν κλίνην : il était tombé la

5. Et Judith dit à sa suivante de se tenir dehors devant la chambre, et de faire attention.

6. Et Judith était debout devant le lit priant avec larmes, et remuant les lèvres en silence,

7. Disant : Fortifie-moi, Seigneur Dieu d'Israël, et regarde à cette heure l'œuvre de mes mains, afin que tu relèves comme tu l'as promis Jérusalem ta ville, et que j'achève ce que j'ai cru pouvoir faire par ton assistance.

8. Et lorsqu'elle eut dit cela, elle s'approcha de la colonne qui était au chevet de son lit, et détacha l'épée qui y était attachée.

9. Et lorsqu'elle l'eut tirée du fourreau, elle saisit les cheveux de sa tête, et dit : Seigneur Dieu, fortifiez-moi à cette heure.

10. Et elle le frappa deux fois sur la nuque, et elle lui coupa la tête,

5. Dixitque Judith puellæ suæ, ut staret foris ante cubiculum, et observaret,

6. Stetitque Judith ante lectum, orans cum lacrymis, et labiorum motu in silentio,

7. Dicens : Confirma me, Domine Deus Israel. et respice in hac hora ad opera manuum mearum, ut, sicut promisisti, Jerusalem civitatem tuam erigas; et hoc, quod credens per te posse fieri cogitavi, perficiam.

8. Et cum hæc dixisset, accessit ad columnam, quæ erat ad caput lectuli ejus, et pugionem ejus, qui in ea ligatus pendebat. exsolvit.

9. Cumque evaginasset illum, apprehendit comam capitis ejus, et ait : Confirma me, Domine Deus, in hac hora;

10. Et percussit bis in cervicem ejus, et abscidit caput ejus, et ab-

face sur son lit de repos, ἦν γὰρ περιεχυμένος αὐτῷ ὁ οἶνος, « car il nageait dans le vin », comme traduit Deroser.

5. — *Dixitque Judith puellæ suæ, etc.* Judith avait fait rester sa servante à la porte, pour garder l'appartement et en empêcher l'entrée, pendant qu'elle tuait Holopherne. Le grec est plus explicite en cet endroit. Il nous apprend que Judith avait déclaré à Vagao lui-même qu'elle se proposait, cette même nuit, de sortir du camp pour la prière ainsi qu'elle l'avait fait les nuits précédentes.

6. — *Orans cum lacrymis, et labiorum motu in silentio*, ainsi priait Anna, la mère de Samuel, I Rois, 1, 43.

7. — *Ut, sicut promisisti.* Cfr. III Rois, ix, 3 et IV Rois, xix, 34. — *Jerusalem civitatem tuam erigas.* Wolff observe que ce passage qui cite Jérusalem, ainsi que x, 8, est une preuve irrécusable qu'au temps où se passèrent les événements rapportés au livre de Judith, Jérusalem était la ville sainte et que les montagnes de Gelboa, où était située Béthulie, faisaient encore partie de la Judée : ce qui démontre qu'il ne faut pas placer ces faits après la captivité de Babylone, alors que Gelboa appartenait à la Samarie, dont les habitants étaient les ennemis irréconciliables de Jérusalem. Le grec rapporte en propres termes la parole de Judith.

9. — *Apprehendit comam.* Elle saisit de la

main gauche les longs cheveux de l'Assyrien, Cfr. Xen. Cyrop. lib. I. et Herod. lib. I, afin de pouvoir lui porter de la main droite un coup plus assuré.

10. — *Et percussit bis.* On se demande pourquoi S. Aug., serm. 228, dit « ter » au lieu de « bis ». — *Et abstulit conopeum ejus a columna et evolvit corpus ejus truncum.* On comprend que Judith, par mépris, poussa par terre le corps inanimé d'Holopherne. Deroser ajoute que ce fut aussi pour séparer complètement la tête du tronc et pour envelopper le corps dans le tapis de pieds, afin que l'on ne perçût pas du dehors le bruit du jet de sang qui s'écoulait. Mais on se demande pourquoi Judith emporta avec elle les rideaux. C'était peut-être simplement pour envelopper la tête sanglante, peut-être aussi comme trophée, car nous avons vu, x, 49, que ces rideaux étaient d'une étoffe très-riche, couverts d'or et de pierres précieuses; peut-être aussi était-ce afin de faire reconnaître plus facilement aux Béthuliens la tête du général assyrien. Quelques critiques ont reproché à Judith d'avoir tué Holopherne tandis qu'il était ivre, c'est-à-dire en état de péché mortel. Est-ce que Dieu, répond le chanoine J. M. Peronne, ne frappe pas tous les jours les damnés dans leurs péchés, pour les précipiter en enfer? Puis, dans une guerre juste, dans le cas de légitime défense de tout un

stulit conopeum ejus a columnis, et evolvit corpus ejus truncum.

11. Et post pusillum exivit, et tradidit caput Holopherne ancillæ suæ, et jussit ut mitteret illud in peram suam.

12. Et exierunt duæ, secundum consuetudinem suam, quasi ad orationem, et transierunt castra, et gyrantes vallem venerunt ad portam civitatis.

13. Et dixit Judith a longe custodibus murorum : Aperite portas, quoniam nobiscum est Deus, qui fecit virtutem in Israel.

14. Et factum est, cum audissent viri vocem ejus, vocaverunt presbyteros civitatis.

15. Et concurrerunt ad eam omnes, a minimo usque ad maximum; quoniam sperabant eam jam non esse venturam.

16. Et accendentes luminaria, congraverunt circa eam universi; illa autem ascendens in eminentio-

et elle détacha le rideau des colonnes et elle jeta par terre son corps décapité.

11. Et peu de temps après, elle sortit, et elle donna la tête d'Holopherne à sa servante, et elle lui ordonna de la mettre dans son sac.

12. Et elles sortirent toutes deux selon leur coutume, comme pour la prière et elles traversèrent le camp, et, tournant la vallée, elles arrivèrent à la porte de la ville.

13. Et Judith dit de loin aux gardiens des murailles : Ouvrez les portes, parce que Dieu est avec nous, et il a signalé sa puissance en Israël.

14. Et il arriva que ces hommes, lorsqu'ils eurent entendu sa voix, appelèrent les anciens de la ville.

15. Et tous coururent à elle depuis le plus petit jusqu'au plus grand; car déjà ils n'espéraient plus qu'elle reviendrait.

16. Et, allumant des flambeaux, tous s'assemblèrent autour d'elle : Et elle, montant sur un lieu plus

peuple que l'ennemi veut exterminer, n'est-il pas permis de tuer cet ennemi partout où on le rencontre? Enfin, ce n'était pas la faute de Judith si Holopherne se trouvait en ce moment-là en état d'ivresse et chargé sans doute d'autres crimes encore. Avec quelle magnificence, d'ailleurs, les Pères de l'Eglise, comme pour venger Judith de toutes ces critiques exagérées, n'ont-ils pas célébré la gloire de l'héroïne de Béthulie : « Obtruncavit una mulier tanti agminis ducem, et inspiratam Dei populo reddidit libertatem » ; S. Fulg. Ep. 2. De statu viduali ; et S. Ambroise, lib. III. Offic. cap. XIII : « Primus triumphus ejus fuit, quod integrum pudorem de tabernaculo hostis revexit. Secundus, quod femina de vino reportavit victoriam, fugavit populos consilio suo. Horruerunt Persæ audaciam ejus. Utique (quod in illis Pythagoreis duobus mirantur) non expavit mortis periculum ; sed nec pudoris, quod est gravius bonis feminis : non unius ictum carnificis, sed nec totius exercitus tela trepidavit. Stetit inter cuneos bellatorum femina, inter victricia arma, secura mortis. Quantum ad molem spectat periculi, moritura processit : quantum ad fidem, dimicatura.

Honestatem igitur secuta est Judith, et dum eam insequitur, utilitatem etiam invenit.

11. — *In peram suam.* Judith fit mettre la tête d'Holopherne dans un sac de cuir qui avait servi à apporter ses provisions. Cfr. x, 5 et xii, 2, et dans lequel elle mettait chaque jour le linge et les objets nécessaires à ses ablutions nocturnes. De cette façon, elle pouvait emporter son trophée sans exciter la curiosité des gardes assyriens.

12. — *Gyrantes vallem.* Le gr. dit : ἐκκλωσαν, non pas : ils contournèrent la vallée, comme de Wette traduit ce mot, mais mieux, comme Fritzsche : ils traversèrent entièrement la vallée, c'est-à-dire qu'ils la traversèrent en toute assurance et sans feinte.

13. — *Aperite portas.* Le gr. rend plus énergiquement l'empressement de Judith et l'impétuosité des sentiments de son cœur : « Ouvrez, ouvrez la porte ; Dieu, notre Dieu, est avec nous, prêt à faire éclater sa force dans Israël, et sa puissance contre nos ennemis comme il l'a fait en ce jour. »

14. — *Vocaverunt presbyteros civitatis.* Les anciens étaient seuls dépositaires des clefs de la ville pendant le siège, Cfr. viii, 32.

élevé, ordonna de faire silence. Et lorsque tous se furent tus,

17. Judith dit : Louez le Seigneur notre Dieu, qui n'a point abandonné ceux qui espéraient en lui,

18. Et qui a accompli par moi, sa servante, la miséricorde qu'il avait promise à la maison d'Israël, et qui a tué cette nuit par ma main l'ennemi de son peuple.

19. Puis, tirant de son sac la tête d'Holopherne, elle la leur montra, disant : Voici la tête d'Holopherne, chef de l'armée des Assyriens, et voici le rideau sous lequel il était couché dans son ivresse, et où le Seigneur notre Dieu l'a frappé par la main d'une femme.

20. Or je jure par le Dieu vivant, que son ange m'a gardée lorsque je suis sortie d'ici, et que j'ai demeuré là, et que je suis revenue de là ici; et que le Seigneur n'a pas permis que moi, sa servante, je sois souillée; mais qu'il m'a fait revenir auprès de vous sans aucune tache de péché, comblée de joie de sa victoire, et de mon salut, et de votre délivrance.

21. Vous tous, confessez-le, parce qu'il est bon, et que sa miséricorde s'étend dans tous les siècles.

22. Or tous, adorant le Seigneur, lui dirent : Le Seigneur vous a bé-

rem locum, jussit fieri silentium. Cumque omnes tacuissent.

17. Dixit Judith : Laudate Dominum nostrum, qui non deseruit sperantes in se;

18. Et in me ancilla sua adimplevit misericordiam suam, quam promisit domui Israel, et interfecit in manu mea hostem populi sui hac nocte.

19. Et proferens de pera caput Holophernis, ostendit illis, dicens : Ecce caput Holophernis, principis militiæ Assyriorum, et ecce conopeum illius, in quo recumbebat in ebrietate sua, ubi per manum femine percussit illum Dominus Deus noster.

20. Vivit autem ipse Dominus, quoniam custodivit me angelus ejus, et hinc euntem, et ibi commorantem, et inde huc revertentem, et non permisit me Dominus ancillam suam coinquinari : sed sine pollutione peccati revocavit me vobis, gaudentem in victoria sua, in evasione mea, et in liberatione vestra.

21. Confitemini illi omnes, quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus.

Psal. 105, 1; et 106, 1.

22. Universi autem adorantes Dominum, dixerunt ad eam : Bene-

15. — *Quoniam sperabant*, pour « timebant. »

18. — *Quam promisit domui Israel*. Cfr. Lev. xxvi, 7 et suiv.

20. — *Vivit autem ipse Dominus*. « Juro per vitam Dei », τῷ ὀνόματι. Judith jure qu'elle sort pure de cette terrible situation où elle s'était engagée pour sauver son peuple. C'était, en effet, une chose incroyable, que cette belle Juive, Cfr. x. 4 et 14, eût pu se soustraire aux tentatives impudiques des Assyriens, Cfr. xii 14 et 16. — *Custodivit me Angelus*. Cfr. Ex. xxiii, 20, Tob. iii, 25. et Dan. x, 13. Quelques anciens commentateurs, parmi lesquels Serarius, Salianus, etc., pensent que l'ange dont il est ici question fut un des principaux, à cause de l'importance de la

mission qu'il avait à remplir, qui était d'assurer le salut des Juifs. Mais il paraît bien difficile de désigner quel était cet ange. Était-ce S. Michel, le protecteur de la Synagogue, ou bien S. Gabriel, « Fortitudo Dei », Dan, x, 20 et 21? Était-ce Raphaël, le défenseur de l'homme dans les voies de la vie, etc., par conséquent, dans la pratique de la charité comme dans celle des autres vertus? Malgré tous les avis des commentateurs et toutes les raisons qu'ils apportent en faveur de leurs opinions, cette question nous paraît impossible à résoudre.

21. — *Confitemini illi omnes*. Les Juifs avaient coutume de chanter comme cantique d'actions de grâces le Ps. cxxxv. Cfr. II Paral. v, 13 et xx, 24.

dixit te Dominus in virtute sua, quia per te ad nihilum rededit inimicos nostros.

23. Porro Ozias princeps populi Israel, dixit ad eam : Benedicta es tu, filia, a Domino excelso, præ omnibus mulieribus super terram.

24. Benedictus Dominus, qui creavit cælum et terram, qui te direxit in vulnera capitis principis inimicorum nostrorum,

25. Quia hodie nomen tuum ita magnificavit, ut non recedat laus tua de ore hominum, qui memores fuerint virtutis Domini in æternum, pro quibus non pepercisti animæ tuæ, propter angustias et tribulationem generis tui, sed subvenisti ruinæ ante conspectum Dei nostri.

26. Et dixit omnis populus : Fiat ! fiat !

27. Porro Achior vocatus venit, et dixit ei Judith : Deus Israel cui tu testimonium dedisti quod ulciscatur se de inimicis suis, ipse ca-

nie, dans sa force, puisque par vous il a réduit à néant tous nos ennemis.

23. Et Ozias, le prince du peuple d'Israël, lui dit : Tu es bénie, ma fille, par le Seigneur, le Dieu Très-Haut, plus que toutes les femmes sur la terre.

24. Béni soit le Seigneur qui a créé le ciel et la terre, qui t'a conduite pour trancher la tête au prince de nos ennemis.

25. Car il a aujourd'hui tellement glorifié ton nom que ta louange ne disparaîtra pas de la bouche des hommes, qui se souviendront éternellement de la force du Seigneur, et pour lesquels tu n'as pas épargné ta vie, à cause des angoisses et des tribulations de ton peuple, nous ayant sauvés de la ruine en la présence de notre Dieu.

26. Et tout le peuple répondit : Ainsi soit-il, ainsi soit-il.

27. Ensuite, on fit venir Achior, et Judith lui dit : Le Dieu d'Israël, auquel tu as rendu ce témoignage, qu'il a le pouvoir de se venger de

23. — *Ozias princeps populi Israel.* D'après vi, 41. Ozias n'était que le commandant de la forteresse de Béthulie. Loch observe que le titre de prince de tout Israël est donné ici à Ozias comme titre honorifique, parce que la délivrance de Béthulie assurait le salut de tout Israël. — *Benedicta es tu, filia.* Ozias appelle Judith « sa fille » comme témoignage de bienveillance ; ainsi le Sauveur, Matth. ix. 22. Judith étant dans le sens allégorique la figure de la Mère du Rédempteur, remarquons en passant l'analogie qui existe entre les paroles de l'ange Gabriel à Marie, Luc, i, 28, et les paroles d'Ozias à Judith.

24. — *Qui te direxit in vulnera capitis,* εἰς τραῦμα κεφαλῆς ἀρχοντος ἐθνῶν : « il t'a conduite pour la blessure de la tête », c'est-à-dire : pour blesser à la tête.

25. — *Ut non recedat laus tua,* en grec ἡ ἐλπίς σου : l'espérance que Judith plaça en Dieu et par laquelle elle sauva Israël. — *Pro quibus* est un hébraïsme pour « eo quod » ; *non pepercisti animæ tuæ,* pour « vitæ tuæ », en l'exposant au péril évident d'une mort presque certaine, *propter angustias et tribula-*

tionem generis tui « de ta famille », c'est-à-dire « de ton peuple », *sed subvenisti ruinæ* « tu l'es opposée à la ruine », tu as empêché la ruine d'Israël.

26. — *Fiat, fiat.* Le peuple confirme par son assentiment, וְאָמַן וְאָמַן. les paroles d'Ozias. Cfr. Deut. xxvii, 45 et s.

27. — *Achior vocatus venit.* On se demande naturellement pourquoi Achior fut appelé et pourquoi il n'était pas accouru avec toute la population, v. 15. Fritzsche dit : « Sie will sich und dem Achior damit einen Triumph bereiten » : Judith veut se préparer un triomphe à elle et à Achior. Le simple bon sens fera justice de cette inqualifiable imputation dirigée par le savant philologue protestant contre l'héroïne de Béthulie. Le sentiment le plus vrai est celui d'Arnald, que Fritzsche cite pour chercher à le réfuter : « It is probable that Achior had not yet his entire liberty, and that he was in some sort watched, till they saw the success of Judith's expedition, or perhaps as her return was in the night, Achior might be asleep, and not instantly informed of it. » — *Quod*

ses ennemis, a décapité le chef de tous les infidèles, cette nuit par ma main.

28. Et, afin que tu sois persuadé qu'il en est ainsi, voici la tête d'Holopherne, qui, dans l'insolence de son orgueil, méprisait le Dieu d'Israël, et t'a menacé de mort, en disant : Lorsque le peuple d'Israël sera vaincu, j'ordonnerai que tes flancs soient traversés par le glaive.

29. Or Achior, voyant la tête d'Holopherne, fut saisi d'effroi, et il tomba le visage contre terre, et son cœur fut oppressé.

30. Mais ensuite, lorsqu'il reprit ses sens et qu'il fut revenu à lui, il se prosterna à ses pieds et l'adora, et lui dit :

31. Sois béni de ton Dieu dans toutes les tentes de Jacob, parce que par tous les peuples qui entendent ton nom le Dieu d'Israël sera glorifié en toi.

put omnium incredulorum incidit hac nocte in manu mea.

28. Et ut probes quia ita est, ecce caput Holophernis, qui in contemptu superbiæ suæ Deum Israel contempsit, et tibi interitum minabatur, dicens : Cum captus fuerit populus Israel, gladio perforari præcipiam latera tua.

29. Videns autem Achior caput Holophernis, angustiatus præ pavore, cecidit in faciem suam super terram, et æstuavit anima ejus.

30. Postea vero quam resumpto spiritu recreatus est, procidit ad pedes ejus, et adoravit eam, et dixit :

31. Benedicta tu a Deo tuo in omni tabernaculo Jacob, quoniam in omni gente, quæ audierit nomen tuum, magnificabitur super te Deus Israel.

CHAPITRE XIV

Judith prend la parole. Elle conseille de suspendre la tête d'Holopherne aux murs de Béthulie, de prendre les armes dès l'aube du jour, et de sortir en masse contre les Assyriens, qui courront chercher Holopherne, (vv. 4-5). — Achior embrasse la religion juive. (vv. 6-7). — Les Assyriens, apercevant les Béthuliens qui marchent vers le camp, vont pour réveiller Holopherne, et le trouvent mort. Ils sont saisis d'une frayeur extrême et remplissent tout le camp de cris effroyables, (vv. 8-18).

1. Alors Judith dit à tout le peuple : Ecoutez-moi, mes frères, suspendez cette tête en haut de nos murailles.

1. Dixit autem Judith ad omnem populum : Audite me, fratres, suspendite caput hoc super muros nostros :

ulciscatur se de inimicis suis, Cfr. v, 49. Les cinq derniers versets de ce chapitre sont intercalés dans les LXX après le v. 5 du chap. xiv.

28. — *Cum captus fuerit etc.* Cfr. vi. 4.

31. — *Magnificabitur super te Deus Israel.* Judith, xiii, 20 et 27, a proclamé elle-même qu'elle n'avait été qu'un instrument dans les

mains de Dieu pour humilier le superbe, xiii, 28, et pour sauver Israël, xiv, 5. Achior, entrant dans cet ordre d'idées, glorifie le Dieu d'Israël des grandes choses qu'il a opérées par la main de Judith.

CHAP. XIV. — 1. — *Suspendite caput hoc super muros vestros.* Ainsi David mit en fuite les Philistins en leur montrant la tête de

2. Et erit cum exierit sol, accipiat unusquisque arma sua, et exite cum impetu, non ut descendatis deorsum, sed quasi impetum facientes.

3. Tunc exploratores necesse erit ut fugiant ad principem suum excitandum ad pugnam.

4. Cumque duces eorum cucurrerint ad tabernaculum Holopherne, et invenerint eum truncum in suo sanguine volutatum, decidet super eos timor.

5. Cum cognoveritis fugere eos, ite post illos securi, quoniam Dominus conteret eos sub pedibus vestris.

6. Tunc Achior videns virtutem, quam fecit Deus Israel, relicto gentilitatis ritu, credidit Deo, et cir-

2. Et quand le soleil sera levé, il faudra que chacun prenne ses armes, puis, sortez avec impétuosité, sans descendre, mais comme si vous vouliez faire une sortie.

3. Alors les avant-postes courront nécessairement vers leur général, afin de le réveiller pour le combat.

4. Et lorsque leurs chefs auront couru à la tente d'Holopherne, et qu'ils le trouveront décapité, nageant dans son sang, la frayeur les saisira.

5. Et lorsque vous les verrez fuir, allez hardiment après eux, car le Seigneur les foulera sous vos pieds.

6. Alors Achior, voyant la puissance qu'exerçait le Dieu d'Israël, abandonna le paganisme, crût en

Goliath, I Reg. xvii, 54 et Judas Machabée suspendit aux murs de Sion la tête de Nicanor, II Mach. xv, 35.

2. — *Et exite cum impetu.* Judith conseille aux Juifs de sortir en masse et comme pour faire une attaque générale. Sans cela, s'il ne paraissait être question que d'un combat d'avant-garde ou d'une tentative pour aller chercher de l'eau à la source, les Assyriens n'iraient pas réveiller Holopherne et ne s'apercevraient pas de sa mort. Or, Judith espérait que l'effroi qui devait s'emparer des ennemis, à la vue du corps décapité d'Holopherne, précipiterait leur fuite et assurerait leur défaite. Et S. Ambr. conclut, lib. de viduis : « Nec dexteræ tantum hoc opus, sed majora trophæa sapientiæ. Nam manu solum Holophernem vicit, consilio autem omnem hostium vicit exercitum. Suspensio enim Holopherne capite, quod virorum non potuit excogitari consilio, suorum erexit animos, hostium fregit : suos pudore excitans, hostes quoque terrore percillens, eoque cæsi sunt et fugati. Ita unius viduæ temperantia atque sobrietas, non solum naturam suam vicit, sed quod est amplius, fecit viros etiam fortiores. »

6. — *Circumcidit carnem præputii sui.* Les Ammonites, ainsi que les Egyptiens, les Ethiopiens, les Arabes, les Phéniciens avaient reçu autrefois par Abraham la circoncision, non comme un précepte, mais comme une pratique volontaire à laquelle beaucoup d'entre eux ne se soumettaient pas par pudeur ou pour éviter la douleur de cette opé-

ration. Il est évident d'après notre texte qu'Achior, quoique Ammonite, n'avait pas été circoncis. Aujourd'hui, il se fait circoncire afin d'être incorporé au peuple juif. Quoique la loi, Deut. xxiii, 3, défendit expressément d'admettre les Ammonites et les Moabites parmi les Juifs, des dispenses étaient parfois accordées à cette prohibition légale. Ainsi, Ruth, la Moabite, fut incorporée par son mariage avec Booz au peuple de Dieu et devint une ancêtre du Messie. Achior fut également incorporé au peuple juif, à cause de son énergique conduite en présence d'Holopherne, v. 5 et s. et à cause de la façon dont il avait défendu le Seigneur et le peuple d'Israël. — *Et omnis successio generis ejus usque in hodiernum diem.* Loch pense que ces derniers mots signifient : « le temps où ce livre fut écrit ». L'histoire de Judith, dit-il, circulait parmi le peuple sous forme de tradition. Il suppose que le livre fut rédigé vers 470 avant Jésus-Christ, (voir notre préface p. 86 et suiv.), dans le temps où les rois syriens opprimaient le peuple d'Israël, et l'autour sacré, dit-il, en écrivant cette histoire, se proposait d'exciter les Juifs à la résistance et à la confiance en Dieu, en leur montrant, par un exemple, comment le Seigneur les avait autrefois sauvés par la main d'une femme d'une ruine presque certaine. Le texte gr. dit simplement : *προσετέθη πρὸς τὸν οἶκον Ἰσραὴλ, ἕως τῆς ἡμέρας ταύτης*, il n'y est pas question de *omnis successio generis ejus*. Wolff, V. Préf. p. 86, voit dans le texte gr. une preuve que le livre de Judith

Dieu, et il circoncit sa chair, et fut associé au peuple d'Israël, ainsi que toute la suite de sa race, jusque dans les temps présents.

7. Aussitôt donc que le jour parut, ils suspendirent aux murs la tête d'Holopherne, et chaque homme prit ses armes, et ils sortirent avec beaucoup de tumulte et de grands cris.

8. Les avant-postes voyant cela, coururent à la tente d'Holopherne.

9. Or ceux qui étaient là vinrent et firent du bruit à la porte de la chambre à coucher, pour l'éveiller, et ils excitèrent à dessein du tumulte, et ils tâchaient qu'Holopherne se levât, non pas éveillé par l'un des siens mais par le tapage.

10. Car nul n'osait ouvrir la chambre à coucher du plus puissant des Assyriens en frappant ou en y pénétrant.

11. Mais lorsque ses chefs furent venus, et ses commandants, et les principaux officiers de toute l'armée du roi des Assyriens, ils dirent aux valets de chambre :

12. Entrez, et éveillez-le, car ces rats sont sortis de leurs trous, et ont osé nous provoquer au combat.

cumcidit carnem præputii sui, et appositus est ad populum Israel, et omnis successio generis ejus usque in hodiernum diem.

7. Mox autem ut ortus est dies, suspenderunt super muros caput Holophernis, accepitque unusquisque vir arma sua, et egressi sunt cum grandi strepitu et ululatu.

8. Quod videntes exploratores, ad tabernaculum Holophernis cucurrerunt.

9. Porro hi, qui in tabernaculo erant, venientes, et ante ingressum cubiculi perstreptentes, excitandi gratia, inquietudinem arte moliebantur, ut non ab excitantibus, sed a sonantibus Holophernes evigilaret.

10. Nullus cuim audebat cubiculum virtutis Assyriorum, pulsando aut intrando, aperire.

11. Sed cum venissent ejus duces ac tribuni, et universi majores exercitus regis Assyriorum, dixerunt cubiculariis;

12. Intrate, et excitate illum, quoniam egressi mures de cavernis suis, ausi sunt provocare nos ad prælium.

a dû être écrit du vivant d'Achior, c'est à dire peu de temps après les événements. Il pense que les mots de la Vulg. que S. Jérôme a trouvés dans son texte chaldéen, et qui ne se trouvent ni dans les LXX ni dans les autres textes, ont dû y être introduits par quelque copiste, pendant la période de six siècles qui séparent les LXX de la Vulgate. Ce n'est pas l'avis de Fritzsche, qui cherche à prouver par le texte de S. Jérôme, qui parle de la *successio generis ejus*, que Achior était mort lorsque le livre de Judith fut écrit. Wolff prend de là occasion d'administrer une verte sermon à son corréligionnaire protestant: il lui reproche très-amèrement le trop peu d'importance qu'il attache habituellement au texte de la Vulg. sur lequel il veut s'appuyer ici: « Er halt ja die Vulgata für eine willkürliche umgeformte Uebersetzung von Vet. Lat. »

7. — *Suspenderunt super muros.* L'anc. Vulg. dit: « in muro », les LXX: ἐκ τοῦ τεύχους.

12. — *Quoniam egressi mures de cavernis suis.* Ainsi, I Rois, xiv, 44, dirent les Philistins, en voyant Jonathas s'avancer vers eux: « En Hebræi egrediuntur de cavernis, in quibus absconditi fuerant ». Le gr. dit: ἐτι ἐτόλμησαν οἱ δούλοι καταβαίνειν ἐφ' ἡμᾶς ἐν, κολυμβον. Quelques interprètes ont deduit de ces mots οἱ δούλοι que les Juifs étaient assujettis aux Assyriens avant la campagne d'Holopherne; d'autres n'ont vu dans cette expression qu'un terme de mépris pour désigner les Juifs; Movers et d'autres commentateurs soupçonnent une faute de copiste העבדים au lieu de העבריים.

43. — *Stetit ante cortinam.* On peut se rendre compte par ces détails du respect et de la majesté qui entouraient les princes

13. Tunc ingressus Vagao cubiculum ejus, stetit ante cortinam, et plausum fecit manibus suis, suspirabatur enim illum cum Judith dormire.

14. Sed cum nullum motum jacentis sensu aurium caperet, accessit proximans ad cortinam, et elevans eam, vidensque cadaver absque capite Holopherne in suo sanguine tabefactum jacere super terram, exclamavit voce magna cum fletu, et scidit vestimenta sua.

15. Et ingressus tabernaculum Judith; non invenit eam, et exsiliit foras ad populum.

16. Et dixit : Una mulier Hebræa fecit confusionem in domo regis Nabuchodonosor, ecce enim Holopherne jacet in terra, et caput ejus non est in illo.

17. Quod cum audissent principes virtutis Assyriorum, sciderunt omnes vestimenta sua, et intolerabilis timor et tremor cecidit super eos, et turbati sunt animi eorum valde.

18. Et factus est clamor incomparabilis in medio castrorum eorum.

13. Alors Vagao, étant entré dans la chambre à coucher, s'arrêta devant le rideau, et il frappa des mains, car il croyait qu'il dormait avec Judith.

14. Mais quand, prêtant l'oreille, il ne perçut aucun des mouvements d'un homme qui dort, il avança, s'approcha du rideau, le leva, et vit le cadavre d'Holopherne étendu par terre sans tête, et tout souillé de sang; aussitôt il appela à voix haute, en pleurant, et il déchira ses vêtements.

15. Et, étant entré dans la tente de Judith, il ne la trouva pas; il sortit vers le peuple, et il dit :

16. Une seule femme juive a mis la confusion dans la maison du roi Nabuchodonosor. Car voyez, Holopherne est couché par terre, et sa tête n'est plus avec son corps.

16. Quand les princes de l'armée des Assyriens eurent entendu cela, ils déchirèrent tous leurs vêtements, et une crainte et une frayeur extrêmes s'emparèrent d'eux et leur courage fut absolument troublé.

18. Et une clameur indicible s'éleva au milieu de leur camp.

assyriens : leurs familiers les plus intimes ne leur parlaient qu'à travers un rideau. Athénée. lib IV cap. vi. nous rapporte que des invités du roi de Pers^e avaient mangé avec lui dans la même salle, mais séparés du monarque par un voile, en sorte que le roi pouvait les voir, mais ne pouvait être vu.

16. — *Et dixit : una mulier, etc.* Les LXX disent : « Ces esclaves ont agi avec perfidie

(ἡθετήκασιν), une femme des Hébreux a couvert de honte la maison du roi Nabuchodonosor, car voici Holopherne par terre et son corps est sans tête. » Fritzsche remarque que ἀθετεῖν signifiait d'abord « rejeter, rendre nul », mais que plus tard il eut la signification qu'il faut lui donner ici : « agir avec perfidie ». Ainsi Origène emploie cette même expression en parlant de ce passage du livre de Judith hom. 49 in Jer.

CHAPITRE XV

Les Assyriens consternés prennent la fuite de tous côtés. Les Béthuliens les poursuivent. Ozias appelle les hommes armés de toutes les villes environnantes, qui viennent se joindre aux habitants de Béthulie. Les fuyards sont taillés en pièces et massacrés sans pitié. Les Israélites s'emparent d'un immense butin. (vv. 4-8). — Le grand-prêtre Joacim vient de Jérusalem pour voir Judith, il la bénit et lui donne de grandes louanges, (vv. 9-11). — Tout le peuple y applaudit. Trente jours suffisent à peine pour recueillir tout le butin. Tout ce qui avait appartenu à Holopherne fut donné à Judith, (vv. 12-15).

1. Et lorsque toute l'armée eut appris qu'Holopherne avait eu la tête coupée, ils perdirent tout sang-froid et toute prudence et, en proie à la consternation et à la peur, ils cherchèrent leur salut dans la fuite.

2. De telle sorte que nul ne parlait à son compagnon, mais, baissant la tête, abandonnant tout, ils se hâtaient d'échapper aux Hébreux qu'ils entendaient venir sur eux les armes à la main, et ils fuyaient à travers champs et par les sentiers des collines.

3. Lorsque les Israélites les virent s'enfuir, ils les poursuivirent, et ils descendirent, sonnante de leurs trompettes et poussant de grands cris derrière eux.

4. Et comme les Assyriens fuyaient dispersés en toute hâte, les Israélites au contraire les poursuivaient tout d'une masse, et tuaient tous ceux qu'ils pouvaient atteindre.

5. Ensuite Ozias envoya des messagers dans toutes les villes et dans les contrées d'Israël.

6. Aussitôt toute la contrée et

1. Cumque omnis exercitus de-collatum Holophernom audisset, fugit mens et consilium ab eis, et solo tremore et metu agitati, fugæ præsidium sumunt,

2. Ita ut nullus loqueretur cum proximo suo, sed, inclinato capite, relictis omnibus, evadere festinabant, Hebræos, quos armatos super se venire audiebant, fugientes per vias camporum et semitas collium.

3. Videntes itaque filii Israel fugientes, secuti sunt illos. Descenderuntque clangentes tubis, et ululantes post ipsos.

4. Et quoniam Assyrii non adunati, in fugam ibant præcipites; filii autem Israel uno agmine persequentes, debilitabant omnes, quos invenire potuissent.

5. Misit itaque Ozias nuntios per omnes civitates et regiones Israel.

6. Omnis itaque regio, omnisque

CHAP. XV. — 2. — *Fugientes per vias camporum.* La main de Dieu est visible dans cette panique qui s'empare des Assyriens. La mort d'Holopherne n'est pas une raison suffisante pour l'expliquer. Cette mort eût dû, au contraire, exciter les assiégeants à la vengeance et il était, d'ailleurs, facile de désigner instantanément un autre général en chef. Mais Dieu les frappa d'aveuglement, leur ôtant le courage et la sagesse, et les laissa

en proie à la consternation, v. 4, ainsi qu'il arriva aux Syriens devant Samarie, IV Rois, VII, 6 et II Paral., XIII, 15 et XIV, 12.

5. — *Misit itaque Ozias nuntios.* Le grec cite les villes auxquelles Ozias dépêcha des messagers : « Ozias envoya à Bethomasthaim, à Chobaï, à Chola, et dans tout le territoire d'Israël. »

6. — *Omnis itaque regio.* Les LXX indiquent la direction que prirent les Assyriens :

urbs, electam juventutem armatam misit post eos, et persecuti sunt eos in ore gladii, quousque pervenirent ad extremitatem finium suorum.

7. Reliqui autem qui erant in Bethulia, ingressi sunt castra Assyriorum, et prædam quam fugientes Assyrii reliquerant, abstulerunt, et onustati sunt valde.

8. Hi vero qui victores reversi sunt ad Bethuliam, omnia quæ erant illorum attulerunt secum, ita ut non esset numerus in pecoribus, et jumentis, et universis mobilibus eorum, ut a minimo usque ad maximum omnes divites fierent de prædationibus eorum.

9. Joacim autem summus pontifex, de Jerusalem venit in Bethuliam cum universis presbyteris suis, ut videret Judith.

10. Quæ cum exiisset ad illum, benedixerunt eam omnes una voce, dicentes : Tu gloria Jerusalem, tu lætitia Israel, tu honorificentia populi nostri ;

11. Quia fecisti viriliter, et confortatum est cor tuum, eo quod castitatem amaveris, et post virum tuum, alterum nescieris : ideo et

toutes les villes armèrent l'élite de leur jeunesse et l'envoyèrent après eux, et ils les poursuivirent à la pointe de l'épée jusqu'à ce qu'ils parvinrent à leur extrême frontière.

7. Et tous ceux qui étaient restés à Béthulie, entrèrent dans le camp des Assyriens et emportèrent le butin que les Assyriens avaient abandonné dans leur fuite, et ils revinrent tout chargés.

8. Et ceux qui rentrèrent vainqueurs dans Béthulie, apportèrent avec eux tout ce qui avait appartenu à ceux-là, en sorte qu'il y avait une quantité innombrable de troupeaux et de bestiaux et tout leur bagage, et que tous, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, s'enrichirent de leurs dépouilles.

9. Or, Joacim le grand-prêtre vint de Jérusalem à Béthulie avec tous ses anciens, pour voir Judith.

10. Et lorsqu'elle sortit au-devant de lui, tous la bénirent d'une seule voix, disant : Tu es la gloire de Jérusalem ; tu es la joie d'Israël ; tu es l'honneur de notre peuple.

11. Car tu as agi avec un male courage ; et ton cœur s'est affermi, parce que tu as aimé la chasteté, et qu'après avoir perdu ton mari, tu

« Les enfants d'Israel ayant appris cet événement, se précipitèrent tous ensemble sur leurs ennemis, et les battirent jusqu'à Choba. Ceux qui étaient venus de Jérusalem et de tout le pays des montagnes, firent de même ; car on leur avait aussi annoncé ce qui était arrivé dans le camp de leurs ennemis. Ceux qui étaient de Galaad et de la Galilée leur portèrent (ὀπισθεπαῦν, expression stratégique employée par Polyb. 11, 23, 5 et qui signifie : tourner l'aile d'une armée ennemie) aussi de grands coups, jusqu'à ce qu'ils atteignirent Damas et son territoire. » D'après ces dernières paroles, les Juifs auraient poursuivi les fuyards jusqu'à la frontière d'Assyrie, ce qui paraît assez peu probable ; tandis que, d'après la Vulgate qui dit : *ad extremitatem finium suorum*, ils ne seraient allés que jusqu'aux frontières de la Judée.

9. — *Joacim autem summus pontifex* ; iv. 11 nomme le grand-prêtre Eliacim ; les LXX ont, aux deux endroits, Ἰωακίμ. Loch fait observer que Joacim est le synonyme de Eliacim, et que tous deux signifient « Dieu relève. »

10. — *Tu gloria Jerusalem*. Jérusalem, la ville sainte, est nommée la première, puis le royaume d'Israël, dont Béthulie faisait partie, et en dernier lieu tout le peuple, c'est-à-dire les habitants des deux royaumes de Juda et d'Israël.

11. — *Eo quod castitatem amaveris*. La chasteté est indiquée ici comme la source de la force de Judith. Aussi S. Jérôme, præf. in Judith, dit : « Accipite Judith viduam castitatis exemplum, et triumphali laude perpetuis eam præconiis declarate. Hanc enim non solum feminis, sed et viris imitabilem dedit,

n'as point voulu en connaître un autre; c'est pour cela que la main du Seigneur l'a fortifiée, et c'est pour cela que tu seras bénie éternellement.

12. Et tout le peuple dit : Qu'il en soit ainsi, qu'il en soit ainsi!

13. Trente jours suffirent à peine au peuple d'Israël pour recueillir toutes les dépouilles des Assyriens.

14. Et tout ce qu'on reconnut avoir appartenu à Holopherne en or, en argent, en habillements, en pierreries, et en meubles de toutes sortes, fut donné à Judith par le peuple.

15. Et tous les peuples se réjouirent avec les femmes, et les jeunes filles, et les jeunes gens, au son des harpes et des cithares.

manus Domini confortavit te, et ideo eris benedicta in æternum.

12. Et dixit omnis populus : Fiat! fiat!

13. Per dies autem triginta, vix collecta sunt spolia Assyriorum a populo Israel.

14. Porro autem universa, quæ Holophernis peculiaria fuisse probata sunt, dederunt Judith in auro, et argento, et vestibus, et gemmis, et omni suppellectili, et tradita sunt omnia illi a populo.

15. Et omnes populi gaudebant, cum mulieribus, et virginibus, et juvenibus, in organis et citharis.

CHAPITRE XVI

Judith entonne un cantique pour remercier le Seigneur, et la voix du peuple lui fait écho, (vv. 1-22). — Elle consacre à Dieu les armes d'Holopherne. Les Juifs célèbrent cette victoire pendant trois mois; ils en font une fête perpétuelle. Judith, après avoir vécu cent cinq ans, meurt et est pleurée par tout le peuple pendant sept jours, (vv. 23-31).

1. Alors Judith chanta ce cantique au Seigneur, disant.

1. Tunc cantavit canticum hoc Domino Judith, dicens :

qui castitatis ejus remunerator, virtutem ei lalem tribuit, ut invictum omnibus hominibus vinceret et insuperabilem superaret. »

12. — *Et dixit omnis populus.* Cfr. XIII, 26.

14. — *Universa quæ Holophernis, etc.* Le gr. dit que le peuple donna à Judith la tonte d'Holopherne avec tout ce qu'elle contenait : και ἔδωκεν τῇ Ἰουδίθ τὴν σπηλὴν Ὀλοφέρνηου, και πάντα τὰ ἀργυρώματα, και τὰς κλίνας, και τὰ ὄπλα (qui sont, non pas les « coussins » comme traduit de Wette, mais « les ba-sins » avec Fritzsche : « Sunt labra ampla », dit Hesychius, « ad instar magnorum craterum effecta ».) και πάντα τὰ σκευάσματα αὐτοῦ.

15. — *Et omnes populi gaudebant cum mulieribus, etc.* Loch fait remarquer que les femmes et les jeunes filles prenaient part aux réjouissances qui suivaient les grandes victoires. Cfr. Juges XI, 34, I Rois XVIII, 6;

mais il y eut d'autant plus d'empressement en cette circonstance que le vainqueur était une femme. Le gr. entre dans la description de la fête, il dit que toutes les femmes d'Israël accoururent pour la voir, qu'elles se couronnèrent d'olivier, ainsi que Judith, qui marchait à leur tête, et que tous les hommes suivaient en armes, portant des couronnes et chantant des hymnes.

CHAP. XVI. — 1. — *Tunc cantavit canticum hoc.* Fritzsche déclare que ce cantique de Judith tient incontestablement une des premières places parmi les plus belles poésies de la littérature hébraïque. L'expression y est concise, pressée, vive, pittoresque; l'action est une, exempte de digressions inutiles, toute remplie d'allusions poétiques aux faits rapportés dans les chapitres précédents; enfin l'ensemble de ce cantique n'est certai-

2. Incipite Domino in tympanis, cantate Domino in cybalis, modulamini illi psalmum ovum, exaltate et invocate nomen ejus.

3. Dominus conterens bella, Dominus nomen est illi.

4. Qui posuit castra sua in medio populi sui, ut eriperet nos de manu omnium inimicorum nostrorum.

5. Venit Assur ex montibus ab aquilone in multitudine fortitudinis suæ; cujus multitudo obturavit torrentes, et equi eorum cooperuerunt valles.

6. Dixit se incensurum fines meos, et juvenes meos occisurum gladio, infantes meos dare in prædam, et virgines in captivitatem.

7. Dominus autem omnipotens nocuit eum, et tradidit eum in manus feminæ et confodit eum.

8. Non enim cecidit potens eorum a juvenibus, nec filii Titan percusserunt eum, nec excelsi gigantes opposuerunt se illi, sed Judith, filia Merari, in specie faciei suæ dissolvit eum.

9. Exiit enim se vestimento viduitatis, et induit se vestimento lætitiæ in exultatione filiorum Israel.

2. Acclamez le Seigneur au son des tambours, chantez le Seigneur avec les cymbales; modulez en son honneur un chant nouveau, glorifiez et invoquez son nom.

3. Le Seigneur termine les guerres. Le Seigneur, voilà son nom.

4. Il a mis son camp au milieu de son peuple, pour nous arracher aux mains de tous nos ennemis.

5. Assur est venu des montagnes, du côté de l'aquilon, avec la plénitude de sa force. dont la multitude arrôtait les torrents, et leurs chevaux couvraient les vallées.

6. Il a dit qu'il brûlerait mon territoire et qu'il tuerait mes jeunes gens par le glaive, et qu'il donnerait en proie mes enfants, et les vierges en captivité.

7. Mais le Seigneur tout-puissant l'a frappé, et l'a livré aux mains d'une femme; et il l'a percé.

8. Car le fort parmi eux n'est point tombé par la main des jeunes hommes; les fils de Titan ne l'ont point frappé, et de hauts géans ne se sont point opposés à lui; mais Judith, fille de Mèrari, l'a renversé par la beauté de son visage.

9. Car elle s'est dépouillée des vêtements de son veuvage, et elle s'est parée de ses vêtements de joie, pour l'exaltation des enfants d'Israël.

nement pas une imitation, mais dénote les caractères d'une parfaite originalité.

3. — *Dominus conterens bella.* Cfr. Ex. xv, 3 Judith remercie le Seigneur dans les mêmes termes dont elle s'est servie pour l'invoquer, ix. 40; Cfr. Jug., v, 2 et s. le cantique de Debora, après que Jahel eût tué Sisara.

5. — *Venit Assur ex montibus ab Aquilone.* L'Assyrien s'avancait à travers les montagnes septentrionales de la Palestine. Wolff trouve dans ce verset une preuve nouvelle en faveur du caractère historique de notre récit et de l'époque où il faut en placer l'action. On y parle des Assyriens comme des ennemis d'Israël. Les événements ont donc dû avoir

lieu avant 607 avant Jésus-Christ, car, après cette date, l'empire d'Assyrie n'existait plus comme Etat indépendant. — *Obturavit torrentes;* ἐπέρασε χειμάρρους, que Fritzsche traduit: « bouchait les fleuves » et Wolff plus exactement: « entourait les ruisseaux », en sorte que personne ne pouvait y boire. — *Equi eorum cooperuerunt valles,* Cfr. II, 14 et IV Rois, xix, 24.

8. — *Filii Titan.* υἱοὶ Τιτάνων, et, dans d'autres manuscrits ὑψηλοὶ γίγαντες. Eichhorn prétend trouver dans ces mots une preuve que le livre de Judith a été écrit originairement en grec. Fritzsche pense, et avec raison, que le grec a traduit par ces mots l'expression פִּי אֵין, du texte original chaldéen. en hébr. פִּי אֵין : ce sont les géants, les héros

10. Elle oignit son visage de parfums, et elle rassembla ses cheveux sous un bandeau, elle prit un vêtement nouveau pour le séduire.

11. Ses sandales éblouirent ses yeux, sa beauté a rendu son âme captive; et elle lui a coupé la gorge avec le glaive.

12. Les Perses ont été épouvantés de sa constance, et les Mèdes de son audace.

13. Alors le camp des Assyriens a été rempli de hurlements, quand les miens ont paru exténués et brûlant de soif.

14. Les enfants des jeunes femmes les ont transpercés, et les ont tués comme des enfants qui s'enfuyent; ils ont péri dans le combat devant la face du Seigneur mon Dieu.

15. Chantons un hymne au Seigneur, chantons au Seigneur un hymne nouveau.

16. Seigneur Très-Haut, tu es grand et magnifique dans ta puissance, et nul ne peut te vaincre.

17. Que toutes tes créatures t'obéissent; parce que tu as dit, et tout a été fait; tu as envoyé ton esprit, et tout a été créé, et nul ne résiste à ta voix.

18. Les montagnes seront ébran-

10. Unxit faciem suam unguento, et colligavit cincinnos suos mitra, accepit stolam novam ad decipiendum illum.

11. Sandalia ejus rapuerunt oculos ejus, pulchritudo ejus captivam fecit animam ejus, amputavit pugione cervicem ejus.

12. Horruerunt Persæ constantiam ejus, et Medi audaciam ejus.

13. Tunc ululaverunt castra Assyriorum, quando apparuerunt humiles mei, arescentes in siti.

14. Filii puellarum compunxerunt eos, et sicut pueros fugientes occiderunt eos : perierunt in prælio a facie Domini Dei mei.

15. Hymnum cantemus Domino, hymnum novum cantemus Deo nostro.

16. Adonai Domine, magnus es tu et præclarus in virtute tua, et quem superare nemo potest.

17. Tibi serviat omnis creatura tua; quia dixisti, et facta sunt : misisti spiritum tuum, et creata sunt, et non est qui resistat voci tuæ.

Gen. 1, 45; Ps. 32, 9.

18. Montes a fundamentis move-

de guerre, Cfr. I Rois, xvii, 4. — *Judith filia Merari*. Cfr. viii, 1, la généalogie de Judith. — *In specie faciei suæ*. Cfr. x, 17.

12. — *Horruerunt Persæ*. Les Perses et les Mèdes étaient des troupes auxiliaires des Assyriens qui les avaient soumis, et ces peuples réputés des plus courageux et les plus cruels de tous, furent épouvantés en voyant la victoire remportée par une femme sur leurs puissants oppresseurs.

13. — *Ululaverunt castra Assyriorum* Ils poussèrent d'abord des cris de mépris, xiv, 42, puis des cris de terreur, xiv, 48. Les « humiliés » de Judith sont ses concitoyens de Bétulie.

14. — *Filii puellarum*, c'est-à-dire des enfants tuèrent ceux qui s'étaient posés en

héros, v, 27, et qui fuyaient aujourd'hui comme de petits garçons épouvantés.

15. — *Hymnum novum cantemus*. Cette merveilleuse délivrance devait être célébrée par un cantique nouveau. Cfr. Ps. xcvi, 1, xcvi, 4, et Is. xlii, 40.

17. — *Quia dixisti et facta sunt*. Cfr. Gen. 1, 3, 7, 9, 11, etc. Ps. xxxii, 6 et cxlxi, 8. — *Spiritum tuum*, πνεῦμα « le souffle », la personification de la parole créatrice. D'après Fritzsche : Tout est à vous, créé par vous, par conséquent tout doit vous obéir, même les plus puissantes créatures; les montagnes et les rochers, v, 48, ne sont rien devant vous.

18. — *Petræ sicut cera*, etc. Cfr. Ps. xcvi, 5.

21. — *Dabit enim ignem et vermes*, etc. Cfr. Is. lxvi, 24 et Marc, ix, 45. S. Jérôme,

Dabit cum aquis; petrae, sicut cera, liquecent ante faciem tuam.

19. Qui autem timent te, magni erunt apud te per omnia.

20. *Vae genti insurgenti super genus meum; Dominus enim omnipotens vindicabit in eis, in die iudicii visitabit illos.*

21. *Dabit enim ignem, et vermes in carnes eorum, ut urantur, et sentiant usque in sempiternum.*

22. *Et factum est post hæc, omnis populus post victoriam venit in Jerusalem adorare Dominum; et mox ut purificati sunt, obtulerunt omnes holocausta, et vota, et reprobationes suas.*

23. *Porro Judith, universa vasa bellica Holopherne, quæ dedit illi populus, et conopeum, quod ipsa sustulerat de cubili ipsius, obtulit in anathema oblivionis.*

24. *Erat autem populus jucundus secundum faciem sanctorum, et per tres menses gaudium hujus victoriae celebratum est cum Judith.*

25. *Post dies autem illos unusquisque rediit in domum suam, et Judith magna facta est in Bethulia, et præclarior erat universæ terræ Israel.*

lées avec les eaux jusque dans leurs fondements. Les pierres se fondront comme la cire devant la face.

19. Mais ceux qui te craignent, seront grands devant toi en toutes choses.

20. Malheur à la nation qui s'élèvera contre mon peuple; car le Seigneur, le Tout-Puissant se vengera d'elle et il la visitera au jour du jugement.

21. Il donnera leur chair au feu et aux vers, afin qu'ils soient brûlés et qu'ils le sentent à jamais.

22. Et ensuite, il arriva qu'après la victoire tout le peuple vint à Jérusalem adorer le Seigneur, et aussi tôt qu'ils furent purifiés, ils offrirent tous des holocaustes, leurs vœux et leurs promesses.

23. Or, Judith offrit toutes les armes d'Holopherne que le peuple lui avait données, et la tenture qu'elle avait elle-même enlevée du lit, en anathème d'oubli.

24. Et tout le peuple se réjouit en présence des lieux saints, et la joie de cette victoire fut célébrée avec Judith pendant trois mois.

25. Cependant après ces jours, chacun retourna dans sa maison; et Judith devint célèbre dans Béthulie; et elle était la plus illustre dans toute la terre d'Israël.

S. Chrysostôme, S. Augustin, Theophylus, Haymon, Lyranus, S. Denis, Maldonat, Séranus et d'autres Pères et commentateurs, se sont servis de ce passage comme d'une preuve irrécusable de l'existence de l'enfer, des vers qui rongent les damnés et du feu matériel qui les brûle.

22. — *Mox ut purificati sunt.* Le peuple se purifie de la souillure légale, contractée par le meurtre des Assyriens et la sépulture donnée aux morts. Cfr. Nomb. xix, 41 et xxxi, 49.

23. — *Judith universa vasa bellico Holopherne.* C'était l'usage chez les païens, Cfr. I Rois, v, 2, aussi bien que chez les Juifs Cfr. I Rois, xxi, 9 et xxxi, 40. d'offrir au sanctuaire les armes et les dépouilles des vaincus. — *Obtulit in anathema oblivionis.* D'après Gesenius, il

faut expliquer : *הרם* « devotio rei » ad intercessionem. Mal. iii, 24; Zach. xiv, 44. *איש הרם*, « vir a me devotus », III Rois, xx, 42; Is. xxxiv, 5; souvent employé dans le sens concret : « res Deo devota sine spe redemptionis. » Si c'était un animal, il devait être tué, *לֹא־יִחַד* xxvii, 24 28, 29. Nomb. xviii, 44; Deut. vii, 26, xiii, 48. Les LXX traduisent *ἀναθεμα*, Cfr. II Mach ii, 43, *הרם*, c'est donc l'holocauste, c'est-à-dire que la victime est consumée. Si Judith offre cet anathème, ce sacrifice absolu, c'est pour effacer, dans la nation, jusqu'au souvenir de la campagne d'Holopherne. Duhamel ajoute : « Vox illa, « oblivionis » in nullo exemplari graeco reperitur. Suspicatur Tirinus ab interprete positum esse « oblivionis » ut mala præterita oblivione deleterentur. »

26. Car la chasteté était unie en elle au courage, et depuis la mort de Manassès son mari, elle ne connut point d'homme durant tous les jours de sa vie.

27. Et les jours de fêtes, elle paraissait avec une grande gloire.

28. Et elle demeura cent cinq ans dans la maison de son mari, et elle renvoya libre sa servante, et elle mourut, et elle fut ensevelie à Béthulie avec son mari.

29. Et tout le peuple la pleura pendant sept jours.

30. Et dans le cours de sa vie et de longues années après sa mort, nul ne troublat Israël.

31. Et le jour de fête pour cette victoire est compté par les Hébreux au nombre des saints jours, et depuis ce temps-là jusqu'aujourd'hui, il est célébré par les Juifs.

26. Erat etiam virtuti castitas adjuncta, ita ut non cognosceret virum omnibus diebus vitæ suæ, ex quo defunctus est Manasses vir ejus.

27. Erat autem diebus festis procedens cum magna gloria.

28. Mansit autem in domo viri sui annos centum quinque, et dimisit abram suam liberam, et defuncta est, ac sepulta cum viro suo in Bethulia.

29. Luxitque illam omnis populus diebus septem.

30. In omni autem spatio vitæ ejus non fuit qui perturbaret Israel, et post mortem ejus annis multis.

31. Dies autem victoriæ hujus festivitatis, ab Hebræis in numero sanctorum dierum accipitur, et colitur a Judæis ex illo tempore usque in præsentem diem.

27. — Ce verset manque dans le grec et dans les anciennes versions.

28. — *Mansit autem in domo viri sui annos centum quinque*, le texte syr. dit que Judith mourut à l'âge de cent cinq ans. — *Dimisit abram suam liberam*, sans doute pour la récompenser de l'aide qu'elle lui avait prêtée au camp des Assyriens, XIII, 5 et 11.

29. — *Luxitque illam omnis populus diebus septem*. Ce deuil de sept jours est une marque exceptionnelle d'honneur donnée à Judith par tout le peuple, Cfr. Gen. L, 10, I Rois, xxv, 4. Le texte gr. ajoute qu'avant de mourir, Judith partagea toute sa fortune entre ses parents et ceux de Manassès : « Elle partagea

ses biens, avant de mourir, entre les parents de Manassès, son mari et ceux de sa propre famille. »

30. — *Non fuit qui perturbaret Israel*. Les premiers ennemis qui attaquèrent les Juifs après la mort de Judith furent les Egyptiens, dont le roi Nechao vainquit le roi Josias, 608 ans avant Jésus-Christ. IV Rois, xxiii, 29.

31. — *Dies autem victoriæ*, etc. Les Juifs placèrent cette fête commémorative qui, du reste, n'était pas une fête légale, le vingt-cinquième jour du neuvième mois, appelé Casleu. Ce verset manque dans les LXX et dans les anciennes traductions.